36e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 10 5 MARS 1914

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS..... { 15 francs à l'Édition complète. / 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

Les idées de M. Bayet sur la casuistique chrétienne contemporaine

§ 1er. — Où l'on retrouve une vieille connaissance

M. Bayet est pour nous une déjà vieille connaissance. Nous l'avons présenté aux clients de l'*Ami*, en l'an de grâce 1910, à propos de son manuel condamné : *Les Leçons de morale* (p. 5 et ss.). Nous avons même complété sa physionomie, en lui ajoutant certains traits caractéristiques empruntés à son autre très mauvais livre : *L'idée de Bien*. La lecture des dix colonnes que nous lui avons alors consacrées serait la meilleure des introductions au présent travail. Nous engageons fort nos lecteurs d'aujourd'hui à s'y reporter ; c'est court, et ce ne sera pas du temps perdu.

M. Bayet est un très gros personnage, officiel et maçonnique, doré, décoré, galonné sur toutes les coutures. Il remplit présentement au ministère de l'Instruction publique les hautes fonctions de Directeur de l'enseignement secondaire, après les avoir assez longtemps exercées dans l'enseignement primaire. C'est dire son influence redoutable et la portée lointaine de ses actes. S'il n'était que parfait fonctionnaire, nous ne lui ferions pas l'honneur de prendre garde à ses faits et gestes, non plus qu'à tant d'autres plus ou moins obscurs manœuvres attelés à la machine laïque et neutre de l'enseignement public. Mais M. Bayet est philosophe moraliste à ses heures, et il déteste profondément l'Eglise : deux points par où spécialement il nous intéresse. Philosophe, il a des idées et raisonne, ce qui n'est pas commun dans son monde ; anticlérical convaincu et militant, il nous boxe à l'occasion, avec entrain, et non sans adresse, quoique sans scrupule. Le prestige moral de l'Eglise est son cauchemar ; il lui pousse les vilains coups dont il est capable. Aucun n'est dangereux ; plusieurs pourraient blesser. Il convient de le calmer, ce qui sera peut-être par là-même un moyen d'en calmer d'autres, moins huppés, moins audacieux, et tout aussi perfides dans la sphère d'influence moindre où ils nous calomnient sous couleur de nous combattre.

Nous nous proposons de consacrer en détail une série d'articles à dégonfler des énormités qu'il y a soigneusement concentrées le réquisitoire de M. Bayet contre la casuistique chrétienne contemporaine.

En attendant, pour répondre en gros, et tout de suite, à la Préface, nous devons à l'érudition bibliographique et à la méthode de M. Bayet une critique préliminaire d'ensemble.

* * *

Deux mots, d'abord, de sa bibliographie, des sources catholiques auxquelles il dit avoir puisé ses textes. Il a lu, et parfois d'assez près, S. Alphonse de Liguori : c'est bien. Il eût été mieux de le lire dans une autre édition que celle de 1828. M. Bayet ignore la mise au point rigoureuse de la *Theologia moralis* faite tout récemment par le P. Gaudé dans sa magistrale réédition des œuvres du saint Docteur. C'est un détail. On ne peut pas tout savoir des choses d'Eglise quand on est anticlérical. Passons !

Le P. Timothée et le P. Michel, auteurs favoris de M. Bayet, sont assurément de bons moralistes. Ils seront surpris tout de même d'apprendre par M. Bayet que leurs ouvrages sont classiques dans les séminaires de France, où, en fait, à tort peut-être, on les ignore généralement. Plus répandue il y a vingt ans dans nos écoles ecclésiastiques, la *Théologie de Clermont* n'a jamais été non plus dans l'Eglise de France le manuel de morale officiel qu'imagine notre auteur, évidemment fourvoyé dans une littérature et des milieux qui lui sont étrangers, et dont il fait mine quand même de parler avec une compétence parfaitement sûre et entendue.

Il a beaucoup fréquenté Neyraguet aussi. Qui connaît aujourd'hui Neyraguet chez nous ? Personne ! Berthier, moins ignoré dans le clergé, n'est pas davantage manuel de séminaire.

C'est à se demander si M. Bayet n'a pas chargé quelque bouquiniste des quais de lui constituer sa rudimentaire bibliothèque de théologie morale, au hasard des bonnes occasions.

Dédaigneusement, d'un mot, il fait allusion aux théologiens scolastiques, qu'il trouve dépourvus d'originalité. A-t-il jamais ouvert un de leurs ouvrages ? Sait-il même que Lugo, Lessius, Molina, et d'autres, ont écrit des traités *de Justitia* tenus chez nous pour des chefs-d'œuvre, où il aurait pu rencontrer tout au long discutées et réfutées ses insinuations injurieuses à propos de vol, de dommage et de restitution ?

Et parmi les modernes, à côté de Lehmkuhl, d'Ærtnys et d'Annibale, combien de célèbres auteurs méritaient, un peu plus que Neyraguet, Matharan, Michel et Timothée, de figurer en place d'honneur dans la bibliographie de théologie morale vraiment un peu indigente qu'il met en tête de son livre !

Au surplus, c'est là une querelle de second ordre, de simple érudition, sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister. Il importe assez peu que M. Bayet prête à rire, affublé d'un costume théologique d'emprunt mal adapté à sa taille, et qu'il porte avec une gaucherie un peu ridicule. Après tout, qu'il ignore ce qui se passe dans notre monde, qui n'est pas le sien, cela se conçoit et s'admet ; et s'il veut se targuer quand même de paraître savoir ce qu'il ignore profondément, au risque de se l'entendre dire et prouver, c'est son affaire !

Entre lui et nous le désaccord n'est pas là. Ce n'est pas une question d'érudition, mais d'idées et de principes, qui est en jeu. N'eût-il consulté que Gury, — manuel dans les séminaires, celui-là, — et il l'a lu de près, ce serait assez pour que nous rendions hommage à sa suffisante information des choses qui s'enseignent en fait de morale dans l'Eglise. Laissons cette critique bibliographique et livresque, dénuée d'importance quand il s'agit d'aller au fond des choses.

Or, sur le fond des choses, à propos d'autorités et d'auteurs, deux remarques s'imposent ici quant aux opinions citées par M. Bayet et à la valeur d'autorité qu'il leur prête.

Les citations presque toujours sont justes, mais toujours aussi trop courtes. Ce sont des textes vrais en eux-mêmes, qui deviennent faux par absence du contexte dont ils sont séparés. M. Bayet sait mieux que personne comment on trahit un homme en citant de lui une phrase, une conclusion, sans rien dire de la pensée qui l'inspire ou des preuves qui la justifient. C'est le système employé d'un bout à l'autre du pamphlet ; et c'est ce qui juge son auteur.

Voici maintenant une autre manœuvre fraududuleuse que nous sommes disposés à lui pardonner plus volontiers. Il donne couramment comme *morale d'Eglise* ce qui n'est, en définitive, qu'opinion et *morale d'auteur*. L'approbation même donnée de la façon négative que l'on sait aux opinions propres de S. Alphonse, n'en fait pas des articles officiels de morale d'Eglise. On peut les suivre *tuta conscientia* en raison de la suffisante probabilité qui s'y attache ; mais on peut aussi très bien les contredire : preuve qu'elles ne sont nullement canonisées ni investies d'aucun privilège d'infaillibilité. A fortiori doit-on en dire autant de l'enseignement des autres moralistes qui n'ont pas, comme S. Alphonse, reçu la consécration publique du Doctorat. M. Bayet, qui n'entend rien, évidemment, à la doctrine et à l'usage des probabilités en morale, s'il est inexcusable d'avoir confondu infaillibilité avec garantie pratique *de licito*, mérite cependant un peu le bénéfice des circonstances atténuantes pour la raison que voici : l'enseignement de S. Alphonse, comme d'ailleurs l'enseignement commun des bons auteurs de théologie morale, dans l'exposé qu'ils font de leurs opinions personnelles, peut être dit, en un sens très vrai, « *morale d'Eglise* », non pas en droit, officiellement, sous la garantie du magistère suprême infaillible, mais en fait, comme doctrine courante communément admise dans les écoles sous les yeux de l'Eglise, donc avec une certaine garantie pratique indirecte de son autorité. M. Bayet ne nous comprendra pas si nous lui disons que chez nous le *sensus Doctorum* tout comme le *sensus fidelium* est un critérium d'autorité morale accepté dans la résolution de nos doutes casuistiques, sans que pour cela le magistère officiel de l'Eglise soit mis en cause.

Mais, après tout, rien n'empêche que nous soyons généreux autant que peut le souhaiter M. Bayet sur ce point-là. Ses citations sont authentiques, et les conclusions casuistiques qu'elles énoncent sont morale d'Eglise, morale couramment enseignée dans les séminaires et pratiquée par le clergé pastoral. Soit ! On va voir par quels procédés de sophistication il parvient à en faire, aux yeux des simples qui le liront, un épouvantail, une matière à scandale. Parlons maintenant de la méthode de M. Bayet.

Qu'est la personne de M. Bayet ? Nous l'ignorons absolument, et n'avons donc aucun jugement à en porter. Mais son prodédé d'écrivain nous appartient, sa méthode relève de notre critique ; et, si l'on doit avoir de l'indulgence pour les intentions secrètes du cœur quand les personnes sont en jeu, ce n'est plus la charité, mais seule la vérité, qui a son mot à dire lorsqu'il faut juger, tel qu'il est, le dossier objectif de la cause.

Or, en fait de dossier d'accusation, de choix d'armes et de tactique de combat, on sait à quel point la méthode des ennemis de l'Eglise sait être sournoise, cauteleuse et méchante à souhait. Cela ne suffit pas pour avoir raison, et ils le savent très bien ; cela suffit tout de même pour enlever un lambeau de son honorabilité au prochain, et se grandir, si faire se peut, soi-même, se couvrir au moins, de tout le prestige dont on l'a découronné.

Tel le cas de M. Bayet, dans le vilain pamphlet qu'il vient de publier sous le titre : *La casuistique chrétienne contemporaine*. Imaginez, sur des problèmes difficiles de morale, une série de solutions et de textes découpés dans nos meilleurs traités et manuels classiques : S. Alphonse, Gury, la Théologie de Clermont, Gousset, etc., mais tout cela encadré avec beaucoup d'art dans une prose

apparemment calme et très hypocritement suggestive, avec combinaison de jeux de lumière et d'optique savamment étudiés, qui donnent finalement une impression de répugnante immoralité, là où il n'y a en réalité que du vrai et du bien, qu'une morale rigoureusement irréprochable... et vous avez le secret du truquage, genre Voltaire, Paul Bert et autres. C'est tout le volume, et c'est toute la méthode : nous aurons soin de le prouver, pièces en mains, quand l'heure sera venue de désarticuler cette lamentable machine de guerre et de préciser pour M. Bayet, pour ses lecteurs aussi, les points où l'on porte à la morale de l'Eglise des coups qu'interdit également, en combat honnête, le souci du bon sens et de la loyauté.

Et tout d'abord, est-il loyal d'escompter la surprise et le scandale public causés par le déballage au grand jour, devant le peuple, sans précautions ni retenue, d'une technique dont certains détails, parfaitement irréprochables quand on les laisse dans leur milieu propre de culture, sont de droit commun réservés à une catégorie de professionnels ? M. Bayet restera, même devant ses compères, écrasé sous cet appel élémentaire au bon sens, tant qu'il n'aura pas avoué qu'il verrait avec indifférence étalées devant les enfants, primaires ou secondaires, certaines exhibitions réservées de l'anatomie et de la pathologie humaines, et même certains procédés secrets pratiqués loin du regard des profanes dans les bureaux de son administration, exhibitions et secrets en soi très légitimes, très inoffensifs, mais très dangereux si on les étale sottement dans un milieu et un jour différents.

Que M. Bayet ait du goût pour la casuistique, et qu'il trouve bon de la vulgariser dans le peuple, c'est son affaire, et nous n'entendons pas le lui interdire. Mais alors, que ne prend-il les précautions, simplement honnêtes, auxquelles sans doute il se croirait tenu s'il trouvait bon, ce qui peut arriver après tout, de révéler au public de ses écoles les mystères figurés de la génération sexuelle ? De ces mystères, il n'en est pas un qui ne puisse, à la rigueur, après convenable préparation des auditeurs et spectateurs, subir la lumière du plein midi. Il en est de même, exactement, des mystères, disons des particularités techniques de la casuistique ; pas une étude ni décision, en matière aussi scabreuse qu'on la veuille supposer, qui ne puisse être présentée et démontrée parfaitement honnête et vraie, à n'importe qui, sous condition, toutefois, de la laisser dans le cadre des concomitances très spéciales qui lui donnent sa physionomie intégrale exacte dans le milieu approprié d'où on l'a extraite.

Toute vérité n'est pas bonne à dire. Si M. Bayet s'insurge contre cet axiome de la prudence populaire, qu'il ose en convenir. Nous ne voulons pas aller jusqu'à lui prêter cette pensée. Nous aimerions, alors, savoir de quelle épithète il qualifierait, parmi ses subordonnés, le professeur qui dirait tout, apprendrait tout, dans sa classe, à des élèves quelconques, de n'importe quel âge : inconscient ou pervers : nous ne choisissons pas. Qu'il s'en charge.

Il s'étonne qu'on puisse dans les séminaires enseigner telles résolutions, pour lui scandaleuses, à propos de compensation occulte, de volontaire indirect ou de restriction mentale. Veut-il qu'on le prenne pour un naïf ? C'est difficile... Alors ? Comment n'a-t-il pas supposé que les séminaristes éprouveraient tout comme lui l'impression de scandale qui l'émeut, si les professeurs ne prenaient soin de justifier ces singularités qui ne sont pas à l'usage de la foule ? et, pour découvrir cette justification, point n'était besoin de revêtir une soutane et d'assister à nos cours de morale. M. Bayet l'aurait trouvée en toutes lettres dans les auteurs qu'il cite. Il prétend les avoir lus. Si c'est vrai, c'est fâcheux, vraiment, qu'il n'ait pas pu ou pas voulu les comprendre. C'est à quoi tout justement nous allons l'aider, pour le laisser sans excuse s'il a encore l'illusion d'en avoir une.

Au fait, l'observation qui précède ne vise qu'une simple question de tenue correcte sur le terrain, nullement le fond des choses. L'indiscrétion du procédé ne prouve pas la fausseté des conclusions qu'il jette en pâture à la curiosité publique ; et s'il nous plaît de montrer telle qu'elle est, un peu ridicule et passablement méchante, cette caricature réduite des *Provinciales,* nous n'entendons pas, pour autant, en avoir fait une critique suffisante, ni donner à croire à M. Bayet qu'on prend chez nous facilement, et, faute de mieux, des ironies pour des raisons. Cette satisfaction lui sera refusée sur toute la ligne. Qu'on attende un peu ; à la note plaisante succédera la note sérieuse, implacablement logique et vengeresse. Nous ne faisons pour le moment que dépouiller la casuistique-Bayet de son écorce, que mettre en pleine évidence sa manière, pas neuve, toujours la même, et toujours efficace, de distiller la calomnie sur l'Eglise, en criblant sa morale, dont elle est fière, d'insinuations aussi mensongères que perfides.

Insinuations, c'est le mot, et voilà un second vilain côté de la méthode chère à M. Bayet. Il est fort intelligent et sait mieux que personne que les gros coups, pour porter trop, ne portent pas. Il est avisé, adroit ; il a lu de près ses auteurs de théologie morale ; il n'ignore pas par où l'on peut les défendre, ni le danger qu'il y aurait pour lui à raisonner avec eux. Aussi, très prudemment s'abstient-il de raisonner. Il expose, voilà tout, et laisse au lecteur le soin de juger :

> D'attaque, dit-il, il ne sera pas question dans ce livre. Je n'entends ni suggérer mon opinion, ni engager personne à s'émouvoir. Je crois, d'ailleurs, que même au point de vue pratique, le fidèle exposé des faits est plus efficace, en morale, que les plus brillantes polémiques. (Page 6).

Oh ! le cher homme, et le bon apôtre ! Allez donc soupçonner du fiel dans une plume aussi sucrée !

Mieux que cela. Il aime bien la casuistique, M. Bayet : il en parle en forts bons termes :

En soi, la casuistique est le complément nécessaire de toute morale théorique qui prétend atteindre la vie, comme la jurisprudence est le complément de la législation. Vouée au gouvernement des consciences, l'Eglise est appelée à se prononcer en toute sorte de circonstances. Il est naturel et très légitime qu'elle réfléchisse d'avance à l'application de ses principes. (Page 4).

C'est parfait, en vérité. Ecoutez maintenant le couplet d'honneur à l'adresse des casuistes :

Je tiens à ajouter que, parmi les reproches qu'on a adressés aux casuistes, il en est qui me semblent tout à fait injustes. Les uns leur ont fait un grief de l'objet même de leur étude, comme si la casuistique en elle-même était immorale, ou tout au moins frivole. C'est oublier que Platon, Aristote, Théophraste furent casuistes à l'occasion tout autant que S. Ambroise ou Clément d'Alexandrie, et que les Stoïciens examinèrent des cas de conscience tout aussi subtils que ceux d'Escobar... D'autres vont plus loin. Ils expliquent les audaces de la casuistique par le scepticisme blasé des casuistes. Ceci encore me semble très inique et un peu naïf. Un long commerce avec les traités de théologie morale m'a laissé l'impression que leurs auteurs sont en leur âme et conscience les plus honnêtes gens du monde. Des deux maîtres qu'ils suivent pas à pas [S. Thomas, S. Alphonse], l'un fut un saint irréprochable en son zèle apostolique, l'autre une âme douce et limpide d'une exquise ingénuité. Je n'ai pas même aperçu dans l'œuvre des théologiens modernes la moindre trace de ces ironies légères dont se paraient à l'occasion les livres cités par Pascal. Visiblement l'œuvre dont ils sont les artisans consciencieux les enveloppe et les entraîne... (Pages 4, 5).

Oh ! la jolie page, n'est-ce pas ? et que voilà donc un homme habile à prendre ses précautions ! Il est plein de révérence pour la casuistique, dont il a d'ailleurs une conception fort exacte. Il juge très bien, avec éloges, les casuistes, et même il prend leur défense. Et si, par hasard, il rencontre dans leurs écrits certaines opinions qui lui paraissent un peu étranges, il se promet bien de les citer simplement, de les exposer telles quelles, fraîches sorties des livres où il les prend, « sans suggérer son opinion ni engager personne à s'émouvoir. » Lisez cela encore :

C'est ma grande ambition, dit-il, d'avoir banni de ce livre toute polémique, toute épigramme, toute ironie, de l'avoir réduit à n'être qu'un exposé sec, impersonnel, mais précis. J'ai laissé parler les faits. Ce n'est pas seulement pour être plus sûr de rester impartial. C'est aussi parce que leur langage est assez clair et assez fort pour convaincre sans irriter. (Pages 3, 4).

Nous voilà donc prévenus, et le plus clairement du monde, par un homme qui paraît vraiment bien honnête. Dans son livre, il nous le dit, nous trouverons du S. Alphonse, du Gury, du Gousset, etc. ; mais du Bayet, point, jamais ! Il imprime des phrases écrites par d'autres, le cher homme, et voilà tout. Quant à les apprécier, pour son compte à lui, Bayet, quant à les critiquer de façon quelconque, quant à suggérer son opinion sur leur compte, à communiquer son émotion si d'aventure il s'en trouve ému, cela, non !! Il est trop passionné de sereine impartialité, trop loyal narrateur de simple histoire des faits, pour se permettre quoi que ce soit de polémique, d'épigramme ou d'ironie... Et puis, ces textes parlent assez clair d'eux-mêmes, pas vrai ? Alors, à quoi bon y ajouter du Bayet ? Donc, Bayet, ne voulant rien dire par scrupule d'impartialité, et, au surplus, n'ayant rien à dire, ne dira rien. Voilà au moins un homme qui sait gentiment se présenter à son lecteur et régler comme il faut son entrée en scène. Nous connaissons l'endroit de la médaille, il est joli, n'est-ce pas ? Voici l'envers, maintenant.

a) Page 3 : — « Que valent les idées des casuistes « modernes ? Sont-elles morales ? Sont-elles immo- « rales ? — Mon sentiment, je crois devoir le dire » (il fallait vous taire, M. Bayet, vous nous l'aviez promis !), « est qu'elles sont mauvaises et dange- « reuses. Je me sens incapable de complaisance « pour les grandes théories du vol sans gravité, « de l'homicide indirect, de la restriction quasi- « mentale, de la désertion licite « en conscience. » (Hardi ! M. Bayet, ne nous gênons plus... puisqu'il est écrit et signé par vous que vous « n'entendez ni suggérer votre opinion, ni engager personne à s'émouvoir » : pag. 6). « Je croyais toutes ces idées « mortes et bien mortes depuis les *Provinciales*. « J'avoue avoir senti quelque émotion, en décou- « vrant, par des textes nombreux, précis et concor- « dants, qu'elles dirigent aujourd'hui tout l'ensei- « gnement de l'Eglise en France. Mais de cette « émotion on ne trouvera pas trace, je l'espère, « dans ce livre. » — Ceci, par exemple, est une perle... d'inconscience ou d'audace. Pas la moindre trace de l'émotion-Bayet dans tout le volume ?? Eh bien ! mais... et la phrase qui précède, et tout le contexte où elle est encadrée, et celles que nous allons citer encore ?!... Ce serait honteux, si ce n'était peut-être simplement triste et répugnant !

b) Page 6 : — « C'est parce que l'auteur de ces « lignes [le P. Michel] est un écrivain scrupuleux, « par surcroît avisé et docte, que la casuistique, « et non le casuiste, vaut peut-être qu'on l'at- « taque. »

Même page, à la suite : « D'attaque pourtant, j'y reviens, il ne sera pas question dans ce livre... » — Arrangez cela ! Après tout, M. Bayet, qui ne croit à rien, a peut-être perdu jusqu'à la foi au principe de contradiction !

c) Page 33 : — « Le troisième procédé (examen « de l'intention) est célèbre depuis les *Provin-* « *ciales*. Les casuistes modernes l'emploient com- « munément. Il consiste, comme on sait, à purifier « le mal de l'action « avec la pureté de notre inten- « tion. » C'est grâce à ce procédé qu'on verra les « casuistes contemporains excuser le père qui « souhaite la mort de son fils, le voleur qui ne « restitue pas, les enfants qui rougissent de leurs « parents, etc. »

P. 35 : — « Ce procédé [le 3e] est aujourd'hui cou-

« rant... On peut, à volonté, faire de l'ivresse, voire « de certaines maladies, des circonstances atté- « nuantes ou aggravantes. On peut, au nom de « l'intention, excuser des actes coupables, mais « aussi condamner des actes innocents d'apparence « et de fait ».

Et allez donc !... Puisque M. Bayet vous dit qu'il n'apprécie pas, ne critique pas, « ne suggère jamais son opinion, n'engage personne à s'émou- voir »... C'est entendu !

d) Pages 53-54 : — « Mederic surprend Sabinus « en train de voler. Il lui demande dix francs, le « menaçant, s'il refuse, de le dénoncer. Peut-il « garder cet argent? Il semble qu'un tel chantage « soit plus qu'inique. Mederic peut pourtant, « d'après Gury, garder l'argent. »

Il y a deux Bayet dans Bayet. Le Bayet de la préface, aux allures solennelles d'impartiale honnêteté, n'aurait pas écrit cette dernière phrase, s'étant sur l'honneur engagé à ne pas l'écrire. L'autre a moins de scrupule et ne s'en est pas gêné.

e) Page 74 : — « On ne voit pas bien pourquoi la « *Théologie de Clermont* ne nous autorise à tuer « que les enfants en bas âge. Mais c'est à peine « une restriction : car de tous les meurtres autori- « sés celui-là semble le plus odieux, et qui peut « le plus peut le moins. S. Alphonse et Timothée, « plus logiques, vont au bout de leur doctrine en « nous permettant de tuer, pour notre défense, « n'importe quel innocent. Leur décision surprend « d'abord. Il y faut voir l'application très rigou- « reuse du principe cité plus haut et qui nous « fait un devoir de préférer notre vie à la vie du « prochain ».

Qu'en termes impartiaux, calmes et impersonnels, sans critique ni suggestion d'horreur, ces choses-là sont dites !!...

Et c'est ainsi d'un bout à l'autre du volume. Nous n'en finirions pas s'il fallait relever toutes les *opinions* et *émotions* « suggérées » par M. Bayet à propos de l'aumône, de l'homicide, du vol, du mensonge, des impôts, etc.! Au surplus, il ne perdra rien, ni le lecteur non plus, pour attendre. On y reviendra.

Le bouquet, pour terminer. Voici deux passages, le dernier surtout, particulièrement odieux, et par la calomnie noire qu'ils énoncent, et par le démenti qu'ils infligent à Bayet-Préface dans ses fameuses promesses de ne joindre aucune suggestion d'appréciation personnelle à la pure et simple citation historique des textes.

f) Page 170 : — « Voilà environ cinquante ans « que la morale de S. Alphonse n'a plus, dans le « clergé français, d'adversaires décidés. Depuis « cette époque non seulement le nombre des « crimes n'a pas cessé d'augmenter, — je crois, « pour ma part, que cette progression a d'autres « causes, — mais une sorte de relâchement général a « énervé les convictions jusque-là les plus solides. « L'idéalisme romantique, succombant sous les « railleries, a fait place à l'esprit nouveau. Le nom « même d'homme à principes, soit en politique « ou dans la vie privée, a été tourné en dérision. « Le roman, le théâtre, la conversation ont pro- « posé à notre admiration l'individu débrouillard « dont la souplesse hardie sait transiger avec tous « les principes. Le besoin d'arriver et ses consé- « quences, l'égoïsme, le laisser-aller, l'indélicatesse, « l'improbité se sont parés du nom d'esprit pra- « tique. Qui oserait affirmer que le triomphe d'une « morale flétrie trente années plus tôt par la plus « grande partie du clergé français, est étranger à « ce fléchissement de la conscience commune? »

On vous l'affirmera, Bayet, soyez tranquille ! On vous l'affirmera, et non point d'après votre méthode malpropre que nous repoussons du pied, mais avec raisonnements au grand jour et bonnes preuves à l'appui.

Savourez, enfin, ceci, ami lecteur :

g) Page 171 (suite du texte précédent) : — « Autre exemple, et celui-là précis. On sait que, « *depuis quelques années*[1], le nombre des insoumis « et des déserteurs devient assez considérable pour « que l'opinion par moments s'en inquiète. — Or « c'est justement *depuis quelques années* que les « manuels employés par l'Eglise et par conséquent « l'Eglise elle-même excusent, en termes de plus « en plus nets, l'insoumission et la désertion. N'y « a-t-il là qu'une coïncidence? C'est possible. Ce « qui est certain, c'est que des théories si précises, » répandues par une société nombreuse et puis- « sante, ne peuvent pas à la longue ne pas influer « sur un peuple. »

Voilà tout l'homme, et tout le fond de sa mauvaise action. Suintement d'insinuations malveillantes à jet continu sans discussion, ni preuves, ni polémiques, comme il dit. Avec un raisonneur on raisonne, c'est correct et d'obligatoire loyauté. Avec un aboyeur on fait comme Veuillot-suisse qui mettait, comme vous savez, à la porte de l'église les insulteurs de Dieu, incapables de s'y tenir proprement.

Un penseur sérieux? Un adversaire loyal, celui-là? A qui serait tenté de le croire nous demanderions, alors, ce qu'il pense des dernières lignes que voici, imprimées à la suite des précédentes, à la dernière page du volume :

h) Page 171-2 : — « Je m'arrête, ne voulant rien « dire qui sente la polémique. Mon ambition, dans « ce petit livre, a été de faire connaître la morale « de l'Eglise moderne. Je crois en avoir donné « une image fidèle. En tout cas, je l'ai exposée sans « passion, sans la railler, sans l'attaquer, sans la « juger. »

Alors, il n'y a donc ni polémique, ni passion, ni raillerie, ni attaque, ni jugement, dans cette double accusation, parmi tant d'autres, perfidement jetée à la face de l'Eglise catholique, d'avoir précipité depuis cinquante ans la décadence des mœurs publiques, d'avoir depuis quelques années provoqué, aidé le mouvement d'insoumission aux lois militaires du pays, ce qui est simplement une chose abominable, le crime de lèse-patrie !

[1] C'est Bayet qui souligne.

Nous le lui avons dit : la personne de M. Bayet nous est indifférente. Nous l'estimons dans la mesure, inconnue de nous, où elle peut être estimable. Pour l'écrivain, l'adversaire public de l'Eglise, ses procédés de combat, nous n'avons que du mépris. Nous y joindrions le dédain silencieux, si nous n'avions à cœur de prévenir, d'atténuer au moins, le mal que peut faire aux simples la lecture de ce mauvais petit livre.

Méchamment indiscrète et habilement calomnieuse, l'inspiration générale du volume réclame encore une troisième observation de critique préliminaire : elle est historiquement fausse.

Morale évangélique, morale catholique, morale moderne, morale contemporaine sont pour l'auteur quatre morales différentes, superposées au cours des évolutions historiques de l'Eglise.

Nous en sommes, dit-il, depuis une cinquantaine d'années, en France, depuis un bon siècle et plus peut-être ailleurs, en Italie, à la morale de S. Alphonse et de son école aujourd'hui triomphante : c'est la *morale contemporaine*. De bonne heure la *morale évangélique* a dû s'éloigner du type idéal de sa pureté originelle, pour s'adapter aux influences sociologiques du milieu romain, grec, oriental, et ce fut alors, dans l'âge primitif et patristique, la *morale catholique*. Rien de saillant comme nouveauté jusqu'à la période finale de l'ère scolastique. Il faut arriver jusqu'à la Renaissance, au XVIe siècle surtout, pour constater l'effort d'adaptation casuistique auquel les théologiens célèbres de ce temps-là se sont appliqués pour harmoniser la morale jadis catholique avec les exigences de la société nouvelle : c'est l'âge de la *morale moderne*, qui va jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, jusqu'à la *Theologia moralis* de S. Alphonse.

Pour frapper donc son lecteur par un argument historique facile à saisir, M. Bayet affirme, sans aucun essai de preuve, bien entendu, que la morale présente *contemporaine* n'est pas du tout la morale *catholique*, encore moins la morale *évangélique*, et cela en gros, par voie de suggestions incidentes, là où il aurait fallu une sérieuse justification ; et cela, dit-il, parce que la casuistique d'aujourd'hui est une nouveauté qui ne se trouve pas dans la ou les morales d'autrefois, une nouveauté dont certaines conclusions — « tu peux tuer » — « tu peux voler » — sont en contradiction avec les bons vieux principes d'autrefois : « tu ne tueras point » — « tu ne voleras point. »

La casuistique aujourd'hui victorieuse a cependant failli périr, observe Bayet. Pendant longtemps et dès le XVIIe siècle (on cite Bossuet) elle a rencontré de puissants adversaires dans la masse du clergé français. Le temps n'est pas éloigné de nous où la théologie morale de S. Alphonse était qualifiée « d'immorale » par des hommes d'autorité, réputés maîtres dans l'enseignement de la morale aux élèves des Séminaires de France. D'un côté l'influence persévérante des Jésuites, à la remorque du P. Gury, et, d'autre part, la connivence de la conscience collective dans le relâchement des mœurs, ont fini peu à peu par assurer le triomphe des bénignités liguoriennes sur les sévérités du temps passé.

Et voilà comment nous sommes actuellement emportés par un courant nouveau, en sens contraire de l'ancien, avec des perspectives de relâchements de plus en plus accentués, dont se moque parfaitement M. Bayet, mais dont il ne manque pas d'inquiéter, en le troublant, le naïf lecteur qui veut bien le croire.

La réalité historique des faits est tout autre. Puisque M. Bayet a lui-même très exactement comparé la casuistique à la jurisprudence, qui interprète pratiquement l'application des lois, et comparé donc la morale théorique au *Code* civil où les textes législatifs sont consignés, que n'a-t-il eu la bonne foi de se demander s'il n'y aurait pas équité à raisonner de la *casuistique* comme de la *jurisprudence*, et de la *morale* comme du *Code*, quant à la manière d'apprécier, dans ce qu'elles ont de contraire ou de concordant, leurs évolutions respectives au cours des âges pour une société donnée ? C'était si indiqué et si simple ! Mais, trop simple, précisément, pour le but de dénigrement malveillant qu'il fallait atteindre.

Avec le temps, au cours des âges, et suivant le détail des exigences nouvelles et croissantes qui conditionnent le développement normal de la vie des nations, les lois se multiplient et les *Codes* grossissent ; les sentences de tribunaux et les répertoires de jurisprudence aussi. Est-ce à dire que la succession, voire l'opposition, des lois sur des points de pratique contingente, subordonnés nécessairement aux variabilités du temps et de l'espace, atteignent et blessent, dans une mortelle contradiction, les principes fondamentaux de la morale civile naturelle dans ce qu'elle a d'immuablement fixe et universel, comme la droite raison humaine elle-même, dont elle émane ?

L'Eglise, tout comme l'Etat, est une société d'hommes, et, de plus, une société qui, dans ses préoccupations d'ordre moral, englobe l'homme tout entier, tous les hommes, de tous les temps, de tous les pays, à la fois. Ce n'est pas un peuple seulement, c'est l'humanité qu'elle accompagne dans la série successive de ses évolutions. Quelle sottise, alors, que de lui reprocher ses variations législatives, qui sont la condition essentielle première de son adaptation aux nécessités changeantes de la vie des hommes !

Cette sottise, en gros, n'est point celle de M. Bayet. Chez un homme si avisé nous nous gardons de la supposer. Mais alors, pourquoi se montre-t-il si scandalisé des variations de la morale dans l'Eglise ? C'est donc que ces variations, pour lui, sont des contradictions ? — Très bien ! C'est un point de vue possible, une opinion présentable. Encore fallait-il, pour la présenter de bonne foi, et se parer de quelque raison d'y croire,

l'offrir au public autrement qu'en sous-entendu, ou dans une insinuation vague, sans le moindre essai de preuve ou de discussion.

Admettons un instant, bien que très contestable, la classification artificielle des morales dites « successives » de l'Eglise, en évangélique, catholique, moderne, contemporaine. Eh bien ! L'évangélique est la racine, la catholique la tige, la moderne les branches, et la contemporaine les fleurs. Voilà tout ! Ou encore, si l'on veut, plus simplement : la morale fondamentale, naturelle et évangélique, est la source d'où l'eau qui entretient la vie spirituelle de l'homme s'écoule par des canaux, indéfiniment ramifiés, de plus en plus étroits et nombreux à mesure qu'ils s'éloignent du point de départ. Il arrive que pour les besoins de l'irrigation, et suivant les modifications géolo-liques du terrain, tantôt l'on supprime certains de ces canaux, et que tantôt l'on en ouvre d'autres. Que font ces suppressions et ces additions à l'ensemble, à la réserve centrale d'où tout procède ? Pour être variés à l'infini dans leur structure, leur capacité, leur direction, ces conduits cessent-ils de rester en communication avec leur point d'origine commune, et l'eau qui y circule n'est-elle pas toujours, partout, l'eau même de la source qui les alimente ?

Liquide frelaté, sophistiqué, où il ne reste plus rien de la pureté évangélique, pense et insinue M. Bayet. Nous lui ferons voir le contraire, amplement. C'est tout l'objet de ces articles. Mais nous regrettons que l'auteur de *La Casuistique chrétienne contemporaine* ait cru pouvoir se permettre de manquer de respect à son lecteur, et à la vérité, au point d'énoncer tranquillement une énormité pareille sans aucun souci de la justifier.

C'est toujours le même esprit de haine enveloppée et prudente, la même méthode d'éclaboussures au détour des chemins, au lieu de coups directs dans un duel loyal face à face ! Et cela manque visiblement de tenue et de franchise. Cet esprit et cette méthode, M. Bayet pourrait nous reprocher de lui en avoir fait l'emprunt pour les retourner contre lui si nous entendions nous en tenir à cette critique générale de son livre. Ce serait notre droit, après tout, d'en rester là et de riposter à son attaque avec les armes de son choix. Nous les jugeons insuffisantes, et pas assez propres pour nos mains habituées à des procédés plus honnêtes de combat. Par charité pour les lecteurs qu'il pourrait tromper, nous allons donc faire à M. Bayet l'honneur de parer correctement tous ses coups et de lui en porter, par-dessus le marché, non moins correctement, quelques autres, qui sans doute ne troubleront point la quiétude de son parfait mépris pour l'Eglise, mais lui donneront à penser qu'il est peut-être un peu tard pour pasticher les *Provinciales*, et que sa gageure est vraiment bien osée de prétendre, lui, Bayet, se trouver à l'aise dans la peau de Pascal.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Que pensez-vous de ce principe ? « On est gravement obligé de communier, de par Notre-Seigneur, dans la mesure où c'est nécessaire pour ne pas mourir de faim, c'est-à-dire pour avoir la force d'éviter la mort spirituelle qui surviendrait par suite d'inanition spirituelle. »

Je n'ai trouvé nulle part le précepte divin de la communion présenté de cette façon. Mais il me semble qu'il découle logiquement de cette doctrine que l'Eucharistie est la nourriture des âmes, et que formulé dans ce principe général il reste inattaquable.

« Quand y a-t-il obligation grave de communier ? » A cette question, notre Catéchisme répond : « Il y a obligation grave de communier au moins une fois l'an, et quand on est en danger de mort. » Il me semble que cette réponse tient compte trop exclusivement du précepte ecclésiastique, et que le précepte divin s'impose plus fréquemment à beaucoup d'âmes. Ne pourrait-on pas expliquer ainsi la réponse du Catéchisme : « En danger de mort *spirituelle* et *naturelle* ? »

2° Le card. Gennari traitant de l'obligation du décret *Quam singulari* écrit : « Il y aurait *faute grave* à ne pas tenir compte pratiquement du précepte... Pèchent donc *a)* les parents qui n'ont cure de faire communier leurs enfants souvent et, si possible, tous les jours... »

Ces paroles ne confirment-elles pas ma manière de voir au n° 1 ? S'il n'y avait obligation grave de communier qu'une fois par an, comment pourrait-il y avoir faute grave à ne pas se soucier et s'efforcer d'amener les enfants à communier fréquemment, et à se contenter pour eux de la communion pascale ?

3° Les parents, en général, sont loin d'avoir assez de foi et de piété eucharistiques pour avoir « le souci de faire communier leurs enfants souvent et, si possible, tous les jours. »

Heureux sont les curés quand les parents ne s'opposent pas à ce que leurs enfants répondent aux convocations régulières faites à l'occasion de telle fête, du 1er Vendredi du mois... Mais jamais les parents ne se demanderont s'il leur est possible d'envoyer leurs enfants à la messe tous les jours, n'engageront leurs enfants à communier tous les jours, si le confesseur le leur permet. C'est la « neutralité » eucharistique. Quelle est, matériellement du moins, la faute des parents qui agissent ainsi ? Et pensez-vous qu'il y ait lieu de les interroger en confession sur ce péché de neutralité eucharistique ?

R. — Ad I. Vous exagérez beaucoup. Tenez-vous-en à la théologie, qui ne trouve pas que la communion (en dehors de la mort, pendant la vie) soit *per se* obligatoire *præcepto divino*, autrement que dans la forme et pour le temps où l'Eglise l'a précisé dans son commandement de la communion pascale.

Votre argumentation pèche radicalement par la base. Vous voyez le précepte divin là où il y a nécessité, et vous dites que, en dehors de la communion pascale, l'Eucharistie est nécessaire, ce que vous prouvez par la raison qu'elle est la nourriture spirituelle de l'âme. Nourriture, oui ; nécessaire à la manière de la nourriture matérielle pour le corps, non. Et là est votre erreur.

La vie spirituelle de l'âme consiste 1° dans l'infusion de la grâce sanctifiante, 2° dans la conservation de cette grâce, et par suite 3° dans les opé-

rations vitales qui découlent de ce principe de vie (de quoi nous n'avons rien à dire pour le moment).

Or, la grâce sanctifiante s'acquiert autrement que par l'Eucharistie, v. g. par les autres sacrements, par la contrition parfaite ; et cela est si manifeste que la communion suppose la grâce sanctifiante existant déjà dans l'âme de celui qui la reçoit.

De plus, la grâce sanctifiante se conserve, s'alimente et s'augmente par d'autres moyens que l'Eucharistie : les œuvres pieuses, la prière, les actes de charité, les autres sacrements, etc.

Il n'est donc pas vrai que, faute de communier, une âme est condamnée, soit à ne pas naître à la vie, soit à mourir d'inanition.

Réfléchissez donc seulement un peu à ceci : la communion fréquente n'a pas été, même dans les milieux les plus saints, en usage pendant la belle période catholique du moyen âge. Pensez-vous que l'Eglise, toujours identique à elle-même, toujours dépositaire officielle de la vérité révélée, aurait laissé dans l'ombre un précepte divin aussi important, et n'aurait commencé à y songer qu'au xx^e^ siècle de son histoire, sous le pontificat de Pie X ?

Ad II. Nous n'avons pas sous les yeux le texte auquel vous faites allusion. Mais le card. Gennari était trop bon théologien pour avoir eu dans l'esprit l'erreur que vous déduisez, à tort certainement, de ses paroles. Le décret *Quam singulari* ne vise que la communion pascale obligatoire pour les enfants avant l'âge fixé par l'ancienne vilaine coutume désormais disparue. Il s'agit bien là d'un précepte et, dès lors, de l'obligation grave qu'il impose, pour son accomplissement, à la conscience des enfants, et aussi de leurs parents, de ceux qui ont charge de les y aider ou qui sont en état de les en empêcher.

Quant à la communion fréquente, peut-être pourrait-on dire que *ratione caritatis* il y a dans certains cas particuliers faute grave chez ceux qui, au lieu de la favoriser, s'opposent à cette pratique chez l'enfant qui en a un grave besoin de son côté. On ne peut aller plus loin, et très sûrement le mot qu'on prête ici au card. Gennari doit s'appliquer au décret *Quam singulari* en ce qui concerne le précepte pascal pour les enfants, et non à la communion fréquente ou quotidienne.

Ad III. Même réponse que ci-dessus. Le péché formel grave pour « neutralité eucharistique, » comme vous dites, n'existe que par rapport au précepte pascal. Tenez-vous-en là quant aux sévérités éventuelles que peut comporter cette matière, et ne confondez plus les œuvres de zèle et de conseil avec celles qui sont l'objet d'un commandement positif, dont la violation entraîne une faute correspondante de conscience.

Q. — Dans le n° du 7 juin 1906 (p. 494), vous avez, à propos des vicaires généraux honoraires, traité la question de la préséance du vicaire général titulaire, mais en dehors du chœur. Je vous prie de vouloir bien compléter cette réponse très claire en précisant la place que doit occuper au chœur, pendant un office capitulaire, et en l'absence de l'Evêque, le vicaire général qui ne fait pas partie du Chapitre, mais est revêtu des insignes de chanoine honoraire, qu'on a le tort de confondre avec l'habit vicarial.

R. — Nous ne voyons pas ce qu'il serait possible d'ajouter à notre réponse de 1906 (p. 494) pour vous satisfaire. Le droit ne dit de la présente question que ce que nous vous en avons rapporté. Quant à la fixation pratique de la place du vicaire général *in choro,* à propos de laquelle surtout vous nous interrogez aujourd'hui, que voulez-vous que nous en disions ? C'est affaire de circonstances, de dispositions locales.

Evidemment, il faut éviter le ridicule, et parfois la distance qui sépare le trône épiscopal des stalles capitulaires n'est ni assez grande, ni assez en vue, ni enfin assez convenable, pour qu'on puisse décemment y « parquer » le vicaire général. Les chanoines sont en droit de refuser à celui-ci l'accès de leur enceinte chorale ; c'est entendu. Mais il est non moins entendu qu'ils *doivent* au vicaire général ainsi exclus une place qui soit digne de lui, c'est-à-dire, en définitive, digne de l'Evêque dont il partage la suprême juridiction, avec lequel il ne fait qu'une seule et même personne morale, aux termes du droit.

On pourrait faire établir un peu à côté du trône, entre celui-ci et les stalles, sur un gradin, un beau fauteuil en bois sculpté, avec un prie-Dieu correspondant, garni de tapisseries et de velours vert ; quelque chose de « très bien », qui tire l'œil et soit artistique, qui mette en relief le personnage et montre bien que le Chapitre ne le met en dehors et à côté que pour le mettre en réalité au-dessus de lui, ce qui est canoniquement très bien jugé. Dans ces conditions tout le monde serait satisfait, l'Evêque, les chanoines, le vicaire général et le droit aussi.

C'est donc une affaire de tact et de révérence, à régler, encore une fois, d'après la disposition des lieux. Tous les chœurs de cathédrales ne se prêteraient pas également bien à cette installation ; et MM. les chanoines peuvent se dire que jamais un Evêque n'acceptera pour son vicaire général une place où il aurait à subir, de façon quelconque, le désagrément de ce qui pourrait être pris pour une humiliation.

Ajoutons, pour finir, que le vicaire général n'a droit à aucune place à part, quand il est seulement revêtu des insignes de chanoine honoraire. Pour être traité comme vicaire général, il faut, conformément aux usages liturgiques, qu'il soit *in habitu vicariali.*

Au fond, cette difficulté de placement du vicaire général au chœur est très analogue, identique pourrions-nous bien dire, à celle qui se présente pour un prélat *habitu prælatitio indutus,* lequel ne peut exiger une stalle parmi les chanoines, mais doit avoir une place *d'honneur* à part, non pas avant, mais en dehors du Chapitre.

Que si le Chapitre ne réserve pas au prélat ou

au vicaire général la susdite *place d'honneur* en lieu convenable au chœur, alors il doit lui laisser occuper la première stalle canoniale, et cela non par droit du côté du personnage ainsi honoré, mais par devoir du côté du Chapitre, faute pour lui d'avoir quelque chose d'autre ou de meilleur à offrir.

Q. — Permettez-moi de vous consulter au sujet de l'Extrême-Onction. Les temps deviennent difficiles et plusieurs fois je me suis trouvé embarrassé. Voici ce que j'ai fait pour le cas suivant.

J'étais appelé près d'un vieillard qui allait mourir. Il avait une réputation assez mauvaise, mais pas scandaleuse pour l'instant. Au cours de la confession, je me vois dans l'impossibilité de lui donner l'absolution, même d'une façon large. Après l'avoir quitté, on me demande comment je le trouve et si je ne vais point l'administrer dès le soir. Je ne pouvais rien dire, et je me borne à dire que je reviendrai le lendemain le voir.

Le lendemain je revins, mais dans l'après-midi seulement, car son refus m'embarrassait, et je craignais un refus public, et je craignais aussi qu'on me sollicitât de l'administrer. Je me bornai en attendant à prier pour lui. Il aurait pu se décider lui-même à m'appeler.

Quand j'arrivai, il venait de mourir. J'exprimai mes regrets à la famille, et dis qu'ayant été empêché je n'avais pu revenir plus tôt.

Dans le voisinage, connaissant l'individu, on soupçonna qu'il avait refusé de se confesser, mais ce ne pouvait être que des soupçons, dont je ne tins pas compte, et je n'hésitai pas à lui donner la sépulture chrétienne.

Aurais-je dû faire autrement ?

R. — Tout d'abord, n'oublions jamais l'extrême rigueur absolue du secret de la confession. Une bonne manière de l'entendre en pareille circonstance, c'est d'agir après la confession exactement comme si elle n'avait pas existé, donc de n'en tenir aucun compte pour toute décision ultérieure à prendre, au moins au for externe.

N'oublions pas non plus qu'entre ces deux préoccupations : sauver son âme en péril et ménager au moribond une sépulture religieuse, c'est la première qui régulièrement doit l'emporter.

Il faut noter encore que si le sacrement d'Extrême-Onction est un sacrement des vivants, qui présuppose l'état de grâce, il est aussi *indirectement* un sacrement des morts, puisqu'avec la simple disposition minima de foi et d'attrition requises pour la Pénitence, il peut, tout comme celle-ci, effacer les péchés mortels non soumis au pouvoir des clefs de façon normale.

Dernière observation. Un refus de sépulture ecclésiastique est chose extrêmement grave, au double point de vue de l'âme qui est en cause et des répercussions sociales fâcheuses de cette sanction pénale d'ordre public. Sans doute, un curé aurait tort de se montrer faible ou peureux quand le refus s'impose nettement, comme justifié au grand jour de la publicité ; ce serait proprement trahir sa mission de gardien des choses saintes, et *projicere margaritas ante porcos,* au grand scandale des fidèles. Mais il aurait tort aussi de se montrer trop sévère sur ce point-là sans raisons évidemment suffisantes au point de vue externe.

In dubio, la bonne règle pratique est de tâter le pouls à l'opinion ambiante, et cela se conçoit, puisque nous sommes là sur le terrain des délits et sanctions publiques, donc sur un terrain où il y a lieu de tenir compte, sous ce double rapport, de l'appréciation grave des délits et de l'efficacité des sanctions. Ceci explique et justifie fort bien l'attitude des curés qui, pour un cas donné, refusent la sépulture en un certain milieu, très chrétien par exemple, alors que, pour un cas identique, en milieu différent, très peu chrétien, leurs confrères et eux-mêmes ne la refuseraient pas, autant dire que *in dubio* ils la refusent ou l'accordent, suivant que l'opinion commune des bons fidèles s'attend au refus ou ne s'y attend pas.

Arrivons maintenant à la résolution du cas proposé.

Vous auriez dû revenir voir le malade plus tôt, sans vous laisser arrêter par la perspective de l'Extrême-Onction et de la sépulture. Pour l'Extrême-Onction, vous pouviez toujours dire : « Dès qu'il la demandera prévenez-moi, rien ne me paraît urgent encore, » tout comme vous auriez fait pour un malade incapable de se confesser, mais pas encore *in extremis*. Revoyant votre homme avant sa mort vous aviez peut-être quelque chance, ou de le confesser enfin comme il faut, ou, aux approches de l'agonie, dans le coma, de l'administrer sous condition, malgré ce que vous pouviez savoir de ses indispositions antécédentes au point de vue de l'absolution sacramentelle. Votre conduite externe a été trop inspirée des impressions et connaissances dues à la confession.

A supposer qu'il eût demandé l'Extrême-Onction sans vouloir se confesser, mais aussi sans refus de confession public et scandaleux, vous deviez la lui donner en passant outre au refus secret d'absolution. Et n'allez pas croire qu'une Extrême-Onction ainsi donnée à un sujet, indigne au moment où il la reçoit, est chose entièrement nulle. Une solide doctrine théologique admet que le sacrement, inopérant en pareil cas à l'instant où un *obex* s'oppose à son effet, exerce toute sa causalité après coup, au moment où, sans autre intervention sacerdotale, l'*obex* est enlevé par le sujet lui-même. Vous auriez, il est vrai, coopéré à ce que vous estimiez, non sans raison peut-être, un sacrilège ; mais c'est là une coopération matérielle forcée qui n'eût que bien légèrement, et même pas du tout, pesé sur votre conscience.

La pire des hypothèses, — prévision d'un refus public de l'Extrême-Onction avec caractère scandaleux de mépris net du prêtre, de l'Eglise, des choses de la religion, — cette hypothèse, disons-nous, était meilleure encore que celle à laquelle vous vous êtes arrêté : plutôt courir le risque de la mort dans de mauvaises conditions que le risque d'un enterrement civil. Qui sait l'attitude qu'aurait pu avoir le moribond dans une seconde, une troisième visite ? C'est le secret de Dieu seul. Les exemples ne manquent pas de gens très mal disposés, auxquels l'approche de la mort suggère

des pensées qui amènent le désaveu de leur vie passée.

Vous avez fait pour le mieux, tel que, de bonne foi, vous l'avez compris. Donc, aucune faute morale de votre part, que vous ayez à vous reprocher. Mais, en y réfléchissant, vous verrez que ce « mieux » d'après vous, n'était pas le vrai « mieux » d'après les règles et la réalité objective des choses.

Q. — Que faire au confessionnal quand un pénitent, occupé à décharger une conscience douteusement tranquille jusque-là, vient inopinément faire connaître le complice de telles ou telles fautes? Faut-il empêcher la continuation de l'accusation, alors que la personne du complice forme tout le nœud des péchés qui gênent? Ne vaut-il pas mieux poursuivre, alors que la réputation du complice est maintenant compromise auprès du confesseur, pas autant toutefois qu'elle le sera vraisemblablement à la fin de la confession entièrement entendue? Faut-il plutôt renvoyer le pénitent à un confesseur qui ne connaît pas le complice, pour l'achèvement de la confession?

R. — Il est défendu au confesseur de chercher à connaître le complice, de demander son nom, d'amener le pénitent à le désigner. D'autre part, la loi de charité, d'après certains bons auteurs, impose à la personne qui confesse ses propres fautes le devoir de ne pas révéler celles du prochain en le diffamant auprès du confesseur. La première prohibition, renforcée par l'intervention du droit positif de l'Eglise, est grave, et cela pour des raisons faciles à comprendre; la seconde l'est beaucoup moins, et, en fait, le complice est souvent révélé par le pénitent qui, confiant dans le secret sacramentel, ne se doute pas, la plupart du temps, de la diffamation qui est en cause et qu'il ferait mieux d'éviter.

Du reste, il ne manque pas de bons théologiens pour affirmer que, si à certains égards il a tort de trop parler, le pénitent, néanmoins, ne manque pas au respect de la réputation de son complice en le nommant, parce que ce complice y a lui-même implicitement renoncé dans sa coopération au péché commun, sachant bien, au surplus, que en cas de confession cette révélation était dans la logique et la pratique des choses.

Concluez de là qu'il faut laisser le pénitent s'exprimer comme il l'entendra, et ne pas interrompre une confession commencée, sous prétexte de garantir le complice contre cette diffamation qui après tout, au fond, n'en est pas une.

Q. — *L'Ami* a une doctrine en général très sûre, très bien appuyée sur les théologiens modernes. Je crois tout de même qu'au point de vue pastoral sa doctrine prête parfois au relâchement. Dernièrement encore, p. 64 de 1913, en parlant de la communion sans messe, je regrette qu'il n'ait pas indiqué une restriction à l'égard de ces bonnes dames qui se *font une habitude* d'arriver à la messe à la préface ou au *Sanctus* et qui vont communier sans préparation, alors qu'elles n'ont pas d'autre empêchement que leur paresse et leur négligence. Est-il bon que le clergé les endorme tranquillement sur ce sans-gêne?

R. — Tout arrive. Parmi nos lecteurs il en est qui blâment nos tendances à la sévérité. D'autres, comme celui-ci, nous accusent de relâchement! Ce qui prouve que sévérité et relâchement sont choses sujettes à motiver des appréciations très différentes, suivant la tournure d'esprit *subjective* que chacun met, plus ou moins consciemment, dans sa manière de voir, laquelle cependant, pour être vraie, doit être autant que possible *objective*. Nous entendons par jugement objectif celui où n'entrent que les motifs imposés par la réalité des choses telles qu'elles sont en dehors de nous.

Voilà de bonnes dames qui arrivent tard à la messe. Dites donc: « Elles arrivent tard à la messe, » et c'est tout. Pourquoi ajouter: « elles s'en font une habitude? » Il vous plaît de penser ainsi. C'est peut-être vrai, c'est peut-être faux. Vous n'en savez rien au fond avec exactitude.

Vous ajoutez: « Elles n'ont pas d'autre empêchement que leur paresse et leur négligence. » — Cela vous plaît à supposer. Mais qu'en savez-vous? Et si vous êtes hors d'état de prouver cette interprétation désobligeante de leur retard, pourquoi en faites-vous malgré tout la base de votre appréciation sévère à leur endroit?

« Elles vont à la communion sans préparation... » Qu'en savez-vous, voyons? Et de quel droit exigez-vous cette préparation qui consiste à être assis ou debout dans un banc à l'église dix minutes avant de se présenter à la sainte Table?

« Mais, dites-vous, c'est du sans-gêne... » Distinguons, s'il vous plaît, le sans-gêne scandaleux et celui qui ne l'est pas. De ce dernier, qui est chose de pur for interne, à apprécier par Dieu et le confesseur de ces dames, vous n'avez pas à vous occuper, vous curé. Pour l'autre, c'est différent. Et voilà la vraie manière de présenter et de résoudre le problème sans sévérité ni laxisme.

Si le geste de ces dames cause du scandale à la population fidèle, parce qu'irrévérencieux pour la sainte Eucharistie, vous pouvez et devez même, en cas grave, intervenir pour en obtenir la suppression. Vous direz donc à ces bonnes personnes: « Vous pouvez, Mesdames, avoir les meilleures raisons du monde pour agir comme vous faites; mais je vous prie de constater avec moi que vous scandalisez la paroisse, et de vous rappeler le précepte de charité qui vous oblige à éviter cela. » Très bien! La monition peut se présenter ainsi, et ainsi rester assez objective pour qu'on ne vous accuse pas d'avoir un mauvais caractère ou de faire à ces paroissiennes dévotes un procès de tendance. Et encore vous pensez bien qu'il faudrait sérieusement étudier l'affaire avant de vous appuyer sur un scandale grave qui ne serait pas scandale ou qui ne serait pas grave. Tout cela demande de la théologie, de la prudence et du doigté, trois qualités casuistiques qui ne risquent jamais de mener personne au rigorisme ou au laxisme.

Q. — Une femme veuve passe pour avoir eu jadis des relations coupables avec un homme veuf également. Ne pouvant l'épouser, pour pouvoir continuer à jouir d'une rente qu'elle reçoit en qualité de veuve d'un

ancien fonctionnaire, elle a eu dernièrement l'idée d'aller vivre dans la maison de cet homme. Chacun d'eux toutefois a une chambre qui lui est propre, mais les deux chambres communiquent entre elles. Il y a donc bien concubinage, en apparence du moins ; c'est ce que disent les honnêtes gens du pays, malgré les dénégations de la veuve.

Comment le curé doit-i se comporter à l'égard de cette personne ? Que devrait-il faire si elle le faisait appeler en cas de maladie grave ? si elle venait à mourir subitement sans avoir pu voir le prêtre ?

R. — Nous questionnons à notre tour :

Que veut dire au juste ce mot *passe* dans l'expression : « une femme *passe* pour avoir eu des relations, etc. ? » Auprès de qui ? Sur quels faits se base un pareil soupçon ? Est-il généralement répandu dans le milieu où elle est actuellement ? Et répandu, non comme soupçon, mais comme persuasion morale dans l'opinion commune de l'entourage ?

« Pour avoir eu jadis... » — Qu'est-ce que cela peut faire, et fait en réalité, quant au présent ? Ce n'est sans doute pas le scandale passé qu'il s'agit d'atteindre, mais le présent, le scandale de la vie publique dans le péché. Où est-il ? On ne le nie pas. Mais enfin, il y aurait une induction exagérée à le conclure du simple fait qu'il a autrefois existé. Au surplus, l'exposé du cas laisse bien entendre qu'il continue encore dans le fait de la cohabitation survenant après la vie suspecte d'autrefois.

« Une veuve, un veuf... » — Quel âge ont-ils ? Le détail n'est pas indifférent, et nous ne pouvons pas de nous-même le préciser.

« Il y a donc bien concubinage, en apparence du moins. » — Pas si sûr que cela ; le « en apparence du moins » est une réserve prudente. Le fait que deux chambres communiquent autorise des suspicions sans doute ; mais de là à une certitude, il peut y avoir loin. L'apparence même n'est pas si démonstrative que cela, surtout si les intéressés, mis au courant du bruit dont ils sont l'objet, font l'effort de le démentir en protestant de leur mieux. Le délit de concubinage public, par quoi homme et femme sont avec certitude dans la situation de pécheurs publics, réclame, pensons-nous, des caractéristiques plus nettement accusées que celles dont on nous parle, qui, faibles déjà par elles-mêmes, ont encore l'inconvénient de laisser dans l'ombre plusieurs circonstances importantes qu'il faudrait connaître pour arriver à un jugement de certitude morale plus solide.

D'où nous concluons, sous réserve de meilleur et plus ample informé :

1° Qu'en cas de mort subite le curé pourrait, profitant au moins du *doute,* procéder à la sépulture religieuse, quitte à expliquer les motifs de sa décision, s'il y a lieu, pour éviter l'étonnement de certains fidèles dignes d'être pris en considération et respectés ;

2° Qu'en cas de maladie grave, le curé devrait, bien entendu, aller voir, même spontanément, cette personne, et alors, suivant l'urgence du cas, ou bien la confesser et l'administrer avec le minimum de réparation, devant témoins, du scandale, dans la mesure où il a pu exister, ou bien la traiter comme il est dit au n° suivant ;

3° Qu'en règle normale de conduite, si cette personne, bien portante, vient à confesse et demande à recevoir la communion, le curé devra *a)* éclaircir avec elle le problème du concubinage au for externe (quoi qu'il en soit de ses culpabilités internes) et la mettre en présence du scandale à éviter, à réparer, s'il y a scandale dans son affaire ; puis *b)* l'absoudre ou ne l'absoudre pas, suivant que son attitude sur ce point-là la montrera bien ou mal disposée à recevoir validement le sacrement de Pénitence.

Q. — Je voyageais récemment dans un rapide qui fait tout d'un trait le trajet de la frontière à Paris. Seul dans mon compartiment, je récitais mon office, lorsque le contrôleur entra. Il s'excusa, me demanda la permission de m'entretenir quelques instants et me mit au courant de certains secrets très intimes et pénibles. L'ayant encouragé et consolé de mon mieux, je m'apprêtais à reprendre mes prières, lorsqu'il me demanda de vouloir bien l'entendre en confession : « Je ne connais aucun prêtre à Paris, me dit-il, et mon service m'empêche d'y remplir mes devoirs religieux ; je ne tiens pas non plus à dire tout ce que je viens de vous confier aux prêtres de ma localité. »

Je lui répondis qu'étant en voyage, je n'avais aucun pouvoir pour l'absoudre. Je lui indiquai, en conséquence, le moyen de me trouver à Paris.

Etant donné la décision du Saint-Office accordant à tout prêtre approuvé dans son diocèse la faculté d'entendre les confessions en mer, n'aurais-je pas pu, en étendant la faveur, absoudre ce contrôleur qui, s'il ne m'eût pas été possible de le revoir à Paris, ne se serait peut-être pas confessé ailleurs ?

R. — Avec la meilleure volonté du monde il semble tout de même difficile d'assimiler à une expédition maritime un voyage en chemin de fer. Non ! très certainement, le décret du St-Office, à propos des prêtres *navigantes,* n'a pas ici son application. Vous n'aviez pas de juridiction pour donner une absolution valide. Pas possible même de supposer le « supplément » qu'accorde l'Eglise *in casu necessitatis,* lequel véritablement n'existait pas dans la circonstance. La seule réponse à faire est précisément celle à laquelle vous vous êtes arrêté. Vous avez revu votre homme à Paris, c'est bien. Mais s'il ne vous avait pas retrouvé, et, malgré la facilité de se confesser un peu partout, à n'importe qui, s'il s'était refusé à le faire, sa seule pleine culpabilité eût été en cause, et vous n'auriez quand même eu aucun reproche à vous faire.

Q. — J'ai dû refuser un enfant à la Première Communion solennelle. Pendant les vacances, les parents voulant lui épargner une nouvelle année de catéchisme — c'est là le seul motif qui les guide — lui font faire sa Première Communion privée dans une paroisse étrangère. Le curé de cette paroisse avait-il le droit de l'admettre sans autorisation du curé de l'enfant ?

R. — Le curé en question n'était dans son droit qu'autant qu'il avait rempli, pour admettre cet enfant à la communion privée, les conditions posées 1° par le décret *Quam singulari* et 2° par les règlements diocésains. Du 1° ne disons rien,

puisque rien dans la question posée ne nous invite à en parler.

Pour le 2° c'est autre chose. Bien que vous n'y fassiez pas allusion, nous supposons que le curé a dû, dans votre diocèse à peu près comme partout, exiger des parents et de l'enfant la promesse de suivre régulièrement les catéchismes après sa Première Communion privée. S'il l'a fait, les parents alors et l'enfant sont seuls répréhensibles de n'avoir pas tenu leur promesse. S'il ne l'a pas fait, il a eu tort.

Ne parlons pas d'autorisation au sens strict du mot en cette affaire. La communion privée, en soi, n'est pas chose « paroissiale », réservée juridiquement au propre curé, exigeant par conséquent sa délégation ou autorisation quand il ne s'y mêle pas lui-même personnellement.

Cependant, par voie indirecte, le curé a sur ce chapitre certains droits moraux qu'un confrère de paroisse étrangère ne doit pas méconnaître ; et droits, sinon quant à la communion elle-même, tout au moins quant à certaines de ses circonstances adjacentes qui présentent un intérêt paroissial. C'est ainsi, par exemple, que le curé doit être dûment informé — et il convient que ce soit par son confrère — du fait de la communion donnée à l'enfant. Il doit aussi avoir communication des promesses d'avenir faites par rapport au complément d'instruction catéchistique à donner au jeune communiant. Enfin, et de façon générale, comme le point de l'assistance publique aux catéchismes réguliers ainsi que la participation à la Communion solennelle est « paroissial », il est tout naturel de conclure que le curé est en droit d'exiger qu'on lui rende possible sur ce point-là l'exercice de sa charge pastorale, soit en l'y aidant positivement, soit, tout au moins, en n'y mettant pas d'obstacle.

Q. — Nous avons dans nos facultés celle « benedicendi coronas precatorias, cruces et numismata, cum applicatione omnium *indulgentiarum consuetarum.* » Quelles sont ces *indulgentiæ consuetæ* ?

R. — Les indulgences *ordinaires* visées dans votre feuille de pouvoirs sont les indulgences *apostoliques,* celles dont chaque Souverain Pontife, après son élection, fait publier de nouveau le catalogue. Celui qui est en vigueur aujourd'hui porte la date du 28 août 1913 ; S. S. Pie X a maintenu celui de Léon XIII sans aucune modification ; vous le trouverez à la Maison de la Bonne Presse, Paris, 5, rue Bayard, pour 0 f. 10 (port en sus).

Q. — 1° Dans notre contrée, la majeure partie des jeunes gens abandonnent toute pratique chrétienne dès la 15e ou 16e année. Pour le mariage, ils se préparent en général assez bien. Presque tous se confessent convenablement, en apparence au moins, plusieurs même tiennent à communier. Est-ce pour faire plaisir à la fiancée ? Toujours est-il que l'expérience atteste qu'ils ne persévèrent nullement après, pour le devoir pascal notamment.

Dans ces conditions, que faire ? Continuer à absoudre et à admettre à la sainte table, avec la quasi-conviction qu'après le mariage il en sera de la pratique comme par le passé ?

2° Plusieurs hommes, jeunes gens, enfants après la Communion solennelle, femmes même, faisant leurs pâques, manquent la messe le dimanche d'une manière habituelle, la moitié, les deux tiers, les trois quarts du temps, plus ou moins. A Pâques, à Noël aussi pour certains, on ne manque pas de leur rappeler l'obligation de satisfaire au précepte dominical. Ils ont toujours des raisons à alléguer : les occupations, les bestiaux à conduire paître, le mauvais temps, les travaux en retard, l'éloignement de l'église de 1 à 5 kilom. Finalement ils promettent de faire leur possible, et en fait retombent bientôt dans leur routine.

Peut-on, dans ces conditions, continuer à les admettre aux sacrements ?

R. — Cas on ne peut plus connu et classique, qui se rencontre ailleurs que chez vous, un peu partout. Devant cette difficulté, il faut appliquer les règles de la théologie morale concernant les récidivistes, ou plutôt la doctrine théorique et pratique du *bon propos* comme élément nécessaire de la confession *ex parte pœnitentis.* Après tout, une chose est nécessaire, et une seule : c'est que ces gens-là reçoivent une absolution valide *hic et nunc,* au moment où ils se présentent, quoi qu'il en soit de vos prévisions fâcheuses d'avenir à leur sujet. Pourvu qu'ils aient une attrition surnaturelle suffisante, le regret sincère de leurs péchés passés, avec intention au moins implicite de se mieux conduire plus tard, sans autre prévision ni promesse, le sacrement peut encore opérer leur justification ; et il y aurait faute à le leur refuser, quand ils sont dans ces dispositions minimas mais suffisantes, sous prétexte qu'ils ne persévèreront pas.

La persévérance, comme prévision et comme fait, est, rigoureusement parlant, un élément étranger au sacrement de Pénitence. Comme fait, c'est un futur contingent libre auquel on n'a pas le droit de subordonner les décisions du présent ; comme prévision, c'est un *acte d'intelligence,* placé donc en dehors de la sphère des *actes de volonté* qui seuls interviennent formellement dans le concours que prête le pénitent à l'absolution, en tant que matière prochaine sacramentelle. C'est beaucoup de donner une bonne absolution, dût-elle n'être suivie d'aucune autre ; et, même avec cette perspective, le prêtre n'a pas le droit de la refuser, malgré le désir qu'il aurait de l'accorder dans de meilleures conditions. Tirez de ces observations sommaires la conclusion qui peut convenir aux cas pratiques dont vous nous parlez.

Q. — Une personne étrangère à la maison, qui assiste sans motif à la messe le dimanche dans un oratoire domestique réservé, a-t-elle satisfait au précepte de l'assistance à la messe ? Quelle faute y a-t-il pour elle et pour la personne qui l'a admise ?

R. — Comme il s'agit d'une personne *étrangère* à la maison, elle ne peut satisfaire au précepte par l'assistance à la messe dans un oratoire strictement privé ; mais aucune loi ne lui interdit cette assistance par dévotion.

Pour l'accomplissement du précepte *dominical,*

elle devra entendre une seconde messe dans un oratoire semi-public ou dans une église paroissiale. En cas d'impossibilité pour elle d'entendre *deux* messes le dimanche, elle doit d'abord donner la préférence à la messe de précepte, et les propriétaires de l'oratoire domestique sont tenus par la charité, *sub gravi*, à la tirer de sa bonne foi.

Dans le cas d'impossibilité d'assister à une messe dans une autre église, la personne fait une action *louable* en assistant à la messe dans l'oratoire, mais elle n'y est pas tenue [1].

Q. — En 1909, je crois, Rome a porté une ordonnance sur l'admission des veuves dans les Congrégations religieuses. En avez-vous parlé? Il paraît que Mgr Battandier l'a publiée dans sa 5e édition.

R. — La 5e édition du *Guide canonique* de Mgr Battandier ne contient aucun décret relatif à l'admission des *veuves* dans les instituts à vœux simples. Quant à l'autorisation donnée par Rome en 1909, nous n'en avons pas gardé souvenir. Nous pensons donc avec Mgr Battandier que l'admission des veuves reste interdite, sauf dans les instituts qui ont pour cela des privilèges de Rome, comme les Visitandines.

Q. — Un établissement d'enseignement secondaire, tenu par des religieux-prêtres à vœux simples, formant une communauté canonique puisqu'ils sont au nombre de sept, ne possède à sa disposition qu'un seul confesseur désigné par le supérieur local. Ne pensez-vous pas que pour ce qui regarde ces jeunes gens, traversant pour la plupart l'âge critique, ce défaut de confesseurs soit bien fâcheux? Et pour ce qui regarde les religieux, n'est-ce pas violer le décret de Clément VIII selon lequel « in quavis domo religiosa, etsi parva sit, constitui debent saltem duo confessarii »? — Il est à noter que l'institut est isolé en pleine campagne, et que la facilité de recourir à un confesseur étranger, très réduite pour les religieux, n'existe pas pour les élèves, qui ne sauraient s'absenter sans permission.

R. — Le décret *Sanctissimus* de Clément VIII, du 26 mai 1593, que vous invoquez, ne concerne que les *Réguliers proprement dits;* mais il donne sur la pensée du Saint-Siège une indication précise dont doivent s'inspirer les Supérieurs des instituts à vœux *simples*.

De fait, la jurisprudence romaine actuelle marche largement dans la voie de la liberté laissée aux religieux et aux religieuses pour le choix d'un confesseur : liberté qui est supprimée par la pratique dont vous parlez, qui est donc à réformer.

LITURGIE

Q. — Un prêtre qui est obligé de dire deux messes le dimanche peut-il, à la première, prendre la première ablution, quand, en purifiant le corporal et la patène, il s'aperçoit qu'il a fait tomber dans le calice des parcelles notables détachées de la sainte Hostie ? N'y aurait-il pas en effet inconvenance grave à laisser ainsi ces parcelles consacrées dans le vase aux ablutions jusqu'à la seconde messe ?

R. — Le prêtre qui doit dire une seconde messe ne peut sous aucun prétexte prendre la 1re ablution à la 1re messe, et il n'y a d'ailleurs pas de cas où, par suite de la purification du corporal et de la patène, il soit exposé et comme obligé de verser jamais des parcelles d'hosties dans le vase des ablutions.

S'il dit ses deux messes dans la même église, la question ne peut pas même se poser. A la 1re messe, en effet, l'ablution du calice s'omet ; il y a seulement l'ablution des doigts du célébrant dans le vase destiné à cet usage et placé à demeure sur les gradins de l'autel pour les cas de communions distribuées *extra missam*. C'est le mode suivi le jour de Noël et assigné par l'Eglise « ut magis expeditus et conformis praxi universali. » (S. R. C., 6 fév. 1892, n. 3764, ad XV).

S'il ne dit pas ses deux messes dans la même église, rien de plus facile encore : il suffit de se conformer à la rubrique.

Que le célébrant, par exemple, purifie corporal et patène avant de prendre le Précieux Sang, comme c'est prescrit : il devient impossible que les parcelles recueillies passent dans le vase des ablutions, elles sont prises en même temps que le prêtre communie sous l'espèce du vin. Si quelques-unes cependant restaient par hasard adhérentes aux parois du calice, il les amènerait doucement avec l'index sur le bord du calice et les prendrait ensuite avec le même respect que le Précieux Sang.

Supposons maintenant qu'il y ait des communions à cette messe et pas de tabernacle pour recevoir la sainte Réserve : le célébrant consommera les hosties qui peuvent rester, et s'il y a quelques parcelles, soit sur le corporal où elles reposaient, soit dans le ciboire et même sur la patène, il réunit tous ces fragments sur la patène ou dans le ciboire, les amène sur le bord avec l'index et les prend ensuite *ut supra*. Après quoi, il essuie avec le purificatoire l'endroit où il a posé ses lèvres pour absorber ces particules d'hosties, purifie ses doigts dans le vase placé pour cet usage sur le gradin de l'autel et, la messe finie, prend les quelques gouttes du Précieux Sang qui auraient pu s'amasser au fond du calice, procède à l'ablution du calice, la verse dans un vase *ad hoc*, et rentré à la sacristie il la jette dans la piscine ou l'emporte pour la prendre avec celle de sa 2e messe.

En résumé, il n'y a donc pas ici à faire fond sur la prétendue présence de parcelles consacrées dans l'ablution du calice pour s'autoriser à la prendre à une 1re messe ; et de plus c'est un cas absolument chimérique, du moment où l'on se conforme aux rubriques concernant le binage. (Cf. Appendice du Rituel Romain, *De Missa bis eadem die celebranda).*

Q. — 1° Les fêtes précédemment fixées à un dimanche auront désormais leur jour d'incidence en une férie de la semaine. Mais quand le quantième du mois auquel est fixée une fête de 1re ou de 2e cl. tombera accidentel-

[1] Duballet-Tachy, *Traité des choses ecclésiastiques*, n. 225-229. — *Ephemerides liturgicæ*, 1906, p. 556.

lement un dimanche, cette fête se célébrera-t-elle alors le dimanche ou sera-t-elle renvoyée au lendemain ? V. g. en 1914 sainte Anne 26 juillet sera un dimanche ; et chez nous elle est de 1re cl., étant titulaire et très fêtée. Devrons-nous la célébrer ce dimanche 26 ou le 27 ?

2° Dans les colonies françaises il peut arriver que l'église du Vicaire apostolique (tenant lieu de cathédrale) ne soit point consacrée. Dans ce cas, que faire dans tout le Vicariat ?

3° Comment ordonner le jour octave des fêtes de 2e cl., dont le rit est simple ?

4° Les messes privées de *Requiem* sont-elles toujours défendues chaque fois que l'Ordo assigne en semaine la messe du Dimanche comme messe du jour ?

R. — Ad I. Rien n'est changé à la célébration des fêtes de 1re et de 2e cl. dont le jour propre coïncide une année ou l'autre avec un dimanche. Ainsi, en 1914, sainte Anne tombant le dimanche, vous en ferez la fête ce jour-là même, et vous n'avez pas à la renvoyer au lendemain.

Ad II. On n'aura à faire l'anniversaire de la Dédicace que dans les églises particulières qui ont été consacrées.

Ad III. Vous ordonnerez ce jour octave n'ayant que le rit simple, absolument comme vous feriez pour un saint du même rit. En conséquence, tout se prendra à l'office de la férie courante, sauf ce qui est propre ou du Commun dans les fêtes simples, tels que l'invitatoire, les hymnes, capitule et répons.

Ad IV. Non, il n'en est pas toujours ainsi.

Pour que la messe du dimanche assignée en semaine par l'Ordo empêche les messes privées de *Requiem,* il faut, ou bien que cette messe, faute de place avant la Septuagésime ou l'Avent, *corresponde effectivement à l'office anticipé du dimanche,* ou bien que, empêchée le dimanche par un office supérieur de 1re ou de 2e classe, *elle soit vraiment au premier jour où l'office courant est de la férie.* (Nouv. Rubr., tit. X, n. 2).

Hors de là, la messe du dimanche en semaine n'exclut pas les messes privées de *Requiem.*

Q. — Ne pouvait-on pas user, les 2, 3 et 4 janvier, de l'indult permettant de dire la messe de *Requiem* « cum cantu, bis in hebdomada... in diebus duplicibus ?... » J'ai un confrère qui prétend que c'est défendu, et un autre qui n'ose se prononcer. L'*Ami* voudrait-il trancher le cas ?

R. — Sauf le cas où l'un de ces jours coïncidait avec le dimanche, on pouvait déjà jusqu'ici, les 2, 3 et 4 janvier, user de l'indult diocésain permettant les messes chantées de *Requiem* dans les jours doubles ; car l'octave privilégiée de Noël n'a jamais dépassé le 1er jour de l'année. Mais on le pourra à fortiori désormais, puisque ces jours seront du rit simple à partir de 1915.

Q. — Que dire de l'habitude de laisser la clef sur la porte du tabernacle nuit et jour ? Y a-t-il une *loi* qui oblige à l'enlever ?

R. — C'est un abus intolérable, qu'il faut faire disparaître sur-le-champ. De Herdt, t. III, n. 180, résumant les prescriptions de la S. C. du Concile à ce sujet, dit que « nullatenus ad tabernaculum aut in loco aperto sunt relinquendæ (claves), sed a parocho aliove sacerdote sub sera custodiendæ. » — « Damnanda prorsus est, dit à son tour De Amicis, consuetudo illorum sacerdotum qui negligentiæ indulgentes in re tam facili simulque maximi momenti, relinquunt habitualiter clavem tabernaculi ostiolo insertam. » *(Cæremoniale Parochorum,* t. I, p. 25).

Q. — 1° A la page 543, au sujet des chants en langue vulgaire pendant la distribution de la sainte communion, s'agit-il aussi de la messe basse ?

2° Le sel bénit pour un baptême peut-il être mélangé à d'autre sel bénit déjà *ad faciendam aquam benedictam* ? Et le mélange effectué, faut-il procéder à une nouvelle bénédiction ?

3° Dans un pensionnat de jeunes filles, il est d'usage pendant l'octave de la Fête-Dieu d'exposer le St-Sacrement pendant la messe. Il n'y a ni nécessité, ni raison grave, ni indult. L'usage remonte à une douzaine d'années. Est-ce raison suffisante pour continuer ?

4° Est-il permis à des femmes (religieuses ou autres) de répondre au prêtre distribuant la sainte communion *extra missam* ?

5° L'antienne *ad Benedictus* « in festis B. M. V. per annum » doit-elle se terminer par *Alleluia* en dehors du Temps pascal ? Cela n'est pas toujours indiqué dans les bréviaires.

6° Le dimanche, nous avons des messes à toutes les heures depuis 6 h. jusqu'à 11 h. Une de ces messes est dite par un prêtre bineur. Est-ce licite ?

R. — Ad I. Le décret que nous avons cité p. 543, défendant les chants en langue vulgaire pendant la distribution de la communion aux fidèles, ne concerne que la messe solennelle ou chantée.

Ad II. Il n'est pas permis de mélanger le restant du sel bénit pour un baptême avec du sel déjà bénit pour faire l'eau bénite ; mais, *post factum,* on peut néanmoins s'en servir *ad faciendam aquam benedictam* sans le bénir de nouveau.

Ad III. L'usage d'exposer le Saint-Sacrement à la messe pendant l'octave de la Fête-Dieu est à garder ; on le trouve mentionné dans le Cérémonial des Evêques, liv. II, ch. XXXIII, n. 33.

Ad IV. Une femme pouvant, en cas de nécessité, répondre au prêtre disant la messe, à fortiori le peut-elle quand il s'agit seulement de donner la communion *extra missam.*

Ad V. Aux fêtes de la Sainte Vierge *per annum,* l'antienne de *Benedictus* « Beata es Maria » se termine toujours par *Alleluia,* sauf de la Septuagésime à Pâques. (S. R. C., 12 juillet 1892, n. 3780, ad VII).

Ad VI. Si le prêtre qui dit la messe est autorisé par l'Ordinaire à biner, il n'y a rien là d'illicite ; *secus, si secus.*

Q. — Un certain nombre de mes paroissiens veulent faire tranférer leurs morts d'un ancien cimetière dans un nouveau que la commune vient de faire construire. Quelques-uns me demandent d'accompagner les restes de leurs défunts d'un cimetière à l'autre avec croix, chantre et enfants de chœur, et même de les faire passer à l'église pour chanter une messe comme le jour de l'enterrement. Puis-je accéder à leurs désirs ?

R. — A l'occasion de ces exhumations vous ne pouvez pas dire la messe d'enterrement, mais vous

devez prendre la messe quotidienne avec trois oraisons, la 1re pour le ou les défunts exhumés, la 2e *ad libitum*, et la 3e *Fidelium*.

Sous cette réserve, il vous est parfaitement loisible d'accéder aux désirs de vos paroissiens.

Q. — Au mariage d'une veuve, on omet la prière spéciale après le *Pater*. Doit-on de même omettre la prière après le *Benedicamus Domino*, et aussi la messe propre de mariage ?

R. — Oui, la prière qui suit le *Benedicamus Domino* aux messes de mariage, faisant partie de la bénédiction nuptiale au même titre que celle qui suit le *Pater*, s'omet absolument au mariage d'une veuve [1], et la messe propre *Deus Israel* est également interdite [2].

Q. — Lorsqu'après avoir porté la communion à des malades, on trouve, en rentrant à l'église, des personnes à la Sainte Table, faut-il bénir les fidèles avec le saint Ciboire avant de leur donner la communion ?

R. — Dans le cas proposé il y a deux fonctions bien distinctes : la communion des malades, portée solennellement à domicile, et la communion distribuée à l'église *extra Missam*, ayant chacune leurs règles particulières.

Si l'on veut observer ces règles, le prêtre en rentrant à l'église avec le ciboire doit avant tout terminer à l'autel la première fonction, comme le prescrit le Rituel, et bénir alors avec la Pyxide ceux qui ont accompagné le Saint-Sacrement chez les malades.

Après la bénédiction donnée, s'il y a des personnes à la Sainte Table, le prêtre quitte le voile huméral et le servant dit le *Confiteor*, qui ouvre la seconde fonction. Après le *Confiteor*, le prêtre récite les prières d'usage, *Misereatur, Indulgentiam*, etc., donne la communion selon le cérémonial accoutumé, et de retour à l'autel, il ferme le ciboire, dit les prières prescrites au Rituel en se purifiant les doigts, replace la Pyxide dans le tabernacle, et bénit de la main les personnes qui viennent de communier en disant : « Benedictio Dei omnipotentis etc. » (Cf. Van Der Stappen, t. IV, n. 199).

Si l'on agissait autrement, ce serait troubler l'ordre établi par l'Eglise et violer la rubrique.

Q. — 1° Le célébrant peut-il, en faisant l'élévation, dire : *Dominus meus et Deus meus*, pour gagner les indulgences ?

2° Peut-on, aux fêtes de 1re classe ou autres, quand les messes *pro defunctis* ne sont pas permises, dire pour le défunt la messe du jour *corpore præsente* ?

3° Quand on a besoin d'une lumière supplémentaire pour lire au Missel, peut-on se servir d'une lampe ou d'une bougie, ou faut-il employer un cierge en cire ?

4° Les nouvelles rubriques portent que les Chapitres ou les Collégiales n'ont plus à dire qu'une seule messe *au chœur*, les jours de vigiles, de féries, pendant le Carême, les Quatre-Temps. Mais faut-il dire la messe de la férie avec commémoraison de la fête, comme on peut le faire pour les messes privées, ou la messe de la fête avec commémoraison de la férie et dernier évangile de la vigile ou de la férie ?

R. — Ad I. D'après la teneur du rescrit de Pie X, daté du 18 mai 1907 (*Ami*, p. 860), l'indulgence n'est accordée qu'aux fidèles regardant avec foi la sainte hostie élevée par le prêtre, et disant en même temps les paroles de S. Thomas : *Dominus meus et Deus meus !* Le célébrant est ici hors de cause et doit suivre simplement la rubrique du Missel, sans rien ajouter. C'est du moins notre avis. Mais nous souhaiterions qu'une réponse officielle de Rome vînt trancher — même contre nous — cette question qui intéresse tous les prêtres.

Ad II. Il est absolument défendu de dire la messe du jour en présence du corps, et cela s'entend de toutes les fêtes où la messe de *Requiem* est prohibée, *præsente corpore*. (S. R. C., 8 janvier 1904, n. 4130, ad I).

Cette règle ne souffre-t-elle pas cependant quelques exceptions ? Le même décret dit : « Negative, et Rvmus Episcopus pro sua prudentia provideat, ut præscripta Ritualis Romani et decreta S. R. C. observentur. » (*Ibid.*, ad II).

Ad III. Quand il s'agit de suppléer au défaut de lumière ou à la faiblesse de la vue du célébrant, le mode d'éclairage employé à cette fin est laissé à la liberté de chacun, pourvu qu'on n'use pas, sauf indult, du bougeoir réservé à l'évêque. (Cf. De Amicis, t. I, p. 38).

Ad IV. Le changement apporté aux messes conventuelles par les nouvelles rubriques porte sur les deux points suivants : 1° en dehors de la messe du jour, les autres messes occurrentes auxquelles le chœur était obligé d'assister et qui étaient chantées, pourront se dire sans l'assistance du chœur et sans chant ; mais 2° on continuera à les célébrer et à les appliquer, comme par le passé, suivant le droit, au nom du Chapitre. En conséquence, à la messe de la fête on ne fera pas mémoire de la férie ou de la Vigile, ni mémoire de la fête à la messe de la férie ou de la Vigile. (Cf. Dr Piacenza, *In Constitutionem « Divino afflatu »*, p. 124).

Q. — Est-il permis, pour éviter que la cire coule sur les nappes, surtout en été, de recouvrir d'une toile cirée blanche, en dehors des offices évidemment, un autel sur lequel le Saint-Sacrement est exposé nuit et jour ?

R. — *Transeat.*

Q. — En 1903, p. 652, l'*Ami* a dit que même dans la récitation privée du bréviaire, on devait dire « Jube, *Domne*, benedicere, » en demandant la bénédiction avant les leçons, pour la raison que ce n'est pas à Dieu qu'on s'adresse. La Rubrique actuelle dit : « Quando ab uno tantum recitatur officium, ante singulas lectiones... dicitur : Jube, *Domine*, benedicere. »

1° Est-ce qu'aujourd'hui on s'adresse à Dieu en demandant la bénédiction ?

2° Et, dans la négative, pourquoi ce changement de *Domne* en *Domine* ?

R. — A n'en pas douter, c'est à Dieu et à Dieu

[1] Rituel, Tit. VII, ch. I, n. 15 ; S. R. C., 9 mai 1893, n. 3798, ad III.

[2] S. R. C., 3 mars 1761, n. 2461, ad I ; 30 juin 1896, n. 3922, § VI, in fine.

seul qu'on s'adresse, lorsqu'on dit avant chaque leçon : *Jube Domine benedicere.* Il n'y a que Lui qui soit plénièrement et absolument *Dominus*, et s'agirait-il même du Pape, on n'emploie que le mot syncopé *Domnus, Domnus apostolicus,* comme le reconnaissent tous les auteurs. (Cf. Tetamo, t. IV, p. 75).

Voyez d'ailleurs l'*Ordinarium divini officii,* au premier Nocturne de Matines. Qu'y lit-on ? A l'office où il y a un hebdomadier ou préposé du chœur pour donner la bénédiction, on la demande en disant : *Jube, Domne, benedicere.* C'est aussi le cas de toute récitation du Bréviaire en commun, et il n'y a pas jusqu'à l'évêque qui, avant de chanter la 9e leçon de Noël, ne doive dire : *Jube Domne benedicere,* si un légat ou un prélat plus digne est là au chœur pour lui donner la réponse. (Cérém. des Ev., liv. II, ch. v, n. 9). Mais s'il n'y a personne qui lui soit supérieur à l'office, alors il dit : *Jube Domine benedicere,* et le chœur se contente de répondre *Amen. (Ibid.,* n. 7).

Quand, au contraire, on récite seul son Bréviaire, la formule à employer pour demander la bénédiction avant chaque leçon sera toujours *Jube, Domine, benedicere,* et l'on ajoutera tout aussitôt la bénédiction correspondante.

Rien de plus clair que cette rubrique, mais aussi rien de plus embarrassant pour donner un sens vraiment satisfaisant aux bénédictions demandées directement à Dieu par celui qui récite seul son Bréviaire. Car cette rubrique nouvelle ne peut être mise sur le même plan que la rubrique du Missel à propos de la bénédiction avant l'évangile.

Sans doute à la messe privée où le célébrant n'a pas de supérieur, on dit la même formule : « *Jube Domine benedicere,* Daignez, Seigneur, me bénir, » mais la réponse n'est pas la même qu'aux messes solennelles.

Aux messes solennelles, le diacre dit en s'adressant à l'officiant : « *Jube Domne benedicere,* Daignez me bénir, » et l'officiant, par humilité, demande en guise de bénédiction que Dieu lui-même soit dans le cœur et sur les lèvres du diacre pour annoncer dignement son évangile. Mais *aux messes privées,* comme il n'y a personne pour faire cette prière en sa faveur, alors il la fait pour son propre compte (après avoir demandé auparavant à Dieu de le bénir) en disant : « *Dominus* sit in corde *meo* et in labiis *meis,* » au lieu de « in corde *tuo* et in labiis *tuis.* » Cela s'explique et se comprend.

Mais dans la récitation privée du Bréviaire, au contraire, rien de semblable. Après avoir dit : « *Jube Domine benedicere,* » je m'expliquerais la réponse : « Que le Père éternel *me* bénisse d'une bénédiction perpétuelle, » mais quoique seul, on dit : « Que le Père éternel *nous* bénisse » ; j'avoue ne plus comprendre.

Comme il en est de même de toutes les autres bénédictions qui ne répondent nullement aux demandes adressées *à Dieu* avant chaque leçon, nous serions heureux d'avoir nous-même de ce cas tout nouveau une explication autorisée.

Q. — D'où vient que, dans les différentes heures du Bréviaire, les hymnes sont placées tantôt au commencement, avant les psaumes (Matines et Petites Heures), tantôt après le Capitule (Laudes et Vêpres), tantôt avant le Capitule (Complies) ? Y a-t-il à cette divergence des raisons historiques et symboliques ?

R. — Cavalieri, au t. II de ses œuvres, ch. 35, après avoir reproduit la rubrique, se borne à dire que la place des hymnes à l'office est celle même qu'on trouve assignée dans la règle de S. Benoît.

D'après Bona que notre regretté maître, M. Maugère, cite dans son *Bréviaire Romain commenté,* à Matines, l'hymne suit l'Invitatoire pour témoigner de la joie que nous ressentons d'être appelés à bénir Dieu, et elle excite de plus à la psalmodie, dans ce commencement de l'office de nuit, où les cœurs pourraient être encore assoupis. Aux Petites Heures, l'hymne précède les psaumes, parce qu'alors le cœur, au milieu des sollicitudes de la journée, a besoin de s'arracher à la terre et d'être rappelé par la mélodie de l'hymne à la douceur de l'amour divin. Enfin, à Laudes, Vêpres et Complies, où l'on est encore exempt des soucis ou délivré des préoccupations du jour, c'est le cas de commencer par les psaumes, suivant l'ordre marqué par l'Apôtre : *Psalmis, Hymnis et Canticis.* (Coloss., III, 16).

Q. — Pourquoi célébrer la fête de la Visitation de la Sainte Vierge le 2 juillet, lorsque S. Jean-Baptiste est né le 24 juin, d'après le calendrier romain?

R. — On ne saurait nier que, suivant le texte évangélique, la Visitation devrait historiquement se placer peu après l'Annonciation, puisque la Sainte Vierge partit en toute hâte, après la visite de l'archange S. Gabriel, pour aller voir sa cousine Elisabeth.

Mais d'après la remarque du Dr Battandier, cette fête serait toujours tombée alors dans le mois de mars, et par conséquent en Carême ; et comme au XIVe siècle, où le pape Boniface IX l'institua, la discipline de l'Eglise n'admettait que très difficilement des fêtes en Carême, cette date ne pouvait convenir.

Aussi, en présence de cette difficulté liturgique, on songea à la renvoyer au moment où la Sainte Vierge allait quitter sa cousine et rentrer à Nazareth. L'Evangile dit en effet que Marie resta environ trois mois chez elle, ce qui nous reporte à la naissance de S. Jean-Baptiste au 24 juin. Il y avait ensuite la cérémonie de la circoncision, qui était une fête de famille, et comme la Sainte Vierge ne pouvait guère s'en dispenser, on pense qu'elle ne repartit pas avant le 2 juillet. Telle est la raison qui aurait fait fixer la Visitation au lendemain de l'octave de S. Jean-Baptiste. (Cf. Benoît XIV, *Traité des fêtes,* liv. II, ch. 5).

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

1° Consultations

Q. — Dans ma paroisse très étenduc j'ai deux écoles libres de filles avec à la tête un personnel assez nombreux.

Je voudrais, pour ce personnel de maîtresses d'école primaire paroissiale, constituer une bibliothèque, comprenant une série d'ouvrages sous les rubriques suivantes :

1° Spiritualité ;
2° Pédagogie ;
3° Hagiographie ;
4° Variétés.

Voudriez-vous me dresser un petit catalogue ? Il va de soi que vous pouvez diviser autrement ou compléter ma division.

R. — En réponse à votre demande, voici quelques notes groupées dans un cadre sensiblement analogue à celui que vous proposez. Nos indications s'inspirent de l'utilité que les divers ouvrages peuvent présenter, au point de vue personnel ou professionnel, pour les personnes auxquelles vous les destinez. Elles n'impliquent pas nécessairement une approbation complète de l'esprit du livre et de son contenu ; elles supposent plutôt les réserves faites antérieurement par l'*Ami* dans ses recensions. Pour les matières étrangères à l'éducation et à l'enseignement primaire, nous nous sommes bornés généralement à signaler sur chaque point quelques ouvrages choisis parmi les meilleurs. Sur le terrain pédagogique, nous sommes descendus jusqu'à des volumes de second ou troisième ordre. Telle nous paraît, en effet, la règle qui doit présider à la constitution d'une bibliothèque : dans le domaine professionnel, recueillir tout ce qu'on peut ; en dehors de ce champ, prendre seulement des livres de choix : *non multa sed optima.*

§ 1er. — Ascétisme

1° Vie religieuse personnelle

Bible abrégée *à l'usage des gens du monde et des maisons d'éducation secondaire. Extraits de la traduction de M. l'abbé A. Crampon,* petit in-8, 3 f. 75, rel. toile anglaise, 5 f., Lille-Paris, Desclée.

Le Nouveau Testament, *avec introductions, notes et sommaires, traduit en français d'après les textes originaux, par l'abbé A. Crampon. Edition revisée par les Pères de la Cie de Jésus avec la collaboration de plusieurs professeurs de St-Sulpice,* petit in-8, 2 f. 25, rel. toile angl., 3 f. 25, Desclée. — Nombreuses versions françaises du texte de la Vulgate ; voir par ex. celle de Fillion (2 in-18 raisin illust., 4 f., Paris, Letouzey et Ané).

Le Psautier. Traductions de Fillion (in-12, 3 f. 50 ; Paris, Lecoffre-Gabalda), Lesêtre (petit in-18, 2 f. ; Paris, Lethielleux), Pannier (in-8, 4 f. ; Lille, Giard, ou Paris, Lethielleux). Ce sont les plus récentes ; il en est beaucoup d'autres.

Le Saint Evangile. Traductions multiples, offrant soit les quatre textes séparés, soit une harmonie évangélique. Dans le premier genre : *Les Saints Evangiles... et les Actes des Apôtres,* en cinq fascicules in-32 (12×7), 0 f. 50 net, Desclée ; — *Le Saint Evangile de N.-S. Jésus-Christ et les Actes des Apôtres. Nouvelle traduction approuvée avec notes,* in-16, 0 f. 30 net, Section française de la Société Saint-Jérôme, Lyon, place Bellecour, 6 (cf. *Ami* 1911, p. 877) ; — *Les Evangiles, traduction nouvelle des Augustins de l'Assomption.* Edition in-32 : édition populaire illustrée, chaque évang., 0 f. 20, cart. 0 f. 35 ; les quatre réunis, 0 f. 60, cart. 0 f. 85 ; édition pop. non illustrée, *Les quatre Evangiles et les Actes des Apôtres,* in-32, 0 f. 50, relié toile, 1 f. — Edition in-8 : *S. Mt.,* 0 f. 40, relié toile 0 f. 85 ; *S. Marc et S. Luc,* 1 vol., 0 f. 40 et 0 f. 85 ; *S. Jean* it. ; *les Actes,* 0 f. 40 ; *Les quatre Evangiles et les Actes,* 1 f. et 1 f. 50. Editions de luxe dans les deux formats pour *Les quatre Evangiles,* 3 et 4 f., Paris, Bonne Presse. — Etc.

Dans le genre Concorde : Lesêtre, *L'Evangile,* in-18 illustré, cart. 0 f. 50 ; édit. de luxe, in-12, 1 f. 50, Lethielleux ; — Weber, *Le Saint Evangile,* in-18 carré, relié 0 f. 60 net, chez l'auteur, Verdun, 20, rue Mautroté ; — Abbé Garnier, *Le Saint Evangile de J.-C.,* in-8, rel. 0 f. 60, Paris, Ligue de l'Evangile, 123, rue Montmartre ; — Etc.

* * *

Lesêtre, *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son Saint Evangile,* gr. in-8, 7 f. 50 ; 2 in-12, 5 f., Lethielleux.

Fouard, *Vie de N.-S. J.-C.,* 2 in-8, 14 f. ; 2 in-12, 8 f., Gabalda.

Mgr Le Camus, *La Vie de N.-S. J.-C.,* 3 in-12, 10 f. 50, Poitiers-Paris, Oudin ; *Nouvelle Vie de N.-S. J.-C.,* in-4 illustré, 10 f. ; *La Vie populaire de N.-S. J.-C.,* in-12, 3 f. 50.

Lesêtre, *La Sainte Eglise au siècle des Apôtres,* gr. in-8, 7 f. 50, Lethielleux.

Fouard, *Les Origines de l'Eglise : S. Pierre, S. Paul* (2 vol.), *S. Jean ;* 4 vol. in-8, 30 fr. ; 4 in-12, 16 f., Gabalda.

Mgr Le Camus, *L'Œuvre des Apôtres,* 3 in-8, 18 f., Oudin.

* * *

Le Paroissial des fidèles. Edit. in-32 depuis 2 f. (papier ordinaire) et 4 f. (papier indien), suivant reliure ; édit. in-18, depuis 3 et 5 f., Desclée. On peut s'adresser aussi : St-Honoré d'Eylau, rue Boissière, 67, Paris, ou au secrétariat de l'Evêché de Meaux. Il en est de même pour les autres volumes (voir plus bas) de la *Bibliothèque de la vraie et solide piété,* due à l'initiative de Mgr Marbeau.

Vigourel, *La Liturgie et la Vie chrétienne,* in-8 écu, 4 f., Lethielleux.

Dutillet, *Petit Catéchisme liturgique,* in-16, 1 f., Paris, Mignard.

Martin de Cochem, traduction Rugemer, *L'Explication du saint sacrifice de la messe,* in-8, 0 f. 80, Paris, Casterman ; — même ouvrage sous ce titre : *La sainte messe,* avec préface du P. Monsabré, in-12, 2 f. 50, Paris, Amat (donne la teneur intégrale de l'œuvre allemande).

Mazoyer, d'après Gihr, *La Sainte Messe. Explication dogmatique, ascétique et liturgique,* in-32, 1 f. 50, Lethielleux.

Mgr Breton, *Le Drame Eternel, Essai doctrinal sur la Messe,* in-12, 3 f. 50, Gabalda.

Dom Cabrol, *Le Livre de la Prière Antique,* in-12, 3 f. 75, Oudin.

Beringer et Hilgers, *Recueil et Calendrier des principales Indulgences plénières faciles à gagner,* in-32, 0 f. 50, Lethielleux.

Chanoine Rothe, *Manuel général* (in-32, 0 f. 10) et *Calendrier des indulgences* (in-32, 0 f. 15), Paris, Bonne Presse.

* * *

Catéchisme du Concile de Trente, fort in-32, relié toile, 1 f. 50, dans la « Bibliothèque de la vraie et solide piété, » Desclée, St-Honoré d'Eylau, évêché de Meaux.

* * *

Duquesne, *L'Evangile médité,* nouvelle édition, 4 in-12, 7 f. 50, Gabalda.

Duquesne-Durand, *Abrégé de l'Evangile médité pour*

toute l'année, 3 séries en 4 volumes in-18 jésus, 10 f. net, Paris, Bloud.

Hamon, *Méditations,* nouvelle édition (140e mille), 3 in-12, 9 f., Gabalda.

Vercruysse (R. P. Bruno de), *Manuel de solide piété* ou *Nouvelles méditations pratiques... à l'usage des personnes du monde,* 2 in-12, 7 f., rel. toile 8 f. 50, Paris, Roger-Chernoviz.

Jésus-Christ médité et contemplé tous les jours de l'année, 6 in-18 ornés de filets rouges, brochés, l'un 1 f. 50, rel. perc. 1 f. 75, Desclée.

Manrèze ou *Exercices spirituels de Saint Ignace mis à la portée de tous dans une exposition simple et facile,* in-12, 3 f., Gabalda.

* * *

Saint Augustin, *Les Confessions,* traduction Moreau, in-12, Gaume ; — traduction et commentaire Péronne-Pihan, 4 in-12, 4 f., Bonne Presse ; — traduction d'Arnaud d'Andilly, avec notes de Victor Giraud, 2 in-16, 1 f. 20, Bloud.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduction de Bellegarde, in-32 raisin 1/2 toile, 0 f. 75, Desclée ; avec réflexions et prières tirées de S. François de Sales, it. 1 f. ; — traduction Moreau, in-32, 0 f. 60, Gabalda ; — traduction et réflexions de Lamennais, in-12, 1 f., Bonne Presse ; — item, petit in-32, 0 f. 60, rel. toile 0 f. 80, Mame ; — édit. de Gonnelieu, in-32, 0 f. 45, imit. basane 0 f. 60, Mame. — *L'Imitation... expliquée verset par verset,* de Herbet, 2 in-12, 4 f., Gabalda ; — *méditée,* du même, 2 in-12, 6 f., Gabalda. — *L'Imitation..., version rythmique* d'Albin de Cigala, in-32, 4 f., Desclée.

Scupoli, *Le Combat spirituel,* traduction Bonhomme, in-18, 1 f. 40, Gabalda ; — traduction Gabriel de Belcastel, in-32, 0 f. 50, Bonne Presse ; — traduction Morteau, in-32 jésus, rel. toile souple 1 f. 25, Paris, Beauchesne ; — traduction Riche, in-32 raisin, 1 f. 20, Paris, de Gigord ; — traduction nouvelle, édition intégrale, in-48, 1/2 toile, 0 f. 70, Desclée ; édition abrégée avec exemples, à l'usage de la jeunesse et des enfants de Marie, in-32, 1/2 toile, 0 f. 50, Desclée. — Traduction Fitte, in-32, 0 f. 45, imit. basane, 0 f. 60, Mame.

Saint François de Sales, *Introduction à la Vie dévote,* dans la « Bibliothèque des Auteurs choisis », in-8, 1 f., Bonne Presse ; — dans la « Collection Pagès, » texte intégral, en vieux français, in-8, 1 f., Roger-Chernoviz ; — édit. Bonhomme, in-18, 1 f. 40 ; gr. in-32 (pour maisons d'éducation), 0 f. 80, Gabalda ; — édit. nouvelle, à l'usage de la jeunesse, in-32 et in-48, 1 f. et 1 f. 25, Desclée. — Voir aussi chez Mame et ailleurs.

Du même, *Traité de l'Amour de Dieu,* Biblioth. des A. C., 2 in-8, 2 f., Bonne Presse ; — dans la Coll. Pagès, 2 in-8, 2 f., Roger-Chernoviz ; — édition Bonhomme, 2 in-18, 2 f. 80, Gabalda.

Du même, *Lettres spirituelles,* B. des A. C., in-8, 1 f., Bonne Presse ; — Coll. Pagès, in-8, 1 f., Roger.

Du même, *Les Vrais entretiens spirituels* (de S. F. de S.), gr. in-32, 1 f., Gabalda.

Esprit de Saint François de Sales, d'après Mgr Camus, dans la « Bib. de la vraie et solide piété, » in-32, rel. toile, 1 f. 50, Desclée, St-Honoré d'Eylau et évêché de Meaux.

S. Alphonse de Liguori, *Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge,* éditions diverses, entre autres, in-32, 1/2 toile, 0 f. 75, Desclée ; — it. broch. 0 f. 45, imit. basane 0 f. 60, Mame.

Du même, *La pratique de l'Amour envers J.-C.,* in-32 jésus, relié toile souple, 1 f. 25, Beauchesne.

Du même, *Réflexions sur la Passion de N.-S. J.-C.,* in-32, 1/2 toile, 0 f. 80, Desclée.

Du même, *Les gloires de Marie,* 2 in-18, 1 f. 20, Gabalda.

Bienheureux Grignion de Montfort, *Traité de la Vraie dévotion à la Sainte Vierge,* in-18, 1 f., Oudin.

Alph. Rodriguez, *Pratique de la perfection chrétienne,* traduction Regnier-Desmarais, 4 in-12, 6 f., Paris, Berche et Tralin ; — traduction Crouzet, 4 in-12, 8 f., Gabalda.

Bossuet, *Elévations sur les Mystères,* in-8, 1 f., dans la Bibl. des A. C., Bonne Presse ; — in-32, relié toile, 1 f. 50, dans la Bibl. de V. et S. P., Desclée, St-Honoré d'Eylau, évêché de Meaux.

Du même, *Méditations sur l'Evangile,* 2 in-8, 2 f., dans la B. des A. C., Bonne Presse ; — in-32, relié toile, 1 f. 50, dans la B. V. S. P., Desclée, etc.

Du même, *La Sainte Vierge* (17 sermons du grand orateur), in-32, relié toile, 1 f. 50, dans la B. V. S. P., Desclée, etc.

Du même, *Sermons,* 3 in-8, 3 f., dans la B. A. C., Bonne Presse.

Du même, *Lettres de direction,* édition Cagnac, in-12, 3 f. 50, de Gigord ; — *Lettres de piété et de direction,* 3 in-8, 3 f., dans la B. A. C., Bonne Presse.

Bourdaloue, *La Passion de N.-S. J.-C.,* in-32, relié toile, 1 f. 50, dans la B. V. S. P., Desclée, etc.

Du même, *Choix de sermons,* 2 in-8, 2 f., dans la B. A. C., Bonne Presse.

Faber, *Tout pour Jésus,* in-12, 3 f., Téqui.

Du même, *Le progrès de l'âme dans la Vie spirituelle,* in-12, 3 f., Téqui.

Du même, *Conférences spirituelles,* in-12, 3 f., Téqui.

Du même, *Bethléem,* 2 in-12, 6 f., Téqui.

Du même, *Le Saint-Sacrement,* 2 in-12, 6 f., Téqui.

Du même, *Le pied de la Croix,* in-12, 3 f., Téqui.

Du même, *Le Créateur et la Créature,* in-12, 3 f., Téqui. (Les trois premiers ouvrages d'un intérêt plus général).

Mgr Gay, *De la Vie et des Vertus chrétiennes considérées dans l'état religieux,* 2 in-8, 12 f. ; 3 in-12, 10 f. 50, Oudin.

Du même, *Instructions pour les personnes du monde,* 2 in-12, 7 f. 50, Oudin.

Du même, *Elévations sur la Vie et la doctrine de N.-S. J.-C.,* 2 in-8, 12 f., Oudin.

Du même, *Conférences aux Mères chrétiennes,* 2 in-8, 12 f., Oudin.

Du même, *Entretiens sur les mystères du Rosaire,* 2 in-12, 7 f. 50, Oudin.

Du même, *Lettres de direction spirituelle,* 4 in-8, 24 f., Oudin.

H. L., *Fleurs de doctrine et de piété* extraites des œuvres de Mgr Gay, in-32, 2 f. 50, Oudin. (Le premier ouvrage, *De la Vie...,* hors pair, d'une utilité générale, malgré son titre).

Monsabré, *Or et alliage dans la vie dévote,* in-18, 2 f., Lethielleux.

Du même, *La prière : I. Philosophie et théologie de la Prière ; II. La Prière divine, Le Pater ;* 2 in-8 carré, 8 f. ; 2 in-12, 7 f., Lethielleux.

Du même, *Petites méditations pour la récitation du Rosaire,* in-16, cadres rouges, 4 f., Lethielleux.

Saudreau, *La Voie qui mène à Dieu,* in-12, 3 f., Paris, Amat.

Excelsior et les opuscules connexes, Lyon, Librairie du Sacré-Cœur.

Mgr de Gibergues, *Pratique de l'Amour de Dieu,* in-18 raisin, 3 f., de Gigord.

Chanoine Jacob, *Directoire du Bon Chrétien selon l'esprit de S. François de Sales,* in-16, 1 f. 50, Lethielleux.

Chanoine Rolland, *Le Paradis sur Terre* (Mystère Eucharistique), 2 in-12, 8 f., Gabalda ; — *La Reine du Paradis* (La T. S. Vierge), 2 in-12, 7 f., Gabalda (l'un et l'autre aux bureaux de l'*Ami*).

2° Formation religieuse de la Jeune Fille

Pour l'instruction voir *infra,* III, 2, A). Il s'agit ici surtout de l'ascèse pratique.

Auteur des Paillettes d'Or, *Le Livre de Piété de la Jeune Fille* (565e édition), fort in-18, 2 f. 50, relié percaline, 3 f. 25, Avignon, Aubanel.

Du même, *La Vie au pensionnat,* in-16 raisin, 2 f. 50 et 4 f., ib.

Du même, *Les Petites Vertus et les Petits défauts de la Jeune Fille,* in-18, 0 f. 70, ib.

Du même, *Allez à Marie,* in-18, 1 f. 25 et 2 f., ib.

Du même, *Paillettes d'Or,* les années parues 3 in-18 à 3 f. l'un, ib. — Abonnement annuel, 2 f.

Girard, *Livre de poche de la Jeune Fille catholique et française au XX^e siècle,* in-32, 1 f. 50, rel. 2 f., Beauchesne.

* * *

Bourdon (M^me^), *Journée chrétienne de la Jeune Fille, Méditations à l'usage des jeunes personnes,* in-18, 2 f. 50, rel. 3 f. 50, Gabalda.

Violet, *Méditations sur la Vie de N.-S. J.-C. pour les Jeunes Filles,* in-18 raisin, 2 f. 50, Gabalda.

* * *

Cordonnier, *Retraites progressives aux Jeunes filles sur la Vie chrétienne,* I^re^ série, *Bethléem,* in-12 écu, 2 f.; — II^e^ série, *Nazareth,* in-12 écu, 2 f. 50; — III^e^ série, *Au temple de Jérusalem,* in-12 écu, 2 f., Lethielleux.

Mgr de Gibergues, *La Ferveur, Instructions aux dames et aux jeunes filles,* in-12, 1 f. 50; — *La Sainte Communion,* in-12, 1 f. 50, de Gigord.

Guibert, *La piété,* in-32 encadré, 1 f. 50; — *La bonté,* it., 1 f.; — *Le caractère,* it., 1 f., de Gigord.

Larfeuil, *La Jeune Fille à l'école de Marie,* in-12, 3 f., Roger-Chernoviz.

Méchin, *Conférences aux Jeunes filles,* in-16, 2 f. 25 net, Bloud.

X..., *Pratique progressive de la Confession et de la Direction,* I. De la Tiédeur à la Ferveur, in-18 jésus, 1 f. 50; II. De la Ferveur à la Perfection, it., Lethielleux.

Du même auteur (Abbé Beaudenon), *Les Sources de la Piété,* in-18, 1 f. 50, Lethielleux.

Du même, *Formation morale et religieuse de la Jeune fille,* in-18, 1 f. 50, Lethielleux.

Du même, *Méthodes et formules pour bien entendre la messe,* 2 in-18, 3 f., Lethielleux.

Du même, *Pratique de l'examen particulier d'après S. Ignace,* cart. 0 f. 30, Lethielleux.

Du même, *Formation à l'humilité* et par elle à l'ensemble des autres vertus, très fort in-18 jésus, 1 f. 50, Lethielleux.

Roucau, O. P., *Chemin d'ombre, Aux Jeunes filles,* in-12 écu, 2 f., Lethielleux.

Du même, *Vos horizons, Aux Jeunes travailleuses,* it., 2 f., ib.

Toublan, *Les Vertus chrétiennes enseignées aux Jeunes filles,* in-12, 2 f., Lethielleux.

Vaudon, Collection *Chemin de Lumière :* 1° *La Vie surnaturelle,* — 2° *La Vie de piété,* — 3° *Les Livres de piété,* 3 vol. in-12 écu à 3 f. l'un, Lethielleux.

Du même, *Une âme de Jeune Fille,* in-12 écu, 2 f., ib.

X... (Une Visitandine), *La Jeune Fille à l'école de Jeanne d'Arc,* in-8, 2 f. 50, Desclée.

X..., *La Vierge chrétienne dans sa famille et dans le monde,* in-18, 2 f. 50, Beauchesne.

X..., *Journal et pensées intimes,* in-18, 2 f. 50, Beauchesne.

* * *

Artaud, *Les amies de Jeanne d'Arc,* in-12, 2 f. 50, Beauchesne.

Champly, *Avis au public, Petits grains de philosophie à l'usage des Jeunes filles,* in-12, 1 f. 50, Lethielleux.

De Céez, *En attendant l'avenir,* in-16, 2 f. 50, Beauchesne.

Du même, *La Vie bien comprise,* in-16, 2 f. 50, Beauchesne.

Millot, *Suis-je appelée à la vie religieuse ? Lettres à une jeune fille préoccupée de la question de sa vocation,* in-12, 2 f. 50, Lethielleux.

Nysten, « *Quelle est ma vocation ?* » *Ce que toute jeune fille pieuse doit savoir,* in-12, 1 f. 50, en dépôt chez Brunet, Arras.

Martin, *La Chambre de la Jeune fille,* in-16 carré, 2 f., aux bureaux de l'*Ami.*

Mgr Landriot, *La femme forte,* in-12, 3 f. 50, Gabalda.

— *La femme pieuse,* in-12, 3 f. —

Mgr Turinaz, *Les femmes de l'Evangile et la femme selon l'Evangile,* in-12, 3 f. 50, Roger-Chernoviz.

Signalons, en terminant, la *Petite Bibliothèque des Jeunes Filles et des Mères chrétiennes* à l'*Œuvre de Saint-Charles,* Grammont (Belgique). Elle comprend 100 brochures illustrées de 24 à 32 pages. Le paquet de 10 : 1 f. 25, net 0 f. 30. Voir encore ibid. les *Publications pour Jeunes Filles,* livres ou opuscules de propagande dont le *prix net* est aussi réduit que possible.

§ 2. — Hagiographie et biographie édifiante

1° Vies de Saints, Bienheureux ou Vénérables

A) Ouvrages généraux

Giry, édition Guillaume, *Vie des Saints pour chaque jour de l'année,* 4 in-8, 20 f., 4 in-12, 12 f., Beauchesne; — édition Guérin, ou *Les Petits Bollandistes,* avec supplément de Dom Piolin, 20 in-8, 120 f., Bloud.

Dret et Lerouge, *Vie des Saints pour tous les jours de l'année,* in-12, 4 f., Beauchesne.

Vies des Saints pour tous les jours de l'année, 2 in-8, 7 f., Bonne Presse; — *Vies des Saints selon l'ordre des fêtes,* 4 in-8, 12 f. (575 vies), 6 in-8, 24 f. (1200 vies), Bonne Presse, ib.; — brochures mensuelles de 30 Vies, chacune 0 f. 50.

B) Sainte Famille

La Sainte Vierge : R. de la Broise, in-12, 2 f., Gabalda (dans la Collection *Les Saints.* — Paraît sous la direction de M. Henri Joly, de l'Institut, en volumes in-12 de 200 pages environ, au prix uniforme de 2 f. Quelques biographies trahissent un travail hâtif ou n'offrent qu'un aspect de la vie du personnage. On reproche à d'autres de manquer d'onction. De fait, le souci de la concision, le respect des exigences de la critique historique ont engendré fréquemment une sécheresse plus apparente que réelle. L'ensemble est instructif, édifiant au sens élevé du terme, et vraiment recommandable. Pour plus de brièveté nous désignerons cette collection sous le sigle LS, qui rappellera tout ensemble le caractère du livre, l'éditeur, le prix et le format). Voir aussi : *Histoire de la S. V.,* Lecanut, in-8, 7 f. 50, Letouzey et Ané; — *Les Premières Années de la T. S. V.,* — *La Très Sainte Vierge Marie,* — *Dernières Années de la T. S. V.,* Perdreau, 3 in-32 à 3 f. l'un, Oudin; — *Vie de la T. S. V.,* Bourrassé, révision Verger, in-12, 0 f. 35, Mame.

Saint Joseph : ...sa Vie et son Culte, Mgr Ricard, petit in-4, grand luxe 12 f., ordinaire 5 f., demi-luxe 7 f. 50 (net 3 f. 50 pour prop.), Desclée; — *S. J. époux de Marie, Père nourricier de Jésus, Patron de l'Eglise, Considérations théol., mor. et hist...,* Mercier, fort in-12, 3 f. 50, Lethielleux; — *Le Culte de S. J. Les divines préparations, affinités, grandeurs, intimités et gloires de S. J.,* Sauvé, in-8 écu, 3 f. 50, Amat; — *S. J. dans la vie de J.-C., dans la vie de l'Eglise,* Meschler, traduction Mazoyer, in-12 écu, 1 f., Lethielleux; — *S. J.,* Colrat, in-8 écu, 3 f. 50 ou 4 f., Lethielleux.

C) Saintes

Sainte Anne : Madame saincte Anne et sainte Anne d'Amérique, Charland, in-8 raisin, ill., Montréal, Cadieux et Derome, et aux bureaux de l'*Année Dominicaine.*

Sainte Marie-Madeleine : Moisson, in-18 jésus, 2 f., Beauchesne. Voir aussi, notamment au point de vue de la défense des traditions provençales, Sicard, 2 vol. gr. in-8 de 3 et 5 f., Paris, Savaète; — Sagette, in-12, 2 f. 50, Téqui; — de Laubespin, in-12, 0 f. 50, Téqui; — et l'œuvre, bien connue et discutée, de Lacordaire, in-32, 1 f. 25, de Gigord.

Sainte Marthe : C^tesse^ de Saint-Bris, in-8, 2 f., Téqui; — *S. M., sa vie, son histoire et son culte,* Sagette, in-18, Cassard, Périgueux.

* * *

Sainte Cécile : S. C. et la société romaine aux deux premiers siècles, Dom Guéranger, 2 in-12, 7 f. 50, aujourd'hui chez Téqui.

Sainte Agnès : ...Vierge et Martyre de la Voie Nomentane, Jubaru, in-12, 2 f., Lethielleux ; — *L'Aimable petite sainte Agnès,* du même, 1 f. 50, Lethielleux ; — voir aussi : *S. Ag. et son siècle,* T. de Belloc, gr. in-8, 5 f., Desclée ; — *Sainte Agnès dans la légende et dans l'histoire,* L. de Kerval, in-8 écu, 2 f. 50, Amat.

Sainte Catherine d'Alexandrie : Vierge et Martyre, R. P. Vanderspeeten, in-12, 1 f., Desclée ; — *Vie de...,* Jean Miélot, texte revu par Sepet, in-4 ill. 30 f., Hurtrel.

Sainte Lucie : ...à Catane, Beaugrand, in-8 ill., 2 f. 50, Librairie des Saints-Pères (contient la substance de la *Vie de Sainte Lucie,* du même auteur, épuisée) ; — Martelli, *Histoire et culte de sainte Lucie,* in-12, 3 f. 50, Berche et Tralin.

Sainte Philomène : ...Vierge et Martyre, sa Vie, ses miracles, son culte, Comtesse de Chabannes, in-18, 1 f. 25, rel. 2 f., Lethielleux.

Les Vierges Martyres, F. Martin, 2 in-12, 7 f. 50, Téqui.

Sainte Hélène : Rouillon, LS ; — Couzard, in-12, 3 f., Bloud.

Sainte Paule, Mgr Lagrange, in-12, 4 f., de Gigord.

Sainte Monique, Mgr Bougaud, in-12, 4 f., de Gigord.

Sainte Mélanie, G. Goyau, LS.

* * *

Sainte Clotilde : G. Kurth, LS ; — Poulin, fort in-12, 2 f. 50, Bonne Presse.

Sainte Geneviève : Lesêtre, LS. — Plus développés : *S. G. de Nanterre,* Delaumosne, in-8, ill., 10 f., Paris, Baltenweck (le même à 5 f. chez Amat) ; — *S. G. Patronne de Paris,* Vidieu, in-4 ill., 30 f., Paris, Firmin Didot.

Sainte Bathilde, Dom Couturier, in-8, 3 f. 50, Téqui.

Sainte Odile : ...Patronne de l'Alsace, Welschinger, LS ; — plus ancien, de Bussières, in-12, 2 f., Beauchesne.

Sainte Mathilde, Hallberg, LS.

Sainte Claire d'Assise : Léopold de Chérancé (R. P.), in-12, 1 f. 50, de Gigord ; — Mgr Ricard, in-8, 3 f., Desclée ; — *Une fille de S. François, Sainte...,* Moisson, in-12, 3 f. 50, Librairie des Saints-Pères.

Sainte Elisabeth de Hongrie : Horn, in-12, 3 f. 50 ; — *Influence sociale de sainte Elisabeth de Hongrie,* du même, in-12, 1 f. 50, Gabalda. — Voir aussi l'œuvre, au charme toujours vivace, de Montalembert, 2 in-12, 7 f., Téqui (édit. de luxe, petit in-4 ill., 15 f., Mame) ; — la récente publication pour jeune âge, d'*Une Maman,* in-8 ill., 1 f., Bonne Presse ; — et Saubin, in-16, 2 f., de Gigord.

Sainte Rose de Viterbe : Barascud, in-12, 1 f. 50, de Gigord ; — de Kerval, in-12, 1 f. 50, Vanves, Imprimerie des Franciscaines, et Paris, Amat.

Sainte Gertrude : Ledos, LS ; — *Vie et révélations de S. G.,* Anonyme, 2 in-12, 4 f., Gabalda.

Sainte Julienne Falconieri : ...sa Vie, son Temps, son Œuvre, Lépicier, in-12 ill., 3 f. 50, Lethielleux.

Sainte Brigitte de Suède : ...sa Vie, ses Révélations et son Œuvre, Comtesse de Flavigny, fort in-8, 5 f., Oudin.

Sainte Catherine de Sienne : Vie, Raymond de Capoue (son confesseur), traduction nouvelle par le P. Hugueny, fort in-8 écu ill., 4 f., Lethielleux ; — *Histoire de S. C. de S. et de sa famille religieuse,* R. M. Drane, traduction Cardon, 2 in-8 écu ill., 8 f., Lethielleux. — Voir aussi : Cardinal Capecelatro, traduction Jal, in-12, 3 f. 50, de Gigord ; — Comtesse de Flavigny, in-8 écu, 5 f. 50, Lethielleux ; — Chirat, in-8, 6 f., Vitte.

La Bienheureuse Jeanne d'Arc : L. Petit de Julleville, LS ; — Mgr Debout, *Grande Histoire illustrée,* 2 in-8, 25 f., — *L'Histoire admirable de la B. J. A.,* in-4 ill., 5 f., — *Nouvelle vie populaire illustrée,* in-16, 0 f. 50, Bonne Presse ; — Dunand, édit. de luxe, in-12 ill., 1 f. 50, — édit. de propagande, in-18 cart., 0 f. 50 net, Lethielleux. — En dehors de ces publications les plus répandues, il en est beaucoup d'autres, p. ex. l'ouvrage magistral du P. Ayroles, *La Vraie Jeanne d'Arc,* 5 in-4, net 50 f., Vitte ; — la *Jeanne d'Arc* de Wallon qui obtint jadis le grand prix Gobert, 2 in-16, 7 f., Hachette ; — celle de Marius Sepet, petit in-4 ill., 15 f., Mame (édit. in-8 à 2 f. 50).

Sainte Lidwine de Schiedam : Huysmans, in-12, 3 f. 50, Paris, Stock, pour personnes mûres ; — Coudurier, in-12, 3 f., Téqui.

Sainte Françoise Romaine, Comtesse de Rambuteau, in-12, 3 f., Gabalda.

Sainte Colette : Pidoux, LS. — Voir aussi : les biographies de Germain, in-12, 2 f., de Gigord ; — Douillet, in-8, 4 f., Téqui ; — Chan. de Vregille, in-18, 0 f. 20, Besançon, chez les Clarisses ; et le travail érudit du P. Ubald d'Alençon, in-8, 8 f., Picard.

* * *

Sainte Angèle de Mérici : ...et les Origines de l'Ordre des Ursulines, Bouthors, in-8, 1 f., Abbeville, Paillart.

Sainte Rose de Lima, Masson, in-8, 3 f. 50, Vitte.

Sainte Thérèse : Vie de S. T., écrite par elle-même, édit. Bouix-Peyré, in-12, 4 f., Gabalda ; — *Vie de S. T.,* François de Ribeira, édition Bouix, 2 in-8, 10 f., Gabalda. — Parmi les biographies modernes voir surtout : *Histoire de Sainte Thérèse d'après les Bollandistes, ses divers historiens et ses œuvres complètes,* nombreuses édit. in-8 et in-12 chez Retaux, maintenant 2 in-12, 8 f., chez Lethielleux (due à une future Carmélite ; l'intérêt égale la valeur) ; — Henri Joly, LS ; — *S. T., d'après sa correspondance,* Condamin, in-18 raisin, 3 f., Vitte.

Le Ménologe du Carmel ou Vie des Saints etc... de l'Ordre du Carmel, 3 in-12, 10 f. (net pour prop., 3 f.), Desclée.

Sainte Germaine Cousin, Louis et François Veuillot, LS.

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie : E. de Broglie, LS. — Voir également, ancien, *Vie admirable de...,* André du Val, nouv. édit. in-12, 4 f., Gabalda.

La Bienheureuse Marie-Victoire Fornari : ...fondatrice des Annonciades célestes (Gênes), Dumortier, in-12, 1 f. 25, Monastère des Annonciades, à Langres.

La Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, Couzard, LS ; — *La..., fondatrice des Filles de Notre-Dame,* Anonyme, in-8, 3 f. 50, Oudin.

Sainte Jeanne de Chantal : Histoire de Sainte Chantal, Mgr Bougaud, 2 in-8, 15 f., 2 in-12, 8 f., de Gigord. — Voir aussi : Daurignac, in-12, 3 f., Téqui.

La Vénérable Louise de Marillac, Mademoiselle Le Gras (Fille de la Charité) : E. de Broglie, LS ; — Mgr Baunard, in-8 écu, 5 f., de Gigord. — Voir aussi : Comtesse de Richemont, in-8, 7 f. 50, in-12, 3 f. 50, de Gigord.

La Bienheureuse Marguerite-Marie : Demimuid (Mgr), LS ; — *Vie de la...,* R. P. Hamon, gr. in-8 ill., 7 f. 50, Beauchesne. — Voir aussi : Mgr Bougaud, in-8, 7 f. ; in-12, 3 f. 75, de Gigord ; — Croiset, in-18, 1 f. 50, Téqui.

Madame Louise de France, la Vénérable Thérèse de Saint-Augustin : Geoffroy de Grandmaison, LS. — Voir aussi : Gillet, in-8, 5 f., Téqui ; — L. de la Brière, in-18 jés., 3 f. 50, Téqui ; — Anonyme, 2 in-12, 6 f., Gabalda.

Les Bienheureuses Carmélites de Compiègne, Victor Pierre, LS.

* * *

La Vénérable Anne-Marie Javouhey (Fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny) : V. Caillard, LS ; — Chaumont, in-8, 2 f., de Gigord. — Voir aussi : Delaplace, 2 vol., 10 f., Amat.

La Vénérable Emilie de Rodat (Fondatrice des Religieuses de la Sainte-Famille), Mgr E. Ricard, LS.

La Bienheureuse Mère Barat (Fondatrice des Dames du Sacré-Cœur) : Geoffroy de Grandmaison, LS ; —

Mgr Baunard, 2 in-4 ill., 25 f., 2 in-8, net 10 f. 50, de Gigord.

La Vénérable Catherine Labouré (Médaille miraculeuse), Ed. Crapez, LS.

* * *

Saintes pour Jeunes Filles, Mgr Bolo, in-12, 3 f. 50, de Gigord.

D) Saints

S. Jean-Baptiste : Planus, in-12, 3 fr. 50, Paris, Berche et Tralin.

S. Pierre : Fillion, LS. — Voir en outre, les ouvrages de Fouard, Mgr Le Camus, et Lesêtre sur les *Origines du Christianisme.* Sup. p. 225 ; — et, plus ancien, Janvier, in-8, in-12 ill. (éd. abrég.) 0 f. 35, Mame.

S. Paul : Fouard, Mgr Le Camus, Lesêtre, ouvrages cités ; — puis, Rambaud, in-8 écu, 4 f., Lethielleux.

S. Jean l'Evangéliste : Fouard, ouv. cité ; — Fillion, in-16, 3 f., Beauchesne ; — Mgr Baunard, in-12, 4 f., de Gigord.

S. Etienne :... et son sanctuaire à Jérusalem, R. P. Lagrange, gr. in-8, 5 f., Picard.

* * *

S. Hilaire : Largent, LS. — Plus ancien, P. Barbier, in-8, 3 f. 75, autrefois chez Poussielgue.

S. Martin de Tours : Regnier, LS, — et l'œuvre monumentale de Lecoy de la Marche, petit in-4, ill., 15 f., gr. in-8, 3 f. 50 (édit. pour Prix), Mame. — Voir aussi : Bas, in-4, 15 f., Tours, Dubois ; Des Chesnais, in-12, 1 f., Tours, Dubois ; Dom Rabory, in-8, 1 f. 50, Abbeville, Paillart.

* * *

S. Ambroise : Mgr Baunard, in-8 écu, 5 f., de Gigord ; duc de Broglie, LS.

S. Jérôme : Largent, LS. Voir aussi, d'occasion, l'ouvrage, ancien, de Collombet, *Hist. de S. J., Père de l'Eglise au* IVe *siècle,* 2 in-8 (Paris-Lyon, 1844, épuisé en librairie).

S. Augustin : Hatzfeld, LS ; — *Vie de S. A.,* R. P. Tonna-Barthet, 2 f., Desclée. — Voir aussi : *S. A.,* Barberis, in-8, 5 f., Amat ; — *Histoire de S. Augustin d'après ses écrits et l'édition Bénédictine,* Religieux anonyme, 2 in-8, Bruxelles, 1892. — On relit encore Poujoulat *(Histoire de S. A., sa vie, ses œuvres, son siècle, influence de son génie),* dern. édit. 2 in-8, Mame (épuisé). — L'édition actuelle de Bertrand (édit. complète) ne convient pas pour votre but.

S. Athanase : Bardy, LS. — Voir aussi : P. Barbier, in-12, 4 f., Letouzey et Ané, — et l'œuvre, ancienne, de caractère scientifique de Moehler, traduction Cohen, 3 in-8, Paris, 1840.

S. Basile : Paul Allard, LS. — Voir aussi : P. Barbier, in-8, 4 f., Paris-Lyon, Delhomme et Briguet (d'occasion).

S. Jean Chrysostome : Puech, LS. — Plus développés, bien plus anciens : *Histoire de S. J. C., patriarche de Constantinople,* Rochet, 2 in-8, Téqui (épuisé), — et *S. J. C., ses œuvres et son siècle,* E. Martin, Montpellier, 1860, 3 in-8.

Les Moines d'Orient : Dom Besse, gr. in-8, 7 f. 50, Oudin.

S. Léon le Grand : Regnier, LS.

S. Grégoire le Grand :... Pape et Docteur de l'Eglise, son Pontificat, ses Œuvres, son Temps, Ed. Clausier, gr. in-8, 2 f. 50, Desclée.

S. Benoît (de Nursie) : *Le Patriarche Saint Benoît,* Dom L'Huillier, fort in-8, 7 f., Téqui. — Voir aussi le *Discours historique* de Dom Tosti dans la traduction française de Labis, petit in-4 ill. 6 f., Desclée (net pour propag. 3 f. 50).

Les Moines d'Occident : Montalembert, 7 in-8, 52 f. 50 ou 7 in-12, 28 f., Gabalda.

* * *

S. Bruno : Vie de..., un Religieux de la Grande Chartreuse, in-8, Montreuil-sur-Mer 1898 (S'adresser à une Chartreuse). — Voir aussi : Gorse, in-8 ill., 4 f. Téqui ; et *S. B. et l'Ordre des Chartreux,* Lefebvre, 2 in-8, 15 f., Lib. St-Paul.

S. Anselme : Histoire de..., Ragey, 2 in-8 raisin, 15 f., Beauchesne ; — *Vie de S. A.,* du même, in-8, 4 f. ib. — Voir aussi, ancien : *S. A. de Cantorbéry,* Ch. de Rémusat, in-12, 3 f. 50, Perrin.

S. Bernard : Vie de..., abbé de Clairvaux, Vacandard, 2 in-12, 8 f., Gabalda. — Voir aussi *Histoire de S. B.,* Chevalier, 2 gr. in-8, 10 f., Desclée, — et *H. de S. B. et de son siècle,* Th. Ratisbonne, 2 in-12, 6 f., de Gigord.

S. Thomas Becket : Demimuid, LS ; — Dom L'Huillier, 2 gr. in-8 ill., 10 f., Téqui. — Voir aussi : Mgr Darboy, 2 in-8, 12 f., Bray (1860).

S. Henri, Lesêtre, LS.

S. Ferdinand, Laurentie, LS.

S. Louis : Sepet, LS, — et le grand ouvrage de H. Wallon, petit in-4 rich. illust., 15 f., Mame. — Voir aussi : *S. L., son gouvernement et sa politique,* Lecoy de la Marche, in-8 ill., 2 f. 50, Mame.

S. François d'Assise : Histoire de..., Le Monnier, 2 in-8, 12 f., ou 2 in-12, 7 f., Gabalda ; — *S. F. A., sa vie et son œuvre,* Joergensen, traduction T. de Wyzewa, in-12, 5 f., Paris, Perrin. — Voir aussi : R. P. L. de Chérancé, in-12, 2 f. 50, de Gigord ; — R. P. Bernard d'Andermatt, 2 in-12, 3 f., de Gigord ; — *S. F. A. et l'Ordre Séraphique,* de Kerval, fort in-8 ill., 3 f. 25, Vanves, Missionnaires Franciscaines ; — et, plus anciens, Chavin de Malan, in-8, 6 f., Téqui, — Daurignac, in-12, 3 f., Téqui ; — Chalippe, 3 in-12, 5 f. 50, Gabalda ; — Marquis de Ségur *(Vie populaire),* in-18 raisin, 1 f. 25, de Gigord ; etc.

Fioretti ou *Petites Fleurs de S. F. A.,* traduction T. de Wyzewa (sur le texte latin), in-12, 3 f. 50, Perrin ; — traduction Riche (sur le texte italien), in-12, 3 f. 50, Téqui ; — édit. Goffin, 2 in-16, 1 f. 20, Bloud.

L'Auréole Séraphique ou *Vie des Saints et des Bienheureux de l'Ordre de S. F.,* R. P. Léon, 4 très forts in-16, 14 f. net ; édit. abrég., in-8, 5 f. net, Bloud.

S. Dominique : Guiraud, LS ; — *Histoire de...,* R. M. Drane, traduction Cardon, in-8, 7 f. 50, Lethielleux ; — *S. D. fondateur de l'Ordre des F. P.,* R. P. Mortier, gr. in-12 ill., 0 f. 35, Desclée ; — plus ancienne, toujours jeune, la *Vie de S. D.,* Lacordaire, in-12, 3 f., de Gigord. — Voir aussi Pradier, in-12, 0 f. 35, Mame.

Saints de l'Ordre de Saint-Dominique (Vies illustrées des...) : Série de 14 brochures illustrées, in-18 de 32 pp., publiées sous la direction du R. P. Mortier. L'unité, net 0 f. 10 ; la douzaine assortie, net 1 f., port en plus, Desclée.

Saint Antoine de Padoue : Lepitre, LS ; — Mgr Ricard, in-12, 3 f. 50, Téqui ; — R. P. de Chérancé, in-12, 1 f. 25, de Gigord ; — et maints autres.

S. Bonaventure, R. P. de Chérancé, in-18 jésus, 1 f. 50, de Gigord.

S. Thomas d'Aquin : J. Didiot, in-12, 2 f., de Gigord (publié d'abord en in-8 chez Desclée) ; — *S. T. A., patron des écoles catholiques,* R. P. Joyau, gr. in-8, ill. 4 f. 50, Vitte.

S. Vincent Ferrier, R. P. Fages, 2 in-12, 5 f., Bonne Presse (publié d'abord en 2 in-8, chez Picard, 12 f. 50).

S. Bernardin de Sienne : Un prédicateur populaire dans l'Italie de la Renaissance, S. B. de S., Thureau-Dangin, in-12, 3 f. 50, Paris, Plon.

* * *

S. Charles Borromée : Léonce Celier, LS ; — *Histoire de S. C. B., d'après sa correspondance et des documents inédits,* C. Sylvain, 3 gr. in-8, 7 f. 50, Desclée.

S. Ignace de Loyola : H. Joly, LS ; — *Histoire de...,* Bartoli, traduction révisée Michel, petit in-4 ill., édit. de grand luxe, 10 f., net pour propag. 5 f., Desclée ; — *Vie...,* Clair, gr. in-8 ill., 20fr., Plon. — Voir aussi : Daurignac, 2 in-12, 6 f., Téqui ; — *S. I. L., Son aimable sainteté et son admirable puissance,* R. P. Denis, 2 in-12, 4 f., net 2 f. ; le même, fort in-16, 1 f. 50, net 0 f. 75, Desclée ; — et, beaucoup plus ancien, Genelli, traduction C. de Sainte-Foi, 2 in-12, Lecoffre (épuisé).

Saints de la Compagnie de Jésus (Vie des) : 8 brochures in-16 de 50 p., publiées par le P. Rouvier, édition encadrée, l'unité 0 f. 40, net 0 f. 25 ; — édition populaire, l'unité 0 f. 15, net 0 f. 10, la douzaine assortie 1 f., Desclée ; — *Les Saints, Confesseurs et Martyrs de la Compagnie de Jésus,* R. P. Rouvier, petit in-4 ill., édition de luxe, 20 f., net 5 f., Desclée.

S. François Xavier : R. P. A. Brou, 2 in-8 raisin, 12 f., Beauchesne. — Voir aussi : plus anciens, *Vie de S. F. X., apôtre des Indes et du Japon,* d'après Bouhours, 2 in-12, 4 f., Desclée ; — *Vie de...,* R. P. Michel, in-8, 6 f., Casterman ; — *S. F. X., sa vie et ses lettres,* R. P. Cros, 2 in-8 raisin, 12 f., Téqui ; — *Vie de...,* du même, in-8, 5 f., Téqui ; — *Histoire de...,* etc., etc., Daurignac, 2 in-8 jésus, 6 f. ; abrégé du même ouvrage, 2 f. 50, Téqui ; — Anonyme, in-12, 0 f. 35, Mame.

S. Louis de Gonzague : Vie de..., R. P. Meschler, traduction Lebréquier, in-8 écu ill., 3 f., Lethielleux ; — *Abrégé* de l'ouvrage italien, bien connu, de Cepari, traduction Le Monnier, gr. in-12, 0 f. 45, net 0 f. 25, Desclée ; — œuvre similaire chez Mame, traduction Galpin, in-12, 0 f. 35 ; — *S. Louis de Gonzague étudiant,* R. P. Chérot, in-8 ill., 0 f. 80, Desclée. — Voir aussi : *Vie de S. L. G.,* R. P. Maineri, in-8 ill., 0 f. 80, net 0 f. 50 ; — Aymard, in-8 ill., 1 f. 75, autrefois chez Vitte.

Jeunes Saints de la Compagnie de Jésus (S. Stanislas Kostka, S. Louis de G., S. Jean Berchmans), R. P. Rouvier, in-16, 1 f. 25, Desclée.

S. Philippe de Néri : Cardinal Capecelatro, traduction Bazin, 2 in-12, 8 f., de Gigord ; — Comtesse d'Estienne d'Orves, in-12, 3 f., Gabalda.

S. François de Sales : Vie de..., M. Hamon, édition révisée Gonthier-Letourneau, 2 in-8 ill., 12 f. ; abrégée, in-12, 3 f. 50, Gabalda ; — André de Margerie, LS. — Voir aussi : Pérennès, *Histoire de...,* 2 in-8, 12 f., 2 in-12, 7 f., Téqui ; — *Vie de...,* in-8, 5 f., in-12, 3 f., Téqui.

S. Pierre Fourier : Pingaud, LS ; — *S. Pierre Fourier,* Bonnard, gr. in-8 ill., 1 f. 50, Desclée ; — *Notice sur S. Pierre Fourier,* in-12, 1 f., Desclée. — Etc.

S. François Régis : Vie de..., R. P. Cros, in-8, 3 f. 50 ; — R. P. de Curley, in-8, 4 f., Beauchesne. — Deux ouvrages en préparation, recommandés : l'un de M. Jos. Vianey dans la Collection LS, l'autre d'un R. P. de la Compagnie de Jésus (s'adresser au sanctuaire du Saint à La Louvesc).

S. Vincent de Paul : Em. de Broglie, LS ; — Maynard, *S. V. de P., sa vie, son temps, ses œuvres, son influence,* 4 forts in-12, 15 f., et, du même, *Vie de S. V. de P.,* in-12, 3 f., Téqui ; — *S. V. de P. et sa mission sociale,* Arthur Loth, in-4, rich. ill., 30 f., Vitte. — Voir aussi : Mgr Bougaud, 2 in-12, 6 f., de Gigord ; — au point de vue sociologique, Boudignon, in-8, 4 f., Vitte ; — plus spécial pour prêtres, *S. V. de P. et le Sacerdoce,* Un prêtre de la Mission (M. Motte), in-8, 4 f., Desclée.

S. Jean-Baptiste de la Salle : Delaire, LS ; — R. P. Bainvel, in-16, 0 f. 50, rel. 0 f. 75 ; — *Histoire de...,* Guibert, in-8 raisin, 6 f., de Gigord ; édit. ill., petit in-4, 15 f. ; — *Vie et vertus de...,* du même, in-8 écu, 3 f. 50, *ib.* ; — *Vie populaire de...,* Tilloy, brochure in-8, 0 f. 10, Tours, Cattier. — Voir aussi, plus anciens : Ravelet, in-8, 5 f., jadis chez Palmé ; — et Blain, in-8, Desclée. (En vente actuellement : *Vie de S. J.-B. de la S.,* d'après Blain, gr. in-12 ill., 0 f. 35, et *Vie ill.,* d'après Blain, in-16, 0 f. 15).

S. Alphonse de Liguori : Angot des Rotours, LS ; — *Vie de...,* R. P. Berthe, 2 in-8, 12 f., Téqui ; — Cardinal Capecelatro, traduction Le Monnier, 2 in-8, 10 f., net 5 f., Desclée ; — *Vie de...,* Bernard, in-12, 2 f. 50, Lethielleux.

S. Benoît-Joseph Labre : Mantenay, LS ; — Léon Aubineau, autrefois chez Douniol, puis chez Palmé.

Le Bienheureux Curé d'Ars : Joseph Vianey, LS ; — *Vie du...,* Monnin, 2 in-12, 7 f. 50 ; édit. abrégée, in-12, 2 f., Téqui ; — *Vie du B. Jean-Marie Vianey, curé d'Ars,* G. Renoud, in-12 ill., 0 f. 80 et 1 f. suivant papier, Desclée ; — *Vie du B. Jean-Baptiste-Marie V...,* A. Avond, gr. in-8 ill., édition de luxe 2 f. 50, édit. ordin. 1 f. 25, Desclée. — Voir aussi : A. L. Masson, in-8, 3 f. 50, Vitte.

Le Bienheureux Chanel : Vie du B. Pierre-Louis-Marie Chanel, R. P. Nicolet, in-8, 3 f. 50, Vitte. — Voir aussi : Planeix, broch. in-12, 0 f. 75, édit. chez Lethielleux ; Petites Fleurs et d'autres ouvrages, sans doute, que vous connaissez bien mieux que nous.

Le Bienheureux Perboyre : Vie du B. J.-Gabriel P., anonyme, in-8 ill., 5 f., Vitte ; — *Le B. P.,* G. de Montgesty, in-8, 2 f. 50, Lethielleux.

Le Bienheureux Théophane Vénard : Vie du B..., Abbé Vénard, in-8, 5 f., Téqui ; — *Lettres* du B., id. ; — *Martyre et béatification,* in-12, 2 f., ibid. ; — *Vie et correspondance de J. Théophane Vénard,* in-12, 2 f. 50, Oudin.

* * *

Les ouvrages suivants se rapportent aux Saintes et aux Saints à la fois :

Dom Leclercq : *Les Martyrs, Recueils d'actes authentiques depuis les origines chrétiennes jusqu'au XX^e^ siècle.* L'ouvrage complet doit comprendre environ 15 volumes. En 1913 les onze premiers avaient paru, conduisant le lecteur jusqu'à 1794 (I : Les Temps Néroniens ; — II : Le Troisième Siècle. — Dioclétien ; III : Julien l'Apostat ; — IV : Juifs, Sarrasins, Iconoclastes ; — V : Le Moyen Age ; — VI : Jeanne d'Arc, Savonarole ; — VII et VIII : La Réforme ; — IX : Le XVII^e^ siècle ; — X : Le XVIII^e^ siècle ; — XI : La Révolution (1791-1794). — Il est superflu d'observer que tous les personnages en cause n'ont pas reçu du jugement de l'Eglise la consécration officielle du titre de martyr). Chaque volume in-8 écu, 4 f. 50, pour les souscripteurs à l'ouvrage complet 3 f. 50. En publication chez Oudin.

Ch. d'Héricault : *Les Grands Saints de France et leurs amis,* in-8, 4 f., jadis chez Bloud.

Marquis de Ségur : *La Bonté et les affections naturelles chez les Saints,* 3 séries, 3 in-12 à 3 f. 50 l'un, Téqui.

2° Biographies pieuses

Deux jeunes **thaumaturges** (sous réserves que de droit) pour commencer :

Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face : édition complète, gr. in-8, 7 f. ; la même, sans les poésies, in-8, 2 f. 50 ; édition populaire sans les poésies ni les lettres, in-12, 1 f. 50 ; au Carmel de Lisieux.

Fleur du Cloître ou *Vie édifiante de Sœur Marie-Céline de la Présentation* (morte en odeur de sainteté, à 19 ans, chez les Clarisses de Bordeaux-Talence, présentement à Mons, rue de Nimy, 125), Une pauvre Clarisse (Abbesse actuelle), in-8, 4 f. 50, franco 5 f., Desclée (en vente au monastère, Mons). — *Prodiges et faveurs dues à l'intercession de S. M.-C. de la P.,* in-8, 1 f., *ib.*

* * *

Puis un groupe de **religieuses,** Fondatrices, Supérieures de Communautés, simples Sœurs, vouées à la contemplation, à l'apostolat de l'enseignement ou à celui de la charité :

Histoire de Madame Duchesne, Mgr Baunard, in-12, 3 f., de Gigord.

Vie de la Mère Anne-Séraphine Boulier, E. Veuillot, in-12, 2 f., Téqui.

A travers une longue vie, la T. R. M. Claire-Isabelle de Saint-François (fondatrice de trois monastères de Clarisses), Une pauvre Clarisse, petit in-4, franco 8 f., Desclée (en vente chez les Clarisses de Mons, rue de Nimy, 125).

La R. M. Marie-Antoinette (Victoire Andrieu), deux. Sup. gén. des Sœurs servantes de Marie : anonyme, in-12, Paris, 7, rue Duguay-Trouin.

Vie de la R. M. du Cœur de Marie, Sup. générale de la Congrégation de S. Joseph de Bourg : Laplace, in-12, 2 f. 50, Vitte.

Une Ame religieuse, Marie-Elisabeth de Louvencourt, fondatrice (de la Cong.) des SS. CC. de J. et de M., *sa Vie, ses Œuvres,* Monteuuis, in-8, 4 f., Téqui.

Une Ame d'élite, Comment on aime Dieu : Vie de la Mère Marie de l'Enfant Jésus, écrite par elle-même, in-8 carré, 4 f., Aubanel.

Vie de la R. M. Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, fondatrice du Bon Pasteur d'Angers, Mgr Pasquier, 2 in-8 écu, ill., 8 f., Lethielleux.

La R. M. Marie-Gertrude, Prieure de l'Annonciade de Langres, 1843-1910, Esquisse biographique, H. M., in-8, 2 f. S'adresser au Monastère ou aux Bureaux de l'*Ami*.

La M. Marie de Jésus, Marie Deluil-Martiny, fondatrice des Filles du Cœur de Jésus, Laplace, in-16, 3 f., Vitte.

Vie de la Bonne Mère Marie de Jésus, née Sophie Brochet de la Rochetière, fondatrice des religieuses de Marie-Thérèse, Condamin, fort in-8, 5 f., Vitte.

Notice sur la Vie de la R. M. Marie-Josèphe, Céline de S. F., fondatrice des Clarisses-Collettines, d'Enghien, in-12, 2 f., Desclée.

La R. M. Marie-Lucie (éducatrice remarquable), R. P. Dérély, in-16, Tournai, 19, rue des Choraux.

Vie de la V. M. Marie Poussepin, fondatrice de la Cong. de la Présentation de Tours, in-8 raisin ill., 7 f., Lethielleux. — *Vie* par le P. Mainage, fort in-12, 3 f. 50, Lethielleux.

L'Ange du Carmel de Lectoure ou *Sœur Aimée de Jésus*, R. P. E. L., in-12, 1 f. 50, Desclée.

Joséphine (Madame), religieuse de l'Adoration perpétuelle du S. C., et son œuvre d'éducation, in-8, 3 f., Vitte.

Une Religieuse réparatrice, d'après son journal et sa correspondance (préface de R. Bazin), M. S. S., in-16, 3 f. 50, Perrin.

Sabine de Ségur, Marquis de Ségur, in-12, 2 f. 50, Tolra.

Sœur Elisabeth de la Trinité, Religieuse Carmélite, 1880-1906, Souvenirs, in-8, Dijon, Impr. Jobard (S'adresser au Carmel de Dijon).

Sœur Marie du Divin Cœur, née Droste zu Vischering, *Religieuse du Bon-Pasteur*, L. Chasle, gr. in-18 ill., 4 f., Beauchesne.

Une petite Sœur, Sœur Marie-Lucie, Landrieux, in-16, 1 f. 50, Bonne Bresse.

La Sœur Natalie Narischkin, Fille de la Charité de S. V. de P., Me A. Craven, in-16, 4 f., Perrin.

Vie de la Sœur Rosalie, Fille de la Charité, Armand de Melun, in-12, 1 f. 50, de Gigord; — *Sœur Rosalie*, F. Laudet, in-16, dans « Science et Religion », 0 f. 60, Bloud.

L'Héroïne du Pé-Tang : Hélène de Jaurias, sœur de Charité, H. Mazeau, in-12, 3 f. 50, Téqui.

Une Femme apôtre, ou *Vie et Lettres d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier*, Anonyme, in-12, 3 f., Gabalda.

Jeanne Jugan et les Petites Sœurs des Pauvres, du même auteur que *F. A.*, in-12, 2 f. 50. (Voir l'ouvrage de Mgr Baunard, *Ernest Lelièvre et les Fondations des Petites Sœurs des Pauvres*, in-8 écu, 4 f., sans portrait, 3 f. 50, de Gigord).

* * *

En dehors du Cloître :

Dans la Collection « Figures de Femmes » publiée en in-12 de 150 à 200 pp., 2 f. l'un, à la Librairie des Saints-Pères, ont paru :

Eugénie de Guérin intime (1805-1848), Comte de Colleville (voir d'elle, *Journal et fragments*, publiés par Trébutien, in-12, 3 f. 50, Gabalda, 50e édit. en 1911 ; — *Lettres,...* in-12, 3 f. 50, *ib.* 38e édit.) ;

Madame Craven intime (1808-1891), Eug. Flornoy (pour ses œuvres principales, voir *sup.* et *inf.*) ;

Mme Swetchine intime (1782-1857), André Pavie ;

Marie Jenna intime (1834-1887), Marie Pesnel. Cet ouvrage trouve son complément naturel dans celui de J. Lacointa, *Marie Jenna, Etude suivie de Lettres de M. J.*, et dans les *Cahiers inédits* de Céline Renard, dont une partie, après avoir paru dans les *Annales de Sainte Solange*, a été réunie en volume par le P. Vaudon, sous ce titre : *Une âme de cristal, Marie Jenna*, gr. in-8, Lethielleux. (L'âme de Marie Jenna, une belle âme, tendre et croyante, vibre tout entière dans ses œuvres, notamment dans ses *Elévations poétiques et religieuses*, in-18 jésus, 3 f., de Gigord, et dans *Enfants et Mères*, in-12, 3 f., Perrin) ;

Marie-Edmée Pau intime (1845-1871), Marie Pesnel ;

La Duchesse d'Alençon intime (1847-1897), Gouraud d'Ablancourt ;

Madame Florent intime (1831-1910), Edm. Thiriet ;

La Sœur Rosalie intime (1786-1856), Charles Baussan. — Sur Sœur Rosalie, voir plus haut.

Comme monographies détachées, voir par ex. :

Pauline-Marie Jaricot (Propagation de la Foi), L. Masson, in-8, 1 f. 20, Vitte ; — et L. Petit, in-16, 0 f. 20, Vitte.

Maria Dubouis, Auxiliaire de P.-M. Jaricot..., J. Maurin, in-8 ill., 3 f. 75, Vitte.

Exemples de Vies chrétiennes offerts aux jeunes personnes, Anonyme, 4 séries en 4 vol. in-8, 1 f. 20 l'unité, Vitte.

Denise, broch. in-16, 0 f. 60, Beauchesne.

Nellie, la petite Violette du St-Sacrement, in-12, 2 f., en dépôt chez Brunet, Arras.

Désirée de Montseignat, sa vie, ses œuvres, ses vertus, Mgr Latieulle, petit in-4, ill., édit. de luxe 5 f., édit. ordinaire 2 f. 50, Desclée.

Marguerite Bosco (mère de Dom Bosco), J. B. Lemoyne, in-12, 3 f., Beauchesne.

Madame de Bussières, H. Congnet, in-12, 2 f. 50, Lethielleux.

Madame Pasteur, Vallery-Radot.

Mrs Fanny Pittar, Ire P., *Conversion ;* IIe P., *Mrs F. P. et ses enfants*, Charruau, 2 in-12 à 2 f. 50 l'un, Téqui.

Les Mères des Saints, Ch. d'Héricault, in-12, 3 f. 50 Téqui ; 3 f., Vitte.

Michelle Collin, Une chrétienne de nos jours, E. Dessiaux, in-8, ill., 1 f., Bonne Presse.

Vous trouverez dans *Les Contemporains* de la Bonne Presse d'autres biographies attachantes. Prendre, par exemple, dans la nouvelle série à 1 f., les 5 volumes ayant pour titre : *Les Femmes célèbres du Siècle*.

* * *

Pour les **biographies d'hommes**, ecclésiastiques ou laïques, elles offrent pour votre but moins d'intérêt ; par ailleurs le nombre de ces Vies édifiantes est très considérable. Nous ne pouvons entrer dans le détail. Il suffit de vous rappeler :

Les Contemporains, déjà mentionnés. Voir notamment les dix volumes (séries à 2 f.) ayant pour objet *Les Gloires contemporaines de l'Eglise* (plusieurs vies féminines).

Les mêmes physionomies se retrouvent dans la Collection *Les grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle*, vol. in-12 d'environ 200 pages, 2 f., librairie des Saints-Pères. Les biographies sont ici plus développées, et l'on a pris tout d'abord les figures les plus saillantes : *Le Cardinal Pie, Mgr Freppel, Mgr Dupanloup, Le Cardinal Lavigerie, Mgr de Ségur, Mgr Gay, Mgr Ketteler, Le Cardinal Manning, J.-H. Newman (le Cardinal), Le P. Lacordaire, Le P. de Ravignan, Le P. Gratry, L'Abbé H. Perreyve, Le P. Ventura, Montalembert, Windthorst, Lamoricière, Ozanam.*

Ce dernier vient d'être, à l'occasion de son centenaire, l'objet d'une série de publications. Voir entre beaucoup d'autres : *Ozanam, Livre du Centenaire*, dû à la collaboration de G. Goyau, Lanzac de Laborie, H. Cochin, E. Jordan, E. Duthoit, Mgr Baudrillart ; gr. in-8, 6 f., Beauchesne ; — *Frédéric Ozanam*, Mgr Baunard, in-8, 5 f., de Gigord.

Le charme de la composition en même temps que l'intérêt du sujet assurent un attrait durable aux diverses biographies écrites par l'infatigable ex-recteur de Lille : *Histoire du Cardinal Pie*, 2 forts in-8, 15 f., Oudin et de Gigord ; — *Le Cardinal Lavigerie*, 2 in-8 écu, 9 f., de Gigord ; — *Ernest Lelièvre et les Fondations des Petites Sœurs des Pauvres* (1826-1889), in-8 écu, 4 f., *ib.* ; — *Le Vicomte Armand de Melun*,

in-8 écu, 4 f., *ib.* ; — *Le Général de Sonis*, in-8 écu, 4 f., *ib.* ; — *Philibert Vrau et les œuvres de Lille* (1829-1905), in-8 écu, net 2 f. 50, *ib.* ; — *Les Deux Frères* (Phil. Vrau et Camille Feron-Vrau), in-8 écu, 3 f. 50, *ib.* et Bonne Presse.

Indiquons encore, au hasard, parmi maints autres : sur *Dom Bosco, Vie de D. B.*, J.-M. Villefranche, in-8, 4 f. net, Bloud ; — *D. B. et la pieuse société des Salésiens*, Du Boys, in-8, 6 f., Téqui ; — Francesia, in-8 écu, 3 f. 50, Paris, Proc. génér. des Œuvres cathol., 22, rue St-Sulpice ; — sur *Dom Guéranger, Vie de D. G.*, Un Bénédictin de Solesmes, 2 forts in-8, 8 f. l'un, Oudin ; — sur *Montalembert*, les 3 vol. de Lecanuet, in-8 écu, 5 f. l'un, de Gigord (avec réserves nécessaires pour vos lectrices) ; — sur *L. Veuillot*, sa *Vie*, par E. et Fr. Veuillot, 4 in-8 à 7 f. 50 l'un, Téqui et Lethielleux ; le vol. de Lecigne, in-12, 3 f. 50 ; la biographie populaire par Renault, in-8 raisin, 2 f. ; la double étude de C. Cerceau sur l'âme de L. V. *(L'Ame d'un grand chrétien*, un vol., *d'un grand catholique*, 2 vol.), 3 vol. in-12 à 3 f. 50 l'un ; tous ces ouvrages chez Lethielleux ; tout récent, *L. Veuillot*, Vie populaire, par Fr. Veuillot, gr. in-8, franco 1 f. 20, Paris, Bonne Presse.

§ 3. — Pédagogie

1° Ouvrages théoriques sur l'Education

[1] *Fénelon, *Traité de l'éducation des Filles*, édition Gosselin, in-18, 0 f. 60, Gabalda.

*Maintenon (Mme de), *Extraits de ses lettres sur l'éducation*, édition Gréard, in-16, 2 f. 50, Hachette.

*Mgr Dupanloup, *De l'Education*, 3 in-12, 10 f. 50, Téqui ; — *Lettres sur l'Education des Filles*, in-12, 4 f., *ib.*

* * *

*Ancienne Normalienne (une), *Conseils pédagogiques pour l'enseignement primaire catholique*, in-18 jésus, 2 f. 50, rel. toile 3 f. 25, Beauchesne.

Emma Angot, *Pour toutes les Françaises*, in-12, 3 f. 50, Paris, Emile-Paul.

Pol Anri, *Comment enseigner l'art de l'éducation dans les écoles ménagères, dans les autres établissements d'instruction et dans les réunions de parents*, opuscule, en vente aux Bureaux de l'*Education familiale*, Bruxelles, 44, rue Rubens.

Gabriel Aubray, *Lettres à ma cousine*, in-12, 3 f. 50, Bonne Presse ; — *L'allée des Demoiselles*, item.

*Auteur des « Paillettes d'Or, » *Notes de Pédagogie*, in-16 raisin, 2 f. 50, Aubanel.

O. Barès, *Directoire scolaire à l'usage des religieuses enseignantes*, in-8 écu, 6 f., Lethielleux.

Berthem Bontoux (Mme), *Billets à ma filleule*, in-16, 3 f. 50 net, Bloud.

Sara Bryant, traduction Escande, *Comment raconter des histoires à nos enfants et quelques histoires racontées*, vol. 13×19, 3 f., Paris, Nathan (l'auteur est protestante, mais l'esprit du livre est bon).

*Burret (Mlle), *Pédagogie : De la Théorie à l'Action*, in-16 couronne, 3 f. 50, Beauchesne.

Combes (Paul), *Le Livre de l'Educatrice*, in-8 cour., 3 f., Aubanel.

Conseils aux parents et aux maîtres ; notions de pédagogie familiale... En vente aux Bureaux de l'*Education familiale*.

Mgr Curé, *La Classe, Conférences à des religieuses institutrices sur la manière d'instruire et d'élever les enfants*, in-18, 1 f., Œuvre de St-Paul, Paris, rue Cassette, 6.

Mgr Dadolle, *Education intellectuelle de la femme chrétienne*, in-16, 1 f., Vitte.

*Daguirre, *Ce que Fénelon dirait au XXe siècle sur l'Education des Filles*, in-16, 3 f. 50, Beauchesne.

A. Fessy, *La Poésie éducatrice*, in-8 raisin, 3 f. 50, Vitte.

[1] L'astérisque signale des ouvrages d'une importance ou d'une utilité particulière.

Feyel (Paul), *Les Jeunes Filles Françaises et le problème de l'Education*, in-16, 0 f. 60, Collect. « Science et Religion, » Bloud.

Fœrster, traduction C. Thirion et M. Paris, *Pour former le caractère*, fort in-16, 4 f., Paris, Fischbacher. (On voudrait aux enseignements de *Lebenskunde* un fondement religieux plus accusé ; l'auteur, pédagogue zurichois fort estimé, est protestant de confession, mais chrétien sincère et sympathique au catholicisme).

*Gabriel, *Manuel de Pédagogie à l'usage des Ecoles catholiques*, in-12, rel. perc., 3 f., Mame (Collection des F. E. C.).

P. Gaultier, *La vraie éducation*, in-16, 3 f. 50, Hachette.

*Gellé, *Conscience et Confession des Enfants*, 0 f. 60, Collection *Enfance et Jeunesse*, Librairie des Catéchismes.

Germery (R. P.), *La Mémoire : définition, analyse, perfectionnements*, in-8 cour., 3 f., Aubanel.

*Gillet (R. P.), *La valeur éducative de la morale catholique*, in-12, 3 f. 50, Desclée ; — *Religion et Pédagogie*, in-12, 3 f. 50, *ib.*

Françoise Harmel, *Une grave question de l'éducation des jeunes filles, La Chasteté*, in-12, 2 f. 50, Perrin. (Signalé à titre documentaire, et sous toutes réserves non pour l'inspiration, mais pour la valeur de la thèse défendue).

*Heinrich, *Guide de pédagogie pratique*, in-16, 3 f. 50 net, Bloud,

L. Hénin, *Psychologie de l'enfant*, in-12, 3 f. 50, Tolra.

Hoguet, *L'éducation des enfants, Devoirs de l'heure présente*, broch. de 0 f. 25, Bonne Presse.

La jeune fille française et son avenir, Série de conférences données au Cours ménager de Saint-Sulpice, 1 f. 50, Lethielleux.

H. Joly, *L'Enfant*, in-16, 0 f. 60, dans la Collection « Science et Religion, » Bloud.

*Marie Kermarel, *Le Livre de Paula*, in-8, 4 f. net, Bloud.

*Kergomard et Brès (Mmes), inspectrices générales des écoles maternelles, *L'Enfant de 2 à 6 ans*, ill., 2 f. 75, Nathan. (Utile comme guide et commentaire autorisé des programmes des écoles maternelles et des classes enfantines).

A. Lafon, *L'Elève Gille*, in-12, 3 f. 50, Perrin.

Lasne (Mgr), *Essai théorique et pratique de pédagogie chrétienne*, in-18, 3 f., Taffin-Lefort, Lille.

Le Camus, *L'éducation chrétienne*, in-12, 1 f. 50, Téqui.

Legendre (Maurice), *Le problème de l'éducation*, in-16, 3 f. 50 net, Bloud.

Lhande, *Jeunesse, Petit code d'éducation au foyer, d'après Clément d'Alexandrie*, in-16 cour., 2 f., Beauchesne.

*Libercier (R. P.), *L'Education des Jeunes Filles d'après Madame de Maintenon*, in-12, 3 f., Téqui ; — *L'Education des Jeunes Filles par les Religieuses enseignantes*, in-12, 3 f., *ib.*

Mgr Lobbedey, *Education de l'Enfance, principes et applications*, Collection *Enfance et Jeunesse*, 0 f. 60, Librairie des Catéchismes.

H. Marion, *Psychologie de la femme*, in-12, 3 f. 50, Paris, Armand Colin ; — *L'éducation des jeunes filles*, in-12, 3 f. 50, *ib.* (L'un et l'autre ouvrage, avec certaines réserves de fond).

A.-L. Masson, *Du sentiment religieux dans l'éducation*, in-18, 1 f., Vitte.

Mendousse, *Du dressage à l'éducation*, in-16, 2 f. 50, Alcan. (Vise plus particulièrement la jeunesse masculine, comme l'autre ouvrage du même auteur, *L'Ame de l'adolescent*, in-8, 5 f., *ib.*).

Meschler, traduction Mazoyer, *Principes d'éducation catholique*, in-12, 1 f. 50, Lethielleux.

Me Moll-Weiss, *De la Rue au Foyer, Trois ans d'expériences pédagogiques et sociales*, in-12 ill., 3 f., Nathan. (Indications utiles pour les garderies enfantines ; mais réserves à faire d'ordre religieux et historique, sur les fondements de la morale préconisée).

R. P. Monfat, *La Pratique de l'Education chrétienne*,

in-12, 3 f. 50, Téqui ; — *La Pratique de l'Enseignement chrétien* (deux parties : *Grammaire et Littérature ; Histoire et Philosophie*), 2 in-12 à 3 f. 50 l'un, Téqui.

Mongrand (Thérèse), *Le Bréviaire des petites mamans*, in-8, 3 f., Aubanel.

*De Montgermont (Mlle), *Avis d'une directrice de patronage*, in-12, 2 f., de Gigord ; — *Aide morale et pratique des directrices de patronage*, in-12, 2 f., de Gigord.

H. Morice, *Jeunesse et idéal*, in-12, 2 f., Téqui.

F. Nicolay, *La vie compliquée, la vie qui se complique, la vie que l'on complique ; étude d'actualité, exemples typiques*, in-16, 3 f. 50, Perrin.

Œuvres périscolaires (Les), MM. les Drs Calmette, Gallois, de Pradel ; MM. Berthier, Ed. Petit, etc., in-8, cart. 6 f., Alcan (signalé en vue de l'utilité professionnelle, avec toutes réserves nécessaires sur l'esprit).

**Les Patronages de Jeunes Filles*, in-8, 1 f. 50, Action populaire, Reims, 5, rue des Trois-Raisinets ; — à la même adresse, divers rapports de Congrès diocésains sur ce sujet.

Mme Permond, *Conseils d'une mère à ses filles*, in-32, 0 f. 50, Bonne Presse.

E. Picard (Abbé), *Comment traiter l'Enfant à l'école*, in-12, 2 f., Paris, Firmin Didot (favorable aux idées de Demolins).

Ponsard, *Formation de la Conscience*, 0 f. 60, Collection *Enfance et Jeunesse*, Librairie des Catéchismes.

Mme Ponson, *L'éducation par la famille et par l'école*, in-16, 2 f. 50, Vitte.

*Pouget, *Guide de l'Ecole libre*, in-8, 3 f., Gabalda.

Religieuse des SS. Cœurs de Jésus et Marie (Une), *Notre œuvre d'éducatrices*, in-16, 2 f., Beauchesne.

*J. Renault, *L'Education morale*, in-12, 1 f., Lethielleux ; — *L'éducation dans la famille et à l'école, collaboration des parents et des maîtres*, in-12, 2 f., ib.

Riché (Chan.), *Guide théorique et pratique des œuvres de piété, d'enseignement, de persévérance, d'économie sociale, à la ville, à la campagne*, in-8 écu, 4 f., Lethielleux.

Mgr Rozier, *L'Art d'être maman*, petit in-8, 3 f., Gabalda.

*Schæfer, *Comment diriger nos patronages de Jeunes filles*, in-18 raisin, 1 f., Gabalda.

Simaris d'Yèvre, *La Jeune Fille chrétienne et moderne, Lettres à ma filleule*, in-16, 2 f. 50, Vitte.

Simon (Abbé), *L'art d'élever les enfants, Notions de pédagogie maternelle*, in-12 cart., 0 f. 85, Namur, Picard-Balon, 12, rue de Fer.

*Toulemonde (Abbé), *Les Nerveux : Comment les reconnaître ? Comment les corriger ?* in-18, 2 f. 50, Bloud. (Vise les jeunes gens, mais peut servir à tout éducateur).

*Max Turmann, *Les Patronages*, in-12, 3 f. 50, Gabalda ; — *Les Œuvres complémentaires de l'Ecole*, in-12, 3 f. 50, Gabalda.

*Vagner (Mlle), *Cours de pédagogie théorique et pratique préparatoire au certificat d'aptitude pédagogique*, gr. in-16, 3 f. 50, Vitte. — Au même point de vue pratique de la préparation immédiate à l'examen du B. A. P., vos institutrices pourront utiliser, avec le contrôle voulu, divers manuels rédigés pour les écoles officielles, par ex. Carré et Liquier, *Cours de pédagogie scolaire*, 4 f., Armand Colin ; — Charbonneau, *Cours de pédagogie*, 2 f. 75, Delagrave ; — Janet et Thamin, *Psychologie et pédagogie*, 1re année, 3 f., Delagrave.

Comtesse Zamoyska, traduction H. C., *Entretiens sur l'Education*, in-12, 3 f. 50, Lethielleux.

* * *

Sur l'**éducation religieuse** en particulier, voir, parmi beaucoup d'autres ouvrages :

*Mgr Dupanloup, *L'Œuvre par excellence* ou *Entretiens sur le Catéchisme*, in-8, 5 f., Téqui.

Cappliez, *Directoire du Catéchiste*, in-8, 2 f., Lib. des Catéchismes.

Dementhon, *Directoire de l'Enseignement religieux dans les maisons d'éducation*, 2 in-12, 5 f., Beauchesne.

Désers, *Instruction et éducation au Catéchisme*, in-12, 1 f. 50, Lethielleux.

*Directeur général des Catéchismes de St-Sulpice, *Méthode des Catéchismes de Saint-Sulpice*, in-32, 0 f. 20, Lethielleux.

*Finot, *Catéchistes et Catéchismes*, ou *Traité théorique et pratique de pédagogie catéchistique*, gr. in-12, 4 f., Gabalda.

Gellé, *Aux Catéchistes, Programme pour le temps présent*, in-16, 0 f. 75, Beauchesne.

Grangier, *Manuel d'éducation religieuse des Enfants*, in-16, 3 f., Lethielleux.

L. B., *La Dame catéchiste*, 1 f. 50, Lib. des Catéchismes.

A. Lecensier et Th. Simon, *Les Méthodes pratiques en éducation religieuse*, brochure, 0 f. 30, Tourcoing, Duvivier.

Mgr de Ligonnès, *Retraite aux Dames catéchistes*, in-32, 1 f. 25, Lib. des Catéchismes.

*Lodiel, *Manuel des catéchistes volontaires*, in-12, 1 f., Bonne Presse.

**Manuel du Catéchiste* ou *Méthodologie de l'enseignement de la religion*, édit. complète, fort in-8, 4 f., rel. toile 5 f., Mame ; — édit. abrégée, in-12, 1 f. 80, rel. perc. 2 f. 25, Mame (Collection classique des F. E. C.).

*Moisset, *Manuel complet et pratique des Catéchistes*, 3 f., Lib. des Catéchismes.

Mury, *Guide des Catéchismes*, in-12, 2 f. 50, Reims, Action populaire.

*Poey, *Manuel pratique et complet des Catéchistes volontaires*, fort in-12, 3 f. 50, Lethielleux ; — *L'Enseignement de l'Apologétique dans les Maisons d'éducation*, gr. in-8, 0 f. 40, Desclée.

Reignat, *Le Catéchisme et sa Pédagogie*, in-16 jésus, 2 f., Paris, Haton.

* * *

Au sujet de l'**enseignement ménager**, signalons :

Beaufreton, *L'enseignement ménager*, in-12, 2 f., Gabalda.

Diesbach (Comtesse de), *Enseignement ménager*, in-12, 1 f. 50, Téqui.

Vasse (Mme), *Théorie et Pratique ménagère*, petit in-4° ill., 2 f. net, cart. 2 f. 50, Bloud.

De Lavaur de Laboisse (Mme), *Causeries familières avec des jeunes filles de la campagne sur l'économie domestique, l'hygiène, et l'éducation des enfants*, in-18 gr. jésus, cart. 1 f. 60 net, Bloud.

* * *

Vos institutrices trouveront profit, pour leur formation pédagogique, à suivre divers **périodiques** spéciaux, par ex. :

L'Ecole française, Revue méthodique de l'Enseignement primaire, paraissant le 1er et 3e jeudi de chaque mois. — Partie scolaire et partie générale, 6 f. ; avec le supplément pédagogique, 11 f. ; le supplément seul, 6 f. — Chez Vitte.

L'Ecole et la famille, 5 f., Fontaine-sur-Saône, Rhône.

L'Education chrétienne, 6 f., 10 f. avec supplément, Paris, 7, rue de Mézières.

L'Enseignement dans la famille, mensuel, 12 f., Paris, 2, rue de l'Université.

L'Education familiale, mensuel, 6 f., Bruxelles, 44, rue Rubens.

La Revue pratique de pédagogie, 3 f., Limoges, place de l'Ancienne-Comédie.

Revue Catéchistique (Organe de l'Union de Propagande catéchistique), mensuel, 6 f., Lib. des Catéchismes.

La Voix du Bon Catéchiste (Organe de l'Archiconfrérie des Catéchismes), mensuel sauf août et septembre), 3 f., rue Cassette, 22, Annexe de la Librairie Lethielleux.

Revue des Catéchismes, 6 f., Arras, Sueur-Charruey.

Le Catéchisme du Foyer, 3 f. 50, Paris, Tolra.

L'Ange de la Première Communion, 3 f., Tolra.

Annales de la Première Communion, 5 f., Paris, Haton.

Revue des Patronages, mensuel, 5 f., Lethielleux (vise surtout les garçons).

Le Patronage des Jeunes filles, mensuel, 4 f., avec le supplément, 5 f., Commission centrale des Patronages, Paris, 20, rue de Varenne.

Le Guide des Patronages de Jeunes filles, organe mensuel des aumôniers et directrices d'œuvres de jeunesse, 5 f., Gabalda (Directeur : Abbé Schæfer).

La Vie au Patronage, édition *Filles*, Sillery (Marne).

2° Livres classiques

A) Instruction religieuse

a) Exposition de la Doctrine chrétienne. — Ces exposés du Christianisme ou Catéchismes sous toutes formes abondent, complets, abrégés, élémentaires, à l'usage des personnes mûres, de la jeunesse, des petits — voire des tout petits — enfants. Il suffira, pensons-nous, de rappeler ici les diverses publications de :

La Libr. des Catéchismes : *Le Catéchisme expliqué sans Maître*, in-18 cart., 1 f. 50 ; — *Mgr Le Roy, *Grand Catéchisme* (leçons et images), gr. in-4, 1 f. 50, cart. 2 f. 50 ; — *Rabet-Vanblotaque et Villeneuve, *Le Catéchisme des familles*, in-16, 3 f. 50 ; — *Le Grand Catéchisme des familles*, 72 tableaux de maîtres en chromo., en feuilles 14 f., en 3 albums 18 f., sur cartons 45 f. ; — *Hillaire, *La Religion démontrée*, in-8, 2 f. 50 ; — Albin de Cigala, *Dictionnaire de la Religion chrétienne*, Elémentaire, in-8, 0 f. 30, — Petit, in-8, 1 f. 50, — Grand, 3 f. 50 ; — *Moisset, *Manuel...*, cf. supra ; — etc.

La Bonne Presse : **Grand Catéchisme en images*, 70 tabl. en chromo., 100 f. ; — **Cat. en images*, édit. popul., in-4 jésus, 1 f. 50, cart. 2 f. 25 ; — Fourrière, *Explication du Grand Cat. en im.*, in-16, 0 f. 75 ; — RR. PP. Alexis et Théophile, *Abrégé du Catéchisme du S. C. de Trente*, in-12, 2 f. 50, rel. 3 f. 50.

Aubanel : *Auteur des Paillettes d'Or, *Sommaire de la Doctrine catholique en Tableaux synoptiques*, 3 gr. in-16 de 2 f. 50, 4 f. 50 et 6 f. (pour Catéchismes de persévérance) ; — *Après le Catéchisme, Cours d'Instruction religieuse*, Ire Part., doctrinale, in-18, 2 f., — IIe Part., apologétique, it. (pour classes sup. de maisons d'éducation) ; — *L'Auxiliaire du Catéchiste, Dictionnaire des mots du Catéchisme...*, in-16, 3 f. 75.

Beauchesne : *Gagey, *Catéchisme du Concile de Trente*, trad. nouv., 2 in-8, 10 f. ; — *Guillois, *Explication du Catéchisme*, 4 in-12, 8 f. ; — du même, *Abrégé de l'Exp...*, in-12, 2 f. ; — *Lesêtre, *La Foi catholique*, in-16, 3 f. 50 ; — Moulin, *Exposition élémentaire de la Doctrine chrétienne*, in-12, 3 f. ; — Pègues, *Catéchisme catholique*, in-12, 2 f. ; — Schouppe, *Cours abrégé de religion*, in-12, 3 f. ; — du même, *Instruction religieuse en exemples*, 3 in-18, 14 f. ; — *Terrasse, *Cours complet d'Enseignement religieux : Le Dogme*, in-16, 0 f. 75, — *Morale*, 0 f. 60, — *Moyens de sanctification et liturgie*, in-16, 0 f. 80, — *Histoire de l'Eglise*, in-12, 2 f. 75, — *Apologétique chrétienne*, in-16, 2 f. 75.

Bloud : Brugerette, *Catéchisme de Maman*, in-16 cart., 0 f. 60 ; — Davot, *Premières Leçons de Catéchisme*, in-24 cart., 0 f. 60 ; — Dequin et Ledieu, *Mon Grand Catéchisme, Manuel d'Instruction et de Formation chrétienne*, in-16 cart., 2 f. 50 ; — Howe, traduct. Debreyne, *Le Catéchiste expliquant la doctrine catholique*, 3 in-16, 10 f., sépar. 3 f. 50 ; — Maudouit, *Pratique de l'Enseignement du Catéchisme de P. C.*, 3 in-16, 10 f. 50 ; — *Le Catéchisme par l'Image*, tabl. artist. en couleurs, chacun 2 f. 50, sur toile 3 f. (en voie de publication).

Desclée : Ancien Doyen (Un), *Petit Cours de Catéchisme en cent pages*, in-18, 0 f. 30 ; — Couderc, *Catéchisme chanté*, 0 f. 30 ; — Graveline, *Le Catéchisme de Persévérance* ou *Développement du Catéchisme... de Cambrai*, grand in-12 cart., 3 f., — Abrégé, in-12, 1 f. 50 ; — Chan. Louis et Abbé Paul, *Manuel de religion*, traduit et amplifié de l'allemand, in-8, 3 f. 75 ; — *Abbé Poey, *Nouveau Manuel complet et pratique d'Instruction religieuse* (pour collèges et pensionnats), 6 parties en 6 vol. in-12 dont 5 à 1 f. 25 et le 6e à 2 f. 25 ; les 4 premières parties réunies 4 f., les 2 autres 3 f. (celles-ci forment un cours complet d'apologétique) ; — Dom Vuillemin, *Courte explication du Catéchisme de Pie X*, in-12, 3 f. 75.

Gabalda : Mgr Donney, *Catéchisme du Concile de Trente*, 2 in-8, 8 f. ; — Icart, *Cours d'Instruction religieuse*, 4 in-12, 10 f. ; — Labourt, *Cours supérieur d'Instruction religieuse*, édit. revue et corrigée, 3 f. ; — *Malinjoud, *Catéchisme des tout petits*, in-12, 3 f. 50 ; — *Directeur des Catéchismes de St-Sulpice, *Explication du Cat. de Paris*, in-12, 2 f. 50 ; — du même, *Exposition de la religion chrétienne*, in-18 rel., 0 f. 80 ; — etc.

De Gigord : Bouvet, *Premières notions d'instruction religieuse et Leçons de choses religieuses*, in-8 cart., 2 f. ; — *Leçons de choses religieuses*, it., 0 f. 80 ; — *Cauly (Mgr), *Cours d'Instruction religieuse :* I. *Le Catéchisme expliqué*, in-18 jésus, 3 f., rel. toile pleine, 3 f. 60, — II. *Histoire de la religion et de l'Eglise*, it., 3 f. 50 et 4 f. 25, — III. *Recherche de la vraie Religion*, it., 3 f. et 3 f. 60, — IV. *Apologétique chrétienne*, it., 3 f. et 3 f. 60, — V. *La Morale chrétienne*, it., 3 f. et 3 f. 60 ; — *Poey, *Exposé nouveau et pratique de la Doctrine chrétienne en tableaux synoptiques*, 3 in-8 dont 2 parus à 1 f. 50 l'un ; — *(A. R.), *Catéchisme simplifié dédié aux Petits Enfants*, in-32 raisin, 0 f. 25.

Lethielleux : **Catéchisme de Rome*, I. *Edition complète*, in-18, net 1 f., cart. 1 f. 25, — II. *Extraits : Premières notions de Cat.*, in-18, 0 f. 05, — *Petit C. de R.*, cart., net 0 f. 30, — *Grand C. de R.*, cart., net 0 f. 50, — *Petite Histoire de la Religion*, in-32, 0 f. 25, cart. 0 f. 40, — III. *Commentaires :* Maudouit, *Explication des Premières Notions du C. de R.*, in-18, 0 f. 25, — Maudouit et Lemaigre, *Explication du Petit C. de R.*, fort in-12, 3 f., — Lemaigre, *Explication du Grand C. de R.*, 2 in-12, 6 f. — Albot, *Manuel d'Instruction religieuse*, in-18, 0 f. 50, cart. 0 f. 65, — *Petit Catéchisme*, in-32, 0 f. 15 ; — Ardennes et de Kerlys, *Histoires et récits pour Catéchismes...*, in-12, 1 f. ; — Coqueret, *L'essentiel de la religion catholique*, in-12, 1 f. 50, cart. 1 f. 75 ; — du même, *La Religion catholique* (abrégé de l'ouv. préc.), in-12, 0 f. 20 ; — Cuvillier, *Petit Dictionnaire de la Foi*, in-16 gr. jésus, 1 f. 25, cart. 1 f. 50 ; — *Mgr Le Roy, *Catéchisme de la Foi catholique*, in-12, 1 f., cart. 1 f. 20 ; — Millot, *Manuel des Catéchistes, Explications et histoires*, in-12, 3 f. 50 ; — du même, **Trésors d'Histoires... pour Catéchisme de P. C.*, in-12, 3 f. 50, *...pour C. de Persévérance*, it., *...pour l'explication de la Doctrine chrétienne suivant l'ordre du Catéchisme du C. de Trente*, 2 in-12, 7 f. ; — Motte, *Le Trésor des Catéchistes volontaires* (recueil de traits...), 3 in-12, à 1 f. 50 l'un ; — *Spirago, traduction Delsor, *Catéchisme catholique populaire*, fort in-8 raisin, 5 f. ; — des mêmes, *Recueil d'exemples au Catéchisme populaire*, in-12, 4 f. ; — etc.

Mame : *Nouveau traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu* (dans la Collection des Frères), in-12, 1 f. 15 ; — *R. P. Wilmers, *Précis de la doctrine catholique*, in-8, 7 f. 50.

Mignard Frères : Barthe et Fabre, *Catéchisme du Catéchisme*, 2 in-12, 8 f. ; — Fourrière, *La Religion comprise et aimée par les Petits Enfants*, in-18 cart., 0 f. 25 ; — Poussin, *Catéchisme tout en Histoires ou le Catéchisme du Concile de Trente expliqué par des faits...*, 4 in-12, 12 f.

Oudin : Bouloumoy, *Manuel d'Instruction religieuse*, 3 f.

Plon : *Girodon, *Exposé de la Doctrine catholique*, in-8, 5 f.

Téqui : Broussolle, *Cours d'instruction religieuse : — La Vie surnaturelle*, in-12, 2 f. ; — *Théorie de la Messe*, it. ; — *La Religion*, it. ; — *Les religions*, it. ; — Brulon,

Une explication du Catéchisme, 4 in-12, 12 f. ; — Carron, *La Religion catholique exposée brièvement et simplement*, in-12, 1 f. ; — Chauvet, *Exposition de la Doctrine chrétienne*, 3 in-8, 10 f. ; — Courat, *Le Christianisme en exemples*, 2 in-12, 6 f. ; — Dupanloup (Mgr), *Le Catéchisme chrétien*, in-8, 2 f. 50 ; — *Duplessy, *Le Pain des Petits, explication dialoguée du catéchisme*, 3 in-12, 6 f. ; — *Gibbons, traduction Saurel, *La Foi de nos Pères*, in-8, 4 f. ; — Marotte, *Cours complet d'instruction chrétienne*, fort in-8, 4 f. ; — *Abrégé* du même ouvrage, in-18 cart., 1 f. 75 ; — Turcan, *Le Directeur des Catéchismes de Première Communion et de Persévérance*, 3 in-12, 12 f.

Tolra : Quinet, *Exercices pratiques de Catéchisme*, Cours élément., in-18, 0 f. 75.

Vitte : Desbos, *Trésor des catéchistes*, 3 in-12, 8 f. ; — *Gaume (Mgr), *Le Catéchisme de persévérance*, 8 in-8, 30 f. ; — du même, *Catéchisme des Mères*, in-18 cart., 0 f. 50 ; — Jouve, *Le Catéchisme des grands et des petits*, 3 in-18 jésus, 10 f. ; — *Catéchisme du diocèse de Lyon*, in-18, 0 f. 30 ; — it. *Livre du Maître*, par Ollagnier, 2 forts in-8, 10 f. — Etc.

Pour mémoire, Grenet, dit d'Hauterive : *Grand Catéchisme de la Persévérance chrétienne*, 14 in-12, 56 f. (occasions fréquentes), convient plutôt pour bibliothèque sacerdotale.

b) Histoire Sainte et Histoire de l'Eglise. — Nombreux ouvrages également. Voir par exemple chez les éditeurs déjà mentionnés :

Bonne Presse : *Grande Histoire Sainte illustrée*, in-8, 1 f., rel. 1 f. 50 ; — *Histoire Sainte illustrée*, in-4 (120 tableaux chromo.), 0 f. 75, cart. 1 f. 50.

Librairie des Catéchismes : Bonnot, *Histoire Sainte en images*, 0 f. 30, cart. 0 f. 50 ; — Jaud, *Grande Histoire Sainte en images*, in-4, 1 f. 50, cart. 2 f. 50 ; — d'Ysné, *Histoire de l'Eglise en images*, 0 f. 30 et 0 f. 50.

Beauchesne : Terrasse, *Hist. de l'Egl.*, cf. sup., p. 234.

Bloud : *Ecker, *Petite Bible illustrée des Ecoles*, in-8, rel. souple, 2 f. ; — *Petite Bible illustrée de l'Enfance, Nouveau Cours élémentaire d'Histoire Sainte*, in-4, cart. 0 f. 50 ; — *David et Lorette, *Histoire de l'Eglise*, in-16, cart. 3 f. ; — des mêmes, *Petite H. de l'Egl.*, in-16, cart. 1 f. 50.

Gabalda : *Albers-Hedde, *Manuel d'Histoire ecclésiastique*, 2 forts in-12, 8 f. (pour maîtresses).

De Gigord : Cauly, *Hist. de la Rel. et de l'Eg.*, cf. sup. ; Menuge, *Histoire Sainte*, in-12, 2 f. 50 ; — du même, *Histoire de l'Eglise*, in-12, 2 f. 50 ; — *Saltet, *Histoire de l'Eglise*, in-8, 4 f.

Lethielleux : Hays, *Avant Jésus-Christ, Petite Histoire Sainte illustrée*, in-16, 0 f. 05 ; — du même, *Vie de J.-C.*, in-16, 0 f. 05 ; — *Lesêtre, *Histoire Sainte illustrée*, in-18, cart. 0 f. 50 net ; — *Livre du Maître*, in-18, net 1 f., cart. 1 f. 25 ; — du même, *La Clef des Evangiles*, in-12, 1 f. 50 ; — (voir aussi son volume, *Le Temple de Jérusalem*, in-16 cour., 2 f. 50, chez Beauchesne) ; — Choiselat, *Catéchisme historique de l'Eglise catholique en France*, Livre de *l'Elève*, in-12, 0 f. 30 ; — Livre du *Maître*, fort in-8 écu, 3 f.

Mame : *Histoire Sainte, Cours préparatoire illustré*, in-16, 0 f. 70, — *Cours élémentaire illustré*, in-12, 0 f. 60, — *Cours moyen* (avec un abrégé de l'Histoire de l'Eglise), in-12, 1 f. 20 ; — *Histoire de l'Eglise illustrée*, in-16, 1 f. 60 (Collection des Frères).

Mignard : Fourrière, *L'Histoire Sainte enseignée aux Petits Enfants*, in-18, 0 f. 15 ; — du même, *Histoire Sainte abrégée pour les écoles*, in-12, cart. 0 f. 60 ; — du même, *Histoire ecclésiastique*, in-18, cart. 0 f. 25.

Voir encore :

Cordonnier, *Histoire Sainte* (Partie de l'Elève), in-8, cart. 1 f., Paris, Vanelsche ; — du même, *L'Histoire Sainte commentée à l'usage des Catéchistes et des professeurs de religion*, gr. in-8, 5 f., *ib.*

Guéret, *Petite Histoire Sainte illustrée*, 0 f. 35, chez l'auteur, curé-doyen à Doyet (Allier).

Michel, *Hist. Sainte*, in-8, Namur, Wesmael-Charlier.

Nicaise et Gevelle, *Cours d'Hist. Sainte* (voir *Ami* 1913, p. 941).

Sackebant, *La Petite Histoire Sainte des Enfants du Catéchisme*, in-12, cart. 0 f. 30 ; — du même, *Petite Histoire Sainte*, édit. de propagande, in-12 illust., rel. papier cuir, 0 f. 30, Lille, Giard.

c) Apologétique. — En dehors des Manuels, déjà cités, de Cauly, Terrasse et *Poey, voir celui de :

*Moulard et Vincent, *Apologétique chrétienne*, in-16, cart. 4 f. net, Bloud ; — et l'œuvre, plus considérable, du chanoine *de la Pâquerie, *Apologie élémentaire de la foi chrétienne :* I. *Dieu et religion*, in-16, 4 f. Bloud ; II. *Jésus et l'Eglise*, it. *ib.* ; III. *Objections et problèmes*, it. *ib.*

Puis, pour les divers aspects de la préparation à la foi ou de la défense des dogmes, outre *Gibbons, *La Foi de nos pères* (qui a conquis tant d'âmes aux Etats-Unis), in-8, 4 f., Téqui :

*Guibert, *Le Mouvement chrétien, « dans l'âme humaine, devant l'incrédulité, devant la science, devant la critique, devant les exigences sociales »*, in-16, 3 f., Bloud.

*Lepin, *Pourquoi l'on doit être chrétien*, in-16, 0 f. 50, 35 f. les cent exemplaires, Beauchesne.

*Ligeard, *Vers le Catholicisme*, in-16, 1 f. 50, Vitte.

*Lodiel, *Nos raisons de croire*, in-12, 2 f. 50, Bonne Presse ; — du même, *Y a-t-il des miracles scientifiquement prouvés ?* in-12, 0 f. 15 ; — *La valeur historique de l'Evangile*, it. *ib.*

*Monsabré, *Introduction au Dogme catholique*, 4 in-12, 12 f., Lethielleux.

*Mgr Gibier, *Dieu et son œuvre*, in-8 écu, 4 f. ; — *Jésus-Christ et son œuvre*, 2 in-8 écu, 8 f. ; — *L'Eglise et son œuvre*, 4 in-8 écu, 16 f. ; — *Objections contre la religion*, 2 in-8 écu, 8 f. ; — *Objections contre l'Eglise*, 2 in-8 écu, 8 f., Lethielleux.

*Duplessy (Abbé), *Les Apologistes laïques au dix-neuvième siècle*, in-8, 6 f., édit. de propagande 3 f., Beauchesne ; — *Les idées de Matutinaud*, in-8, 2 f. 80, Téqui ; — *Les Cousins de M...*, it., — *Les Frères de M...*, it. ; — *Les Neveux de M...*, it.

*Bertrin (G.), *Histoire critique des événements de Lourdes*, in-8 ill., 4 f. 50, Gabalda.

*Mgr Chollet, *Le Fait de Lourdes*, broch. 0 f. 15, Bonne Presse.

*Gorini, *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry... etc.*, 4 in-8, 16 f., Gabalda (œuvre toujours recommandable, dont la place est marquée *chez vous*).

*Jean Guiraud, *Histoire partiale, Histoire vraie*, 2 in-16, 7 f., Beauchesne.

*Guibert, *Les Croyances religieuses et les Sciences de la nature*, in-16, 3 f., Beauchesne ; — *Les Origines, Questions d'Apologétique*, gr. in-8, 6 f., Letouzey et Ané.

*De Lapparent, *Science et Apologétique*, in-16, 3 f. net, Bloud.

Pour celles de vos institutrices dont l'esprit est plus mûr et plus cultivé, sous votre contrôle et direction :

*Ollé-Laprune, *Les sources de la paix intellectuelle*, in-12, 1 f. 50, Paris, Belin ; — *Le prix de la vie*, in-12, 4 f., Belin ; — *La Vitalité chrétienne*, in-16, 3 f. 50, Perrin.

*Bainvel, *Nature et surnaturel, élévation, déchéance, état présent de l'humanité*, in-18 jésus, 3 f. 50, Beauchesne.

*Hugueny, *Critique el Catholique : I. l'Apologétique*, in-16, 3 f. 50, Letouzey et Ané.

**Christus, Manuel d'histoire des Religions*, in-16 cour. (de plus de 1000 p.), rel. 7 f., Beauchesne.

*L. Picard, *Chrétien ou Agnostique*, in-8, 7 f., Paris, Plon ; — *Transcendance de Jésus-Christ*, 2 in-8, 16 f., *ib.*

**Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique*, édition refondue sous la direction de A. d'Alès, en voie de publication chez Beauchesne, à 5 f. le fascicule. (La moitié environ, soit 10 fasc., a paru).

Les volumes de la Collection « L'Apologétique vivante », chez le même éditeur. Par exemple, *Retour à la sainte Eglise*, de Van Ruville, traduction Lapeyre, in-16 cour., 2 f. 50. — Etc. etc.

B) Instruction profane

Il nous est impossible d'entrer ici dans de grands détails. Il suffira, du reste, au but poursuivi d'appeler votre attention sur les collections de classiques publiées chez les principaux éditeurs catholiques :

Mame : *Ouvrages classiques rédigés en cours gradués conformément aux programmes officiels, par une réunion de Professeurs, à l'usage des pensionnats et écoles de garçons et de filles* (Collection des Frères des Ecoles chrétiennes). — Visant spécialement les Ecoles et pensionnats de filles : Collection *Stella*.

Vitte : Collection « *L'Ecole libre* » par un groupe de professeurs ; — Baconnet et Grillet, *Nouveaux Cours de Langue française* (*Petite Gramm. fr.*, in-16 cart. 1 f. 20. ; it. partie du Maître, 2 f. 50 ; — *Grammaire française pour toutes les classes*, in-16, rel. toile 2 f. 50 ; — *Exercices...* it. ; partie du Maître, in-16, rel. toile 5 f. ; — *Petit Traité d'analyse grammaticale et logique*, in-16, cart. 0 f. 60 ; partie du Maître, it., 1 f. 50). — Signalons encore à la même librairie : Mlle de Kereven, *La Politesse des petites filles*, cours élémentaire, in-16, cart., 1 f. 50 ; — Mlle Brocard, *Le Maître, lectures morales pour les élèves des Cours supérieur et complémentaire et pour les patronages*, in-18, 1 f. 25.

De Gigord : *Ouvrages classiques rédigés en cours gradués, conformément aux Programmes officiels, par une réunion de Professeurs*, — et Collection *Stella* comme chez Mame. — A noter, en outre, les divers *Cours d'Arithmétique* de Camman (*Préparatoire*, 0 f. 75 ; *élémentaire*, 1 f. 50, Livre du Maître, 3 f. 50 ; *Moyen*, 2 f., Livre du Maître, 5 f. 50 ; *Supérieur*, 2 f. 50, Livre du Maître, à paraître). — René Bazin, *La Douce France*, in-8 illustré, 3 f. 50.

Bloud : Collection en voie de publication. A signaler particulièrement : le *Cours d'Histoire* de Mgr Baudrillart (*Cours élémentaire*, gr. in-16, cart. 0 f. 90 ; *Cours moyen*, pour certificat d'études, it., 1 f. 60 ; *Cours supérieur*, pour brevet élémentaire, it., 4 f. ; *Histoire générale : Orient. Grèce. Rome. Moyen Age. Temps modernes. Histoire contemporaine*, it., 5 f.) ; — Henri Joly, *Cours d'Histoire de la Civilisation*, gr. in-16, 3 f. 50.

Notons encore à la même librairie : Maryan et Béal, *Le Fond et la Forme. Le Savoir-Vivre pour les Jeunes Filles*, in-16, 2 f. 50 ; — A. Bossu, *Botanique et plantes médicinales*, fort in-16 ill. (plus de 1000 gr.), 7 f. 50 ; — P. Cannot, *L'Horticulture dans les petits jardins*, in-16 ill., 4 f. — Tous les prix indiqués pour la librairie Bloud sont à prendre nets.

Desclée : Collection de classiques dite *S. M.*

En dehors de ces Collections, indiquons encore, chez les éditeurs catholiques :

Gustave Dantu, *Manuel de morale pratique à l'usage des Ecoles primaires* (en conformité avec le programme officiel), in-16, rel. toile souple, 2 f., Beauchesne.

Chambon, *Dictionnaire du Savoir-vivre*, in-12 écu, 2 f. 50, Lethielleux.

Marg. de Saint-Genès, *Traité de savoir-vivre*, in-18, 1 f., Bonne Presse.

De la Guillonière, *Manuel d'Instruction civique*, in-16 jésus, 0 f. 75, cart. 1 f., Lethielleux.

P. d'Orsay, *Carnet de Morale et d'Instruction civique*, Livre du Maître, petit in-8, rel. angl. 2 f. 50 ; Livre de l'Elève, in-12, 0 f. 20.

Bourceau et Fabry, *Manuel de Morale et d'Instruction civique à l'usage des Ecoles libres*, in-12, 1 f. 60, Téqui.

Auteur des Paillettes d'Or, *La Science du Ménage*, in-18, 0 f. 70, Aubanel.

Naturellement, on peut choisir aussi, avec discernement, dans les Collections de classiques pour l'Enseignement primaire, en vente chez :

André Fils (notamment les volumes, anciens mais toujours précieux pour leur clarté, de Ph. André sur l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie).

Delagrave.

Garnier (à noter pour formation aux travaux manuels : Mme du Berry, *La Dentelle*, in-12, 3 f. 50 ; — Mme de Brieuvres, *La Broderie*, in-16, 2 f. ; *La Tapisserie*, in-12, 2 f. — Malgré leur caractère historique, ces trois volumes présentent une réelle utilité pratique).

Hachette (par ex. certains ouvrages géographiques de Schrader).

Hatier (par ex. Brémant, Sciences physiques et naturelles ; Kœppelin, Cours moyen de géographie).

Masson ; — et Vuibert.

* * *

Les **récréations** font partie de l'éducation ; les ménager, les diriger n'est pas le moindre art du pédagogue à la hauteur de sa mission. Voici sur ce sujet quelques indications, plutôt sobres ; elles formeront à cette section une sorte d'*Appendice*.

Duranthon, *Vade-mecum des Ecoles et Patronages, Saynètes, dialogues*, etc., in-8 carré, 3 f. 50, Aubanel.

Foucaut, *La Technique d'un théâtre d'œuvre*, in-8, 1 f. 50, Union des Associations ouvrières catholiques, Paris, 82, rue de l'Université.

Jehan Greech, *Théâtre pour Jeunes Filles*, in-16, 2 f. 50, Bloud.

G. de Grandmorin, *Le Livre des Joyeux Passe-temps*, in-8 écu, 3 f. ; *Le Livre des Jeux*, it. ; l'un et l'autre en dépôt chez Brunet, Arras.

Marie Lucie, *Jeux et chants au Patronage*, in-8 carré, 3 f. 50, Lethielleux.

Pour **représentations théâtrales** vous trouverez des séries de pièces pour Jeunes Filles chez divers éditeurs, par ex. :

Bonne Presse : *Théâtre chrétien pour la Jeunesse* (élégantes plaquettes, la plupart à 0 f. 25, port en sus) comprenant une quinzaine de pièces pour jeunes filles : *Nadalette, Sainte Eustelle, Ruth et Noémi, Sans ailes, Une fille des Muses, Fleur de Soleil*, etc.

Beauchesne : Plusieurs pièces de Mme Bourdon ou de Mme de Stolz (prix variant de 0 f. 50 à 1 f.).

Desclée : 6 comédies (pour jeunes filles exclusivement), *La Petite Gourmande* (0 f. 40) ; — *La Somnambule ; — La Patte dans la Pâte ; — La Babillarde ; — Les Deux Robes ; — Trop heureuse* (ces 5 dernières, 1 f. l'unité) ; — plusieurs pièces dramatiques ou comiques adaptées pour jeunes gens ou jeunes filles : *Athalie* (0 f. 15) ; — *La Grève* (1 f.) ; — *La Mère Michel et son Chat* (1 f.) ; — *Les Bijoux de la Marquise* (1 f.) ; etc. ; — enfin deux pièces avec musique : *Fleur des Champs* et *les Deux Laitières*.

Téqui : Comédies ou drames de Camus, David, Monnin, Moret, etc.

Brunet : Ce dernier a, en dépôt, une collection très variée de drames, comédies, monologues. Demandez son catalogue spécial pour ce genre d'ouvrages.

De même chez Haton, Paris, 35, rue Bonaparte.

§ 4. — Variétés

Sous cette rubrique, des ouvrages de genres divers pourraient se grouper, nombreux à l'excès. Aussi nous bornons-nous, pour cette fois, à amorcer le chapitre par quelques indications.

M. T. de la Girennerie, *Le Livre de l'Apôtre* (fragments recueillis par M. T...), in-16 carré, publié chez Lecoffre, paraît épuisé.

Max Turmann, *Initiatives féminines*, in-12, 3 f. 50, Gabalda.

Vincq, *Manuel des hospitalières et des garde-malades*, in-8 écu, ill., 5 f. 50, rel. 6 f., de Gigord.

Comtesse d'Haussonville, *La Charité à travers la Vie*, in-12, 3 f. 50, Gabalda.

Debize, *L'Education de la Charité*, in-18, 1 f. 25, de Gigord.

Mgr Baunard, *L'Evangile du pauvre*, in-12, 3 f. 50, de Gigord.

* * *

Mgr Bolo, *Les Jeunes Filles d'aujourd'hui*, 1 f. 50, Paris, Klotz.

Jean Charruau, *Vers le Mariage*, in-12, 3 f. 50, Téqui.

* * *

P. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, 7 gr. in-8, 56 f., Plon ; — *La Renaissance catholique en Angleterre au XIX^e siècle*, 3 in-8 à 7 f. 50 l'un, *ib.*

Pierre de la Gorce, *Histoire de la II^e République Française*, 2 gr. in-8, 16 f., Plon ; — *Histoire du second Empire*, 7 gr. in-8, 56 f., *ib.* ; — *Histoire religieuse de la Révolution française*, 2 in-8, 15 f., *ib.*

G. Goyau, *L'Allemagne religieuse : le Catholicisme, 1810-1870* (2 parties : 1800-1848 ; 1848-1870), 4 in-12 à 3 f. 50 l'un ; *Bismarck et l'Eglise, Le Culturkampf* (2 parties : 1870-1878 ; 1878-1887), 4 in-12, 15 f., Perrin.

* * *

R. P. Longhaye, *Théorie des belles lettres, l'âme et les choses dans la parole*, fort in-8, 7 f. 50, Téqui ; — *Histoire de la Littérature Française au XVII^e siècle*, 4 in-8, 20 f., *ib.* ; — *Dix-neuvième siècle : Esquisses littéraires et morales*, 5 in-12, 17 f. 50, *ib.*

Louis Veuillot, *Agnès de Lauvens*, gr. in-8, ill., 1 f. 50, Mame ; — *Les Pèlerinages en Suisse*, it. ; — *Rome et Lorette*, it. ; — *Historiettes et Fantaisies*, in-18, 3 f. 50, Lethielleux ; — *Çà et là*, 2 in-18, 8 f., *ib.* ; — *Le Parfum de Rome*, 2 in-18, 7 f., *ib.* ; — *Corbin et d'Aubecourt*, in-18, 2 f., *ib.* ; — *Correspondance*, 9 in-8 à 6 f. l'un, *ib.*

François Veuillot, *Humbles victimes*, in-12, 2 f. 50, Lethielleux.

C^al Wiseman, *Fabiola*, gr. in-8 ill., 2 f. 50, Mame ; — *La Lampe du sanctuaire*, in-8 ill., 0 f. 50, Mame.

M^lle Reynès-Monlaur, *Le Rayon*, in-8 écu, 3 f. 50, Plon ; — *Jérusalem : « Quand vous passiez par nos chemins »*, et *Les derniers pas*, 2 in-8 écu à 3 f. 50. Puis, faisant suite au *Rayon*, sans l'égaler, *Après la neuvième heure*, in-8 écu, 3 f. 50, Plon ; « *Ils regarderont vers Lui* », it. ; — *Ames celtes* (épuisé), et le tout récent *Songe d'Attis*, 3 f. 50, Grasset, se rattachent au même thème général ; — *Alain et Vanna*, in-8, 1 f., Bonne Presse, nous transporte au moyen âge, tandis que *Le Sceau*, d'une douloureuse actualité, et *Leur vieille maison* se placent dans le cadre de la vie contemporaine (l'un et l'autre, in-16, 3 f. 50, Plon).

Myriam Thélen, *La Mésangère*, in-16, 3 f. 50, Plon.

Ces dernières œuvres nous ont fait entrer déjà dans le domaine de la fiction. C'est au même genre que se rattachent : M^lle Monniot, *Le Journal de Marguerite*, 2 in-12, 5 f., Paris, Périsse, *Marguerite à vingt ans*, 2 in-12, 5 f., *ib.*, et maints autres volumes de Mesdames Bourdon, Julie Lavergne, Zénaïde Fleuriot, etc., qui eurent leurs heures de vif succès et que des éducatrices féminines peuvent relire encore avec intérêt ou profit. L'ouvrage, bien connu, de l'abbé Bethléem, *Romans à lire et Romans à proscrire*, in-16, 3 f. 50, Cambrai, Masson, vous permettra de fixer votre choix parmi les œuvres de pure imagination, conformément au tempérament moral des lectrices de votre bibliothèque. Le *Guide général de Lectures*, du même, vous fournira, sur demande, les indications de librairie ou de prix, et l'*Ami* reste prêt à vous rendre le même service.

* * *

Terminons par les **publications périodiques**. Nous vous avons indiqué déjà un certain nombre de revues, de bon esprit, utiles pour des éducatrices chrétiennes. En voici plusieurs autres que vos institutrices pourront lire, avant de les passer à leurs élèves, grandes ou petites :

Annales de Sainte Solange (Directeur : Abbé J. Vaudon), mensuelles, 5 f., Tours, Quai Paul-Bert, 21.

La Jeune Fille Catholique, anciennement *La Jeune Fille Contemporaine* (Directeur : Chanoine Lagardère), bi-mensuelle, 12 f., Paris, Librairie des Saints-Pères.

Le Noël, revue pour les jeunes filles, hebd., 12 f. 50 par an ; — et *L'Etoile Noëliste*, revue pour la jeunesse, hebd., 10 f. ; — les deux ensemble, 20 f., Bonne Presse.

Le Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames, bi-mensuel, 14 f. pour Paris, 19 f. pour départements, Paris, rue Drouot, 14 (journal de modes, d'esprit chrétien, habituellement irréprochable).

Petit Echo de la Mode, hebdomadaire (bien intentionné ; n'est point déplacé sur la table à ouvrage d'une jeune fille chrétienne), 6 f. par an, Paris, 5 et 7, rue Lemaignan.

Petit Echo de la Broderie, hebd., it., *ib.*

Travail de la Femme et de la Jeune Fille et Enseignement professionnel, mensuel, 3 f. par an, 8, rue Boissac, Lyon.

La Semaine de Suzette, hebdomadaire, 6 f., Paris, Gautier ; — et *La Poupée Modèle*, mensuelle, Paris 7 f., Départements 9 f., Paris, 46, rue Saint-André des Arts. — L'une et l'autre pour fillettes.

Union des Jeunes Filles chrétiennes (Directeur : Dom Max Hérault,) mensuelle, 5 f., Lille, 48, rue d'Antin, — revue belge, — de même que *La Semaine d'Averbode*, complétée par *La Semaine de l'Enfance*, hebd., Union postale, 4 f. 50, Abbaye d'Averbode, Brabant.

L'excellente *Revue de la Jeunesse*, quoique visant plus spécialement les jeunes gens, contient beaucoup de choses fort utiles pour des jeunes personnes d'une certaine instruction, à plus forte raison pour des éducatrices ; bi-mensuelle, 6 f., Lethielleux.

* * *

Pour faciliter votre correspondance, nous donnons ci-dessous l'adresse complète des éditeurs ou libraires cités dans les pages qui précèdent :

Action Populaire (Lib. de l'), 5, rue des Trois-Raisinets, Reims.

Alcan, 108, boulevard Saint-Germain, Paris.

Amat Charles (anc. Vic et Amat), 11, rue Cassette, Paris.

André Fils (anc. André-Guédon), 6, rue Casimir-Delavigne, Paris.

Aubanel Frères, Avignon.

Beauchesne (Gabriel), 117, rue de Rennes, Paris.

Belin, 52, rue de Vaugirard, Paris.

Berche et Tralin, 69, rue de Rennes, Paris.

Bloud et Gay (anc. Bloud et Barral, puis Bloud et C^ie), 7, place Saint-Sulpice, Paris.

Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Brunet, 32, rue Gambetta, Arras.

Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris.

Catéchismes (Lib. des), devenue la « Cité du Bon Livre, » 9, rue Cassette, et 10, rue de Mézières, Paris.

Colin (Armand), 5, rue de Mézières, Paris.

Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Desclée et C^ie (Société de Saint-Jean-l'Evangéliste, et Société de Saint-Augustin), 41, rue du Metz, Lille, et 30, rue Saint-Sulpice, Paris.

Firmin-Didot, 56, rue Jacob, Paris.

Gabalda (anc. V. Lecoffre), 90, rue Bonaparte, Paris.

Garnier (Frères), 6, rue des Saints-Pères, Paris.

De Gigord (anc. Poussielgue), 15, rue Cassette, Paris.

Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Hatier, 8, rue d'Assas, Paris.

Lethielleux, 10, rue Cassette, — Annexe, 22, rue Cassette, Paris.

Letouzey L. (anc. Letouzey et Ané), 87, boulevard Raspail, Paris.

Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris.

Mame, Tours.

Œuvre de Saint-Charles, Grammont (Belgique).

Oudin, Poitiers, et 24, rue de Condé, Paris.

Paillard, Abbeville.

Perrin et Cie (anc. Didier), 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Picard (anc. A. Picard et Fils), 82, rue Bonaparte, Paris.

Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Roger et Chernoviz, 95, boulevard Raspail, Paris.

Sueur-Charruey, Arras.

Téqui (anc. Bray et Retaux, puis Retaux et Douniol), 82, rue Bonaparte, Paris.

Vitte (Emmanuel), 3, place Bellecour, Lyon, et 14, rue de l'Abbaye, Paris.

2° Comptes rendus bibliographiques

Les Vertus théologales, par le P. Sertillanges. — 3 vol. gr. in-8 de 200 à 220 p., illustrés chacun de 122 gravures, à 5 f. l'un (les 3 vol. en un seul, 15 f.). — Paris, H. Laurens.

Le Culte des Mystères et des Paroles de Jésus. *Elévations évangéliques,* IIIe Série : *Vie souffrante et glorieuse,* par M. Sauvé. — In-8 écu de 590 p., 3 f. 50. — Paris, Ch. Amat.

La Dernière Année. *Lectures évangéliques pour le Temps de la Septuagésime et du Carême,* par l'abbé Dard. — 2 vol. in-12 de 348 et 285 p., 4 f. — Paris, Gabalda.

Méditations pour les Jeunes, par A. Texier. In-12 de xx-422 p., 3 f. 50. — **Epis de bon Grain,** par Alfred Bernard. In-12 de 117 p., 1 f. 50. — Paris, Beauchesne.

Méditations sur la beauté du monde, par Paul Bonté. — In-12 de 208 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

I. — Les trois volumes du P. Sertillanges ont paru pour les étrennes de 1914 ; mais leur actualité dépasse de beaucoup — dépasse infiniment (puisque nous y contemplons les vertus théologales) — une saison d'étrennes.

Ils font partie d'une collection qui s'intitule *Anthologies illustrées :* deux mots qui en expriment fort bien le contenu.

Ce sont des « anthologies », puisque, à la suite de préfaces substantielles qui sont de la plume du P. Sertillanges, ils sont faits de morceaux de choix empruntés quelques-uns aux Pères et Docteurs de l'Eglise, la plupart à nos poètes et littérateurs.

Ces morceaux sont très variés de ton, mais l'unité de fond qui se dégage de leur rapprochement n'en est que plus admirable. Ils nous disent tous les mêmes vérités, mais reprises par divers biais, mises en contact avec des états d'esprit fort divers au cours des siècles, mais toujours en rapport avec l'âme éternelle.

C'est ainsi que, au tome I, *La Foi,* à côté de S. Théophile d'Antioche († 190), de S. Athanase, de S. Bernard, de S. Thomas d'Aquin, du B. Albert le Grand, de S. Jean Chrysostome, de Bossuet et de Bourdaloue, de S. Irénée et de S. Jérôme, de Dante et de Corneille, de sainte Catherine de Sienne et de S. Jean de la Croix, nous entendons, plus près de nous, Chateaubriand et Joubert, Lamennais et Lamartine, Hello et Veuillot, etc. Newman chantant la joie de la foi, les victoires de la foi, répond à Sully Prudhomme implorant une issue à l'angoisse du doute. Le cri désespéré de Musset expire dans la Prière de S. Thomas pour obtenir la sagesse...

Au tome II, on sent que la matière déborde et que les morceaux se pressaient en foule sous la plume du P. Sertillanges. Poètes de tous les temps ont à l'envi chanté le bonheur de l'espérance : la *Chanson de Roland* et la suprême prière du chevalier mourant ; Dante et la « pauvre larme » qui suffit pour obtenir miséricorde ; Marguerite de Navarre et les quatrains de Pibrac ; Malherbe et Desportes ; Corneille (dans sa version de l'*Imitation*) et Racine (dans ses *Cantiques spirituels*) ; Lamartine et l'*Hymne à la mort ;* Hugo et ses exquises allégories de la *Moissonneuse,* de la *Tombe et la Rose ;* — Musset et son immortel *Espoir en Dieu ;* Verlaine et ses « ailes de victoire » ; Sully Prudhomme et « Les yeux qu'on ferme voient encore » ; tout près de nous, Charles Guérin († 1907) et Francis Jammes... Tout cela est superbe ; et comme toutes ces strophes cependant de nos poètes, même les plus chrétiens, pâlissent auprès des précisions lumineuses et des aspirations enflammées de S. Ignace d'Antioche ou de S. Athanase, de S. Augustin ou de S. Ambroise, de S. Thomas ou du B. Albert le Grand, de S. Bernard ou de S. Bonaventure, de S. Jean de la Croix ou de sainte Thérèse, de Bossuet ou de Gerbet !

Quelle moisson ardente encore de pages sur la charité ! Ici le P. Sertillanges a mesuré plus parcimonieusement la place aux poètes, sans doute parce que les poètes ont trop souvent laïcisé ce beau vocable d'amour : quelques morceaux seulement : Hugo, *Pour les pauvres ;* Francis Jammes, *L'Annonce de la vocation ;* Verlaine, *Humble charité ;* Dante, *La prière des âmes pour la terre et la prière de la terre pour les âmes...* Mais par contre, quelle poésie incomparable que les pages de S. François d'Assise et de S. François de Sales, de Jacopone de Todi et de sainte Catherine de Sienne, de Bossuet et de Pascal, de Montalembert et de Lacordaire !

Et il y a l'illustration. L'écueil, en des livres de ce genre, c'est que l'on risque de se laisser hypnotiser par la splendeur des images et de ne pénétrer pas plus avant, de n'aller pas jusqu'au texte. Mais ici les images sont si bien choisies, si appropriées au texte, si évocatrices d'idées théologiques, qu'elles font naître invinciblement le désir, le besoin d'aller jusqu'au bout, de s'assimiler la substance doctrinale qui a si divinement inspiré les artistes. On verra ici ce que c'est que l'art au service de la vérité. Le P. Sertillanges a mis à contribution tout le monde chrétien, tout l'art chrétien : Byzance, Rome, l'Italie, l'Espagne, les Flandres, l'Allemagne, la France : orfèvres, émailleurs, tailleurs d'ivoire, enlumineurs de manuscrits, sculpteurs de cathédrales, Primitifs, maîtres de la Renaissance et du XVIIe siècle, restaurateurs modernes de l'art chrétien (Ingres, Flandrin, Puvis de Chavannes, Maurice Denis)...

II. — Avec ce IIIe volume s'achèvent les *Elévations évangéliques* de M. Sauvé. Sur le plan de l'auteur et l'idée centrale qui l'inspire et qui rayonne à travers chacune de ces *Elévations,* voir *Ami* 1911, p. 1081, et 1913, p. 109 : ce n'est pas seulement en Notre-Seigneur lui-même qu'il faut étudier ses mystères, mais en nous aussi. Les voir en Jésus, parce qu'ils sont siens. Mais les voir en nous de même, parce qu'ils sont nôtres. Voir ce qui se passe dans le Cœur de Jésus. Et par répercussion, voir ce qui doit se passer dans le nôtre. Nous tenir, quand nous lisons l'Evangile, en ardent contact de cœur avec Jésus ; et, sur son Cœur divin, nous éprendre de la vie divine dont il est la source et le foyer. Tout ce qu'il a dit et fait dans l'Evangile, il l'a dit et fait, non pas seulement pour des auditeurs d'un jour ou pour des miraculés d'un jour, mais pour nous tous, pour chacun de nous. Chacune de ses paroles, chacun de ses actes dégage et dégagera toujours, pour toutes les âmes qui le voudront, une énergie vitale. Il vivra toujours en nous, non pas seulement par son Eucharistie, mais par son Evangile. Il revit sans cesse en nous son Evangile, non point sous la même forme extérieure, mais aussi réellement quant à la substance et à la grâce, et d'une manière aussi féconde.

On a médité dans les deux précédents volumes com-

ment il y revit les mystères de son Enfance, de son Adolescence, de sa Vie publique, Bon Pasteur qui visite toute la terre et toutes les âmes, qui multiplie les pains, qui guérit les malades, qui évangélise les pauvres, qui accorde un entretien à Nicodème, qui demande une hospitalité à Zachée...

On méditera dans cette IIIe Série comment il ne cesse de revivre les mystères, gestes et paroles, de sa Passion et de sa Mort, de sa Résurrection, de ses entrevues avec Madeleine, de son cheminement avec les disciples d'Emmaüs, de ses ostensions à ses Apôtres, de son Ascension qu'il ébauche en nous...

Et tout cela, par son Eglise. Il vit dans l'Eucharistie par son Humanité personnelle ; et il vit dans l'Eglise par une humanité d'adoption. Ce n'est que dans l'Eglise que l'on vit la vie de Jésus ; ce n'est que par l'Eglise, et en vue de l'Eglise, même si on l'ignore de bonne foi, qu'on peut arriver au salut. Toutes les grâces qui descendent sur la terre, n'y descendent qu'en vue de l'Eglise, où Jésus se complaît, où il réside. Même dans son Eucharistie d'où jaillissent tant de grâces, il veut être au pouvoir de son Eglise, et nul n'y a droit que par elle. Et l'Evangile aussi ne nous est venu que par l'Eglise ; et c'est par l'Eglise seule que nous pouvons en pénétrer le sens et le vivre.

III. — M. Dard ajoute deux nouveaux volumes à la série de ses *Lectures évangéliques :* la « dernière année » de la vie de N.-S. (jusqu'au dernier départ de Jéricho vers Jérusalem). C'est d'une lecture honnête. Certaines références au bas des pages témoignent de visées exégétiques qui sont superflues.

IV. — Le titre dont a fait choix M. Texier trompe sur les destinataires de son volume. Il a écrit ces *Méditations* « spécialement », « non pour des adolescents, dit-il, mais pour les âmes pieuses qui vivent dans le monde, pour les âmes religieuses qui vivent dans le cloître, pour nos frères vénérés dans le sacerdoce, pour vous surtout, chère Jeunesse des Grands Séminaires... » Ces *Méditations* sont distribuées en quatre livres : 1° plan de Dieu dans la création ; 2° le Christ dans le plan de Dieu ; 3° l'homme dans le plan de Dieu ; 4° les créatures dans le plan de Dieu. Elles sont écrites « sous forme d'épanchements de l'âme devant Dieu, suivant en cela la manière si chère à S. Augustin dans ses Confessions ». Il y a de bonnes choses dans ce livre, des choses solides, d'autres qui sont surtout ingénieuses, et point toujours exemptes de recherche et de préciosité. Au surplus, l'auteur nous avertit qu'il a écrit ceci dans « l'infirmité et la solitude » et que, « si l'on y sent parfois la langueur ou l'effort, cela tient à bien des causes, sans doute, mais surtout peut-être à ce que, pour les composer, nous n'avions pas ce qu'il eût fallu, sérénité et liberté d'esprit. » (p. XIX).

V. — *Epis de bon grain :* ce sont, dit l'auteur, « des pensées qui m'ont affermi dans la foi de mon baptême ». Ce sont des réflexions sensées sur Dieu, la raison humaine, la science, la vie chrétienne, l'épreuve, la tentation, l'Eucharistie, etc. L'auteur les a notées comme on eût fait au cours d'une conversation, sans grande apparence de méthode ou de lien. Ce sont des « épis », non encore une gerbe ; — épis dont plusieurs au surplus ne sont pas dénués de saveur.

VI. — *Méditations sur la beauté du monde :* ô l'aimable titre ! Ce sont des vers, œuvre d'un poète jeune, semble-t-il, et dauphinois. En tout, 75 piécettes, chacune d'une trentaine de vers en moyenne, distribuées en trois parties qui sont dédiées chacune à un prêtre des amis de l'auteur (MM. les abbés C. Pic, Félix Vernet, prof. aux Facultés catholiques de Lyon, E. Soulas) : 1° *la Terre* (Richesse, Amour, Beauté, Intimité, Contemplation. etc.) ; 2° *le Christ* (l'Incarnation, Noël, les paysages, les blés, la vigne, les lys, les oiseaux, les béatitudes, les oliviers, Emmaüs, etc.) ; — 3° *le Chrétien* (le péché, le triomphe de l'âme, la mort de Pan, le détachement, la vue de Dieu, l'innocence des choses, le bréviaire, les psaumes, les cloches, fête des morts, etc.). — Poèmes dont la facture révèle encore de ci de là quelque inexpérience, mais qui sont d'une inspiration noble, élevée, très douce et très pieuse.

Le Saint Evangile commenté par les Apôtres dans leurs Epîtres, par le chanoine A. Weber. — In-8 de 682 p., 5 f. — Œuvre catholique de la diffusion du Saint Evangile, 20, rue Mautroté, à Verdun (Meuse).

Ce livre que récemment (1913, p. 206 des *couv.)* nous avions déclaré ne pas connaître, nous est signalé de différents côtés ; à notre tour, nous nous empressons de le présenter à ceux de nos lecteurs qui l'ignoreraient encore.

C'est un travail absolument neuf ; rien n'ayant été tenté dans ce genre jusqu'alors. « N'était-ce pas dangereuse témérité, dit l'auteur, de nous risquer sans indication et sans guide, dans une région jusque là inexplorée, et de prétendre y tracer nous-même notre voie ? »

Le chanoine Weber a eu cette témérité et elle lui a réussi. Il ouvre son livre par une introduction historique sur les Evangiles et les Epîtres Apostoliques : pour ces dernières il rétablit les circonstances de composition et donne une brève analyse.

Le corps du volume comprend l'Evangile et les Epîtres dans l'ordre que voici : nous avons d'abord en entier le texte français des quatre Evangiles fondu en un seul récit, avec en marge le texte latin correspondant. La Vie du Sauveur s'y déroule en six parties : — Vie Cachée, — les 3 années de la vie publique forment autant de parties, — la Semaine Sainte, — Après la Résurrection.

Au dessous de l'Evangile figurent en caractères plus petits les passages des Epîtres qui ont quelque rapport avec lui et en constituent comme le commentaire ; la disposition est celle de l'Evangile : traduction française avec en marge le texte latin correspondant. Ce plan, dit l'auteur, « nous a permis de conserver dans leur ampleur les grandes thèses de S. Paul sur les vérités et les vertus fondamentales du Christianisme. D'autre part nous avons apporté tous nos soins à ce que la pensée des Apôtres ne soit ni mutilée ni dénaturée par l'inévitable morcellement de leurs Epîtres. Enfin nous sommes parvenu à reproduire intégralement, à part quelques passages qui n'ont plus d'actualité, toutes les Epîtres de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean, de S. Jacques et de S. Jude avec de nombreux extraits des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse. »

Les pages déjà bien remplies par ce double — ou plutôt ce quadruple texte — se terminent par d'assez nombreuses notes exégétiques, historiques, topographiques et même ascétiques, et dans celles-ci on rencontre avec plaisir des citations fréquentes de Bossuet.

Ce simple aperçu montre tout de suite l'utilité d'un tel volume. Du rapprochement des Epîtres et des Evangiles jaillit une lumière plus complète sur les divines vérités qui y sont renfermées. Nous avons ainsi « la théologie la plus sainte et la plus autorisée, puisqu'elle nous est révélée dans l'Evangile, par le Fils de Dieu, et commentée dans les Epîtres sous l'inspiration de son Esprit, par les interprètes que lui-même a daigné choisir et voulu former. »

La lecture des Epîtres devient plus facile et plus attrayante ; plus facile aussi et plus prompte leur adaptation à la Chaire chrétienne. Sous ce rapport le chanoine Weber a rendu un service signalé à la prédication. Une synthèse de 60 pages compactes classe l'enseignement des Apôtres sous des chefs principaux et permet d'embrasser d'un seul coup d'œil toute leur pensée ; des renvois indiquent l'endroit du livre où il faut se reporter pour trouver leur texte complet. C'est